



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8395^e séance

Vendredi 9 novembre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu/M. Wu Haitao	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M. Amde
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Tenya
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M ^{me} Schoulgin Nyoni

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU

Lettre datée du 1^{er} novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/982)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU

Lettre datée du 1^{er} novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/982)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays ci-après à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Myanmar, Norvège, Oman, Pakistan, Paraguay, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République islamique d'Iran, Rwanda, Singapour, Slovénie, Suisse, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zambie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, au nom de la Présidente de l'Assemblée générale; S. E. M^{me} Inga Rhonda King, Présidente du Conseil économique et social; et le juge Abdulqawi Ahmed Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice.

Le juge Judge Yusuf participe à la présente séance par visioconférence depuis La Haye.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. Robert Mardini, Chef de délégation et Observateur permanent du Comité

international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/982, qui contient le texte d'une lettre datée du 1^{er} novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. le Secrétaire général António Guterres, à qui je donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la Chine d'avoir profité de sa présidence du Conseil de sécurité pour souligner à quel point il importe de renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU.

Le débat d'aujourd'hui a lieu quelques jours à peine avant le centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Tragédie colossale, ce conflit a été le terrifiant présage des sanglantes décennies qui allaient suivre.

L'Europe était un continent multipolaire à l'époque, mais cela n'a pas suffi pour prévenir la violence. En l'absence de mécanismes multilatéraux de règlement des problèmes internationaux, la guerre a éclaté et a duré des années. Il a fallu une deuxième catastrophe mondiale pour que soient adoptés les accords multilatéraux dont nous disposons aujourd'hui. Ces accords ont fait leurs preuves en permettant de sauver des vies, de réaliser des progrès sur le plan économique et social et d'éviter une troisième guerre mondiale.

Ces dernières années ont été marquées par des réalisations encourageantes en matière de diplomatie internationale, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les opérations de paix autorisées par le Conseil sont également une expression importante du multilatéralisme en action. Le maintien de la paix a permis à un grand nombre de

pays de se relever d'un conflit armé. Nos missions sont souvent de véritables remparts contre le chaos et les bains de sang. C'est pour cette raison que je me réjouis que 151 pays, ainsi que quatre grandes organisations internationales et régionales, aient exprimé leur appui à l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à renforcer ces partenariats collectifs.

Par contre, dans d'autres domaines, les efforts multilatéraux sont mis à rude épreuve. Nous vivons à une époque marquée par la multiplication des conflits, l'intensification des changements climatiques, l'exacerbation des inégalités et l'intensification des tensions commerciales. Nous assistons à des déplacements sans précédent de populations à travers les frontières, en quête de sécurité ou de perspectives d'avenir. Nous sommes toujours confrontés au risque de prolifération des armes de destruction massive et notre compréhension des dangers potentiels posés par les nouvelles technologies est encore très limitée. L'anxiété, l'incertitude et l'imprévisibilité règnent partout dans le monde. La méfiance s'accroît, au sein des pays et entre les pays. Les populations perdent confiance dans les institutions politiques – nationales et mondiales. Des certitudes fondamentales sont remises en cause, des initiatives importantes sont sabotées et des institutions clés sont mises à mal. Il semble souvent que plus la menace à une portée mondiale, moins nous sommes capables de coopérer. Cela est très dangereux face aux défis d'aujourd'hui, pour lesquels des approches globales s'imposent.

Dans ce contexte difficile, nous devons encourager un retour à la coopération internationale. Il nous faut un système multilatéral réformé, redynamisé et renforcé. En fin de compte, le multilatéralisme n'est rien d'autre que des pays qui se rassemblent, qui se respectent mutuellement et qui établissent de formes de coopération garantissant la paix et la prospérité pour tous sur une planète saine. À cette fin, nous devons renforcer notre engagement en faveur d'un ordre fondé sur des règles, avec l'ONU au centre et les différents institutions et traités qui donnent vie à la Charte.

Néanmoins, il ne suffit pas d'avoir des lois et des conventions internationales, aussi importantes soient-elles. Nous devons adopter de nouvelles formes de coopération avec d'autres organisations internationales et régionales – un multilatéralisme en réseau. Nous devons aussi resserrer les liens avec la société civile et les autres parties prenantes – un multilatéralisme inclusif. Le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer pour

montrer l'importance de la coopération internationale. Je voudrais rappeler que la Charte des Nations Unies confère au Conseil une stature, des pouvoirs et des responsabilités bien particuliers. Par conséquent, cet organe a la responsabilité de protéger non seulement sa propre réputation, mais aussi celle de l'ONU dans son ensemble. Je pense que nous convenons tous que les crises en Syrie, en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient et ailleurs ont ébranlé la confiance des populations dans la capacité de la communauté internationale à trouver des solutions.

J'encourage les membres du Conseil à faire davantage pour surmonter les divisions, s'approprier les programmes de prévention et de consolidation de la paix et privilégier la médiation et les autres instruments énoncés au Chapitre VI de la Charte pour le règlement des différends par des moyens pacifiques. Je reste convaincu de la nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques, et je suis encouragé par les exemples récents de solutions politiques négociées à des problèmes qui semblaient auparavant insolubles. Dans le même esprit, j'encourage tous les États Membres à investir davantage dans l'édification d'une mondialisation équitable qui bénéficie à tout le monde et dans la cohésion sociale qui donne à tous le sentiment d'être partie prenante dans la société, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est inadmissible de diaboliser les minorités, les migrants et les réfugiés et d'étouffer la diversité qui enrichit nos sociétés.

Alors que nous célébrons le centenaire de la Première Guerre mondiale, nous devons en tirer des enseignements et renforcer notre pratique du multilatéralisme pour qu'il puisse faire face aux difficultés et aux menaces d'aujourd'hui et de demain. Face au risque de voir les défis du XXI^e siècle devancer les institutions et les mentalités du XX^e siècle, nous devons réaffirmer les idéaux de l'action collective tout en mettant en place de nouvelles approches et de nouveaux dispositifs à même de faire face à ces défis. La réforme de l'ONU a une contribution importante à apporter à cet égard, et je me réjouis à la perspective de poursuivre cet effort, dans tous les domaines.

Toutefois, par-dessus tout, c'est notre Charte des Nations Unies résiliente et toujours en avance sur son temps – qui énonce des valeurs universelles, qui est ancrée dans la paix, le développement, les droits de l'homme et l'état de droit, et qui envisage des pays vivant l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, avec un destin et un avenir communs – qui nous montre

la voie à suivre. Renforcer le multilatéralisme, c'est renforcer notre engagement en faveur de la Charte. Cet engagement est plus que jamais nécessaire de la part de tous ceux qui sont assis autour de cette table et dans le monde entier.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Al-Thani.

M^{me} Al-Thani (*parle en anglais*) : Je vais donner lecture d'une déclaration au nom de la Présidente de l'Assemblée générale.

« Qu'il me soit permis de féliciter la Chine pour son accession à la présidence du Conseil. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à prendre la parole et d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé.

Les vents contraires qui soufflent sur le multilatéralisme sont bien réels et évidents. Dans un monde où tout se tient de plus en plus et où les droits de l'homme, le développement et la paix et la sécurité sont étroitement liés, nous n'avons d'autre choix que de défendre collectivement le multilatéralisme.

Les conflits au Yémen, en Syrie et dans d'autres régions du monde, ainsi que les tensions qui couvent ailleurs, empêchent les populations de ces pays de profiter des avantages du développement durable. Toutefois, le reste du monde souffre à leurs côtés parce que, comme le dit un proverbe chinois, une marée montante soulève tous les bateaux. En tant que communauté mondiale, nous ne pouvons pas atteindre nos ambitieux objectifs de développement durable porteurs de transformation alors que les conflits et l'instabilité limitent les avantages potentiels qu'apporte la coopération. Pour le dire simplement, les pays ne peuvent prospérer à titre individuel que quand tous les pays prospèrent. Cela a été prouvé par l'histoire et il s'agit d'une valeur fondamentale de l'ONU.

L'histoire et l'expérience du Conseil de sécurité, en tant que témoin et protagoniste, montrent que des approches multilatérales s'imposent pour que les efforts de règlement des conflits aboutissent à des résultats durables. Nous devons renforcer les mécanismes multilatéraux qui ont toujours rendu possibles un dialogue franc,

un appui mutuel et une action commune, car nous sommes convaincus qu'une approche fragmentée et isolée en matière de paix et de sécurité n'est pas viable.

Alors que nous nous préparons à célébrer le centenaire de l'Armistice, un moment de notre histoire commune qui nous rappelle le carnage de la guerre, notre leadership est mis à l'épreuve. Sommes-nous déterminés, comme les dirigeants mondiaux qui ont mis sur pied notre système des Nations Unies, à faire face aux défis mondiaux qui pèsent sur le monde d'aujourd'hui? À cet égard, je voudrais faire trois brèves observations.

Premièrement, je voudrais rappeler que la promotion du multilatéralisme est au cœur de ma présidence. Je suis fermement convaincue que le dialogue et la coopération internationale sont les seules approches qui ont fait leurs preuves s'agissant de relever les défis mondiaux et par extension, de prouver aux peuples du monde la pertinence de l'ONU et des autres institutions multilatérales. Cela est particulièrement important en ce qui concerne les questions liées à la paix et à la sécurité, qui de plus en plus souvent, vont au-delà des frontières et des régions et ne peuvent être réglées ou contenues par un seul pays. Ce même sentiment a été exprimé par les dirigeants mondiaux lors du dernier débat général de l'Assemblée générale, au cours duquel les thèmes du multilatéralisme et de l'engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales ont dominé. Par conséquent, j'invite tous les États Membres à réaffirmer leur attachement aux principes et aux piliers de la Charte des Nations Unies, à renforcer l'ordre juridique international et à préserver une coopération internationale contraignante.

Mon deuxième point concerne la nécessité de donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir dans la quête et la pérennisation de la paix. L'engagement en faveur de l'inclusion des femmes et des jeunes – l'un des principaux objectifs du multilatéralisme – est essentiel, aussi bien pour le succès du programme de paix et de sécurité que pour la réalisation des objectifs du développement durable. Compte tenu de notre intérêt commun à pérenniser la paix et à relever efficacement les défis mondiaux, nous devons promouvoir la coopération internationale

pour lutter contre les inégalités, l'exclusion et la marginalisation. Nous devons donc œuvrer collectivement à l'autonomisation des femmes et des jeunes, notamment en leur offrant de meilleures perspectives économiques, un travail décent, une protection sociale, ainsi qu'une participation à la vie politique et aux processus de paix.

Mon dernier point porte sur la nécessité d'une approche plus large et mieux coordonnée au sein du système des Nations Unies pour traiter les questions de paix et de sécurité internationales. Comme nous l'avons mentionné, les défis mondiaux exigent des solutions mondiales. Il n'y a pas d'organe ou d'entité plus représentatif ou emblématique de la coopération mondiale et du multilatéralisme que l'ONU. Nous devons continuer d'encourager les principaux organes de l'Organisation à se renforcer mutuellement et à coordonner leurs efforts pour promouvoir et défendre le multilatéralisme. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes et entités de l'ONU jouent tous des rôles cruciaux et complémentaires, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

En tant que Présidente de l'Assemblée générale, je m'engage à faciliter une plus grande synergie au sein du système des Nations Unies, tout en tirant parti de l'intérêt renouvelé pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le processus de réforme dans les trois grands domaines que sont le développement, la paix et la sécurité et la gestion. Je poursuis également des consultations régulières et des échanges d'informations périodiques avec le Secrétaire général, la Présidente du Conseil économique et social et le Président du Conseil de sécurité sur des questions importantes concernant la paix et la sécurité internationales.

En conclusion, je dois souligner que le multilatéralisme ne représente en aucun cas une menace pour la souveraineté ou les intérêts nationaux des États Membres. En fait, c'est le seul moyen de relever les défis complexes qu'aucun pays ne pourra jamais relever seul. Mon rôle en tant que Présidente de l'Assemblée générale est de servir de gardien de fait du multilatéralisme. J'exhorte les États Membres à s'unir pour faire

respecter le droit international et un système fondé sur des règles, le dialogue et la coopération. Je ne doute pas non plus que le Conseil de sécurité s'acquittera avec succès de sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est devenu clair que la paix ne se résume pas à l'absence de guerre. Pour être durable, la paix doit être entretenue avant, pendant et après les conflits. Le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont tous liés et se renforcent mutuellement. Ce n'est qu'en adoptant le multilatéralisme que nous pourrions relever les nombreux défis à la paix, à la sécurité et à la prospérité internationales. Travaillons ensemble pour assurer le succès sur tous les plans. »

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadrice Al-Thani de sa déclaration au nom de la Présidente de l'Assemblée générale.

Je donne maintenant la parole à la Présidente du Conseil économique et social.

Mme King (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence chinoise d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et de m'avoir invitée au présent débat public sur le multilatéralisme et le renforcement du rôle de l'ONU. Ce débat démontre l'importance que le Conseil de sécurité attache à la réaffirmation des valeurs de l'ordre fondé sur des règles créé il y a 73 ans.

Il y a trois ans, nous avons célébré une grande victoire pour le multilatéralisme – l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le processus était universel, intégré et inclusif. Il représentait les riches et les pauvres, les gouvernements et les parties prenantes non gouvernementales et celles qui s'intéressent à chacune des trois dimensions du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et l'environnement, ainsi que la paix et la sécurité. Tandis que nous le mettons en œuvre, nous ne pouvons pas nous permettre d'oublier que c'est le dialogue et une approche minutieuse et inclusive qui nous ont menés à ce point.

Il est troublant que le multilatéralisme soit si fréquemment remis en question aujourd'hui. Nombreux sont ceux qui se demandent si cet accord serait possible dans la réalité politique d'aujourd'hui. Mais est-ce que nous posons la bonne question? La réponse à nos craintes et à nos préoccupations réside peut-être dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ce débat public

est l'occasion de nous rappeler que le multilatéralisme fonctionne. C'est le multilatéralisme qui a créé les conditions de la croissance économique après la Seconde Guerre mondiale. C'est le multilatéralisme qui nous a permis d'atteindre l'objectif de réduire de moitié l'extrême pauvreté après 2000.

Les changements climatiques, les bouleversements technologiques et la menace d'une guerre nucléaire sont les enjeux déterminants de notre époque. Les questions des réfugiés, des migrations et du commerce doivent être abordées. Tous ces défis nécessitent une solution mondiale. Seule l'ONU permet à chacun d'apporter son point de vue et de trouver des approches et des solutions communes. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons garder les voies du dialogue largement ouvertes. Comment pouvons-nous donc renforcer le multilatéralisme?

Nous devons honorer les engagements pris dans le Programme 2030, qui est le programme le plus ambitieux et le plus universel jamais adopté par les Nations Unies. Le respect des principes du Programme d'action 2030 est essentiel pour résoudre nos problèmes les plus urgents. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable crée un espace pour un véritable dialogue et une plate-forme de partage des connaissances. Je suis inspirée par le ferme engagement des 102 pays qui ont déjà présenté des examens nationaux volontaires, et des 41 autres qui doivent le faire en 2019. Le Forum politique de haut niveau qui se tiendra l'année prochaine, sous les auspices du Conseil économique et social, examinera les objectifs de développement durable concernant l'emploi et la croissance, les inégalités, les changements climatiques, l'éducation et, bien sûr, les partenariats mondiaux, ainsi que le thème de l'inclusivité et de l'égalité, tous pertinents tandis que nous traitons des questions urgentes dans notre époque.

Le Forum politique de haut niveau, qui tiendra également une réunion au sommet sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre de l'année prochaine, nous offre une occasion parfaite de faire le point, d'examiner les solutions et de catalyser l'action en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce sera l'occasion de réaffirmer notre engagement en faveur de la coopération mondiale et de créer les conditions de la paix et du développement durable, car nous ne pouvons avoir ni l'un ni l'autre si nous n'avons pas les deux.

Le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont coopéré par le passé, lorsque les groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social

sur les pays africains sortant d'un conflit ont travaillé en étroite collaboration avec le groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur les conflits en Afrique, en Guinée-Bissau et au Burundi, entre 2002 et 2007. Un autre exemple d'efforts conjoints et d'approches intégrées est la demande d'avis formulée par le Conseil économique et social sur un programme d'appui à long terme à Haïti en 1999. Les membres du Conseil de sécurité voudront peut-être examiner si le recours à l'Article 65 de la Charte des Nations Unies, sur l'échange d'informations entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, pourrait être un moyen de renforcer le dialogue entre les deux Conseils.

J'ai bon espoir que nous pourrions parvenir à une plus grande cohérence entre les trois principaux piliers de l'Organisation des Nations Unies. Les relations de travail entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix se renforcent. Pour la première fois, la présidence du Conseil économique et social a été invitée à prendre la parole à la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, qui sera consacrée au Sahel. Le lendemain, le 13 novembre, la réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix traitera des liens entre les changements climatiques et les défis à la consolidation et la pérennisation de la paix dans le Sahel. La présidence a également été invitée cette année pour la première fois à informer le Conseil des droits de l'homme des résultats du Forum politique de haut niveau de cette année, saisissant ainsi l'occasion créée par la résolution 37/25 pour intégrer le Programme 2030 à son programme en faveur des droits de l'homme.

Le Conseil économique et social offre aux organisations non gouvernementales la possibilité de faire entendre leurs espoirs et leurs rêves pour l'avenir. Sa Commission de la condition de la femme est également un espace de responsabilisation concernant la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Je propose également que le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social serve d'espace de dialogue intégré sur la jeunesse, la paix et la sécurité pour examiner les fondements économiques de la résolution historique 2250 (2015) du Conseil de sécurité, adoptée en 2015.

Si nous devons continuer à briser les cloisonnements entre les principaux organes, il est également clair qu'ils ont besoin d'être réformés. En effet, les membres ont reconnu la sagesse des efforts de réforme déployés par le Secrétaire général lors de la

dernière session. Il faut toutefois noter que la réforme du Conseil de sécurité, dont le besoin se fait cruellement sentir, n'est toujours pas réglée. Les travaux en cours sur la revitalisation de l'Assemblée générale et les efforts visant à aligner les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social à la lumière de l'adoption du Programme 2030 sont également d'une importance cruciale. En tant que Présidente du Conseil économique et social, il m'incombe – et c'est une priorité – de faciliter la mise en œuvre des innovations prescrites dans les textes issus du processus d'examen visant à renforcer le Conseil économique et social, comme l'Assemblée générale l'a indiqué dans sa résolution 72/305.

Avec le Programme 2030, nous nous sommes engagés à ne laisser personne de côté et à tendre en premier la main aux plus démunis. C'est ce principe qui doit nous guider dans la quête du monde que nous voulons et c'est sur cette base que nous devons réaffirmer notre attachement au multilatéralisme.

Pour terminer, j'appelle l'attention du Conseil sur les propos du regretté grand mathématicien Stephen Hawking. Dans son dernier livre, intitulé « Brèves réponses aux grandes questions », Hawking explique que lorsque nous regardons la Terre depuis l'espace, nous nous voyons comme un tout. Nous voyons l'unité et non les divisions. C'est une image si simple et pourtant si forte : une planète, une race humaine. Stephen Hawking est décédé plus tôt cette année, mais pas avant d'avoir lancé son propre appel à l'action, et je le cite :

« J'espère qu'à l'avenir... les personnes au pouvoir feront preuve de créativité, de courage et de leadership. Qu'elles seront à la hauteur des objectifs de développement durable et agiront.... Je ne sais que trop à quel point le temps est précieux. Saisissez l'instant, agissez maintenant! »

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} King de son exposé.

Je donne maintenant la parole au juge Yusuf.

Le juge Yusuf (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la République populaire de Chine, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je vous remercie également d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance et de m'avoir convié à y participer.

Certains diront que ma participation à ce débat depuis La Haye est possible grâce à la technologie. C'est

sans doute vrai, mais ce n'est pas là toute la vérité. Ils oublient en effet le multilatéralisme. La technologie a besoin de règles multilatérales pour pouvoir franchir les frontières. La technologie de la fibre optique qui transporte les données numériques repose sur des câbles sous-marins qui traversent diverses juridictions maritimes. Ce n'est que par des règles multilatérales, telles celles énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, que l'on peut rendre les choses durables. Même pour la programmation de cette séance, nous dépendons tous automatiquement des règles de fuseaux horaires qui ont été établies dans un cadre multilatéral dès 1884, à la Conférence internationale organisée à Washington pour établir le méridien.

On a déjà tenté par le passé de réguler les enjeux mondiaux au moyen d'un réseau d'accords bilatéraux, cela n'a jamais fonctionné. Cette toile d'araignée s'effondre tout simplement sur elle-même. Elle ne produit pas de soie. Au mieux, elle conduit à un ordre juridique fragmenté fait d'obligations internationales contradictoires. La prévisibilité, la stabilité et la certitude de l'état de droit disparaissent alors. C'est pourquoi l'initiative du Conseil arrive à point nommé aujourd'hui alors que nous célébrons la fin de la Première Guerre mondiale, il y a 100 ans, qui a donné un nouvel élan au développement du multilatéralisme.

Le multilatéralisme est le fruit de l'expérience humaine et de la civilisation. C'est la seule voie à suivre dans un monde où nous sommes tous devenus voisins. Pour la Cour internationale de Justice, le multilatéralisme est une condition non seulement de son existence, mais aussi de son bon fonctionnement et de son efficacité. Les accords bilatéraux peuvent créer des tribunaux arbitraux, mais ils ne peuvent pas créer des institutions judiciaires fondées sur un pouvoir judiciaire indépendant et impartial qui représente les principaux systèmes juridiques du monde et tranche les affaires sur la base du droit. La Cour doit donc son existence même au multilatéralisme.

En ce qui concerne le fonctionnement de la Cour, les conventions multilatérales fournissent une grande partie de la loi applicable aux différends qui sont soumis à la Cour. D'autre part, les décisions de la Cour lèvent le flou qui peut découler des conventions internationales en interprétant et en appliquant les dispositions de ces conventions. En outre, certaines conventions multilatérales de nature régionale – comme le Traité américain de règlement pacifique, conclu en 1948 entre les pays d'Amérique latine, et la Convention européenne

de 1957 pour le règlement pacifique des différends entre États parties – donnent compétence à la Cour pour connaître des différends survenant dans ces régions du monde. D'autres conventions, telles celles que la Cour qualifie d'instruments de caractère universel ou quasi universel dans l'affaire de la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited (Belgique c. Espagne)*, confèrent à la Cour, par leurs clauses d'arbitrage, le pouvoir de protéger les valeurs communes de la communauté internationale. C'est le cas de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1951 et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi que des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et 1963.

Pour ce qui est de son efficacité, la Cour doit compter sur les institutions multilatérales, telle l'Organisation des Nations Unies, pour veiller au respect de ses décisions. Cela peut être fait par le Conseil de sécurité en vertu de l'Article 94 de la Charte des Nations Unies. Cela a été fait, dans le passé, par le Secrétaire général, sur sa propre initiative, dans l'affaire de la *Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria [Cameroun c. Nigéria]; Guinée équatoriale (intervenant)*.

Les décisions de la Cour ont apporté des contributions notables au multilatéralisme. Qu'il me soit permis d'en évoquer trois très brièvement.

Premièrement, la Cour a développé et clarifié le droit des traités qui rend possible le multilatéralisme. C'est la Cour qui a établi le critère de l'objet et du but pour vérifier la licéité et la validité des réserves aux traités multilatéraux, permettant ainsi une large participation aux conventions multilatérales sans compromettre l'intégrité normative des dispositions de la Cour.

Deuxièmement, la Cour a précisé dans l'avis consultatif concernant la réparation des dommages subis au service des Nations Unies que les organisations multilatérales, telles que l'Organisation des Nations Unies, ont une personnalité juridique internationale distincte de celle de leurs États membres. Cette décision de la Cour a renforcé les piliers institutionnels des organisations multilatérales, dont l'Organisation des Nations Unies.

Enfin troisièmement, la Cour a contribué à l'émergence des obligations *erga omnes* en droit international, en établissant une distinction entre les obligations juridiques dues à la communauté internationale dans son ensemble et celles dues aux

États. Ce faisant, la Cour a permis à tous les États parties aux conventions multilatérales de jouer le rôle de gardiens du respect de ces règles.

Pour terminer, qu'il me soit permis de me référer à nouveau à l'avis consultatif sur la réparation des dommages subis au service des Nations Unies que j'ai mentionné il y a un instant, dans lequel la Cour a fait observer que le développement du droit international, au cours de son histoire, a été influencé par les exigences de la vie internationale et que l'accroissement progressif des activités collectives des États a déjà fait surgir des exemples d'action exercée sur le plan international. Les exigences de la vie internationale et l'accroissement des activités collectives des États, dont la Cour a parlé, révèlent l'inadéquation des actions unilatérales ou bilatérales pour relever les défis auxquels notre monde de plus en plus interconnecté est confronté. Elles dictent également la nécessité d'une coopération multilatérale dans un éventail diversifié et complexe de domaines d'intérêt commun pour l'humanité. C'est cette préoccupation commune, reconnue dans de nombreuses conventions multilatérales, ainsi que les valeurs communes qui nous sont chères à tous, qui rendent impératifs le renforcement et la consolidation du système multilatéral et des règles et institutions qui le sous-tendent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le juge Yusuf de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général António Guterres de sa participation à la séance d'aujourd'hui ainsi que de son exposé. Je voudrais également remercier l'Ambassadrice Al-Thani, l'Ambassadrice King et le juge Yusuf de leurs exposés.

Aujourd'hui, les chefs des principaux organes créés par la Charte des Nations Unies sont réunis ici dans la salle du Conseil de sécurité. Avec les États Membres, nous lançons ensemble un appel pressant en faveur du multilatéralisme, du renforcement du rôle de l'ONU et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À ce titre, cette séance revêt une signification historique importante.

En sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour ce mois, la Chine a proposé d'organiser le débat public d'aujourd'hui pour examiner les nouveaux problèmes et enjeux qui se posent à la paix et à la sécurité internationales dans le contexte actuel, et envisager

différents moyens de renforcer le multilatéralisme et le rôle des Nations Unies, de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de permettre au Conseil de remplir efficacement ses fonctions en tant que mécanisme de sécurité collective et de promouvoir le maintien de la paix et la sécurité internationales.

L'Organisation des Nations Unies incarne l'aspiration de l'humanité à la paix et au développement. Il y a plus de 70 ans, sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale, nous avons construit le système international au sein duquel l'Organisation des Nations Unies occupe une place centrale. Le monde d'aujourd'hui connaît un nouveau cycle de mutation profonde, qui vient s'ajouter à des changements et des ajustements tectoniques. Les points chauds géopolitiques de longue date et nouveaux, le spectre du terrorisme et des conflits armés, la prolifération des facteurs d'instabilité et d'incertitude, ainsi que les risques et les défis accrus sont autant de caractéristiques de notre époque. En raison de la montée de l'unilatéralisme et du protectionnisme, l'ordre international et le système de gouvernance mondiale sont remis en cause.

Il y a lieu de dire que le monde a plus que jamais besoin du multilatéralisme et d'une Organisation des Nations Unies plus forte. La nécessité de renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU fait l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale. Au cours du récent débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, les États Membres ont pris la parole pour appeler à appuyer le multilatéralisme, à renforcer le rôle de l'ONU et à maintenir l'ordre international fondé sur des règles. À cette même occasion, la Présidente de l'Assemblée générale, M^{me} Espinosa Garcés, a souligné que le multilatéralisme était la seule réponse possible aux problèmes mondiaux auxquels l'humanité est confrontée, et le Secrétaire général a déclaré que travailler ensemble dans un cadre multilatéral n'était pas une possibilité parmi d'autres, mais notre seule issue (voir A/73/PV.6). Cela montre que le multilatéralisme est une tendance dominante et une aspiration commune pour tous les peuples, et qu'il va dans le sens de l'histoire.

Le principe le plus fondamental du multilatéralisme veut que les affaires internationales soient traitées sur la base de la concertation entre États et conformément à des règles convenues – un processus dans lequel les intérêts et les préoccupations de tous les États doivent être pris en compte. Les États doivent coopérer les uns avec les autres dans un esprit de concertation,

respecter les règles et l'ordre établi, et rechercher des solutions collectivement.

La Chine est un membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et a été le premier pays à signer la Charte. Elle n'a jamais ménagé ses efforts pour maintenir les buts et principes consacrés par la Charte et préserver le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales. Lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale lors du débat général de septembre 2015, le Président chinois Xi Jinping a insisté sur le concept important de construction d'un destin commun pour l'humanité afin d'ouvrir la voie à un avenir meilleur pour toute l'humanité (voir A/70/PV.13).

Le multilatéralisme est un moyen efficace de maintenir la paix et de promouvoir le développement. Comment pouvons-nous défendre et promouvoir le multilatéralisme dans cette nouvelle ère? La Chine aimerait faire les propositions suivantes. Nous devons respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, honorer nos engagements, remplir nos obligations internationales, suivre de bonne foi les règles définies collectivement par la communauté internationale et respecter le droit international et les normes fondamentales régissant les relations internationales. Nous devons rester engagés en faveur d'une coopération gagnant-gagnant.

Nous vivons désormais dans un village planétaire. Confronté au terrorisme et à d'autres défis mondiaux, aucun pays ne peut faire face seul à de tels phénomènes. Nous devons approfondir la coopération multilatérale afin d'instaurer une sécurité universelle et commune. Les divergences et les différends doivent être résolus par le dialogue et la concertation pacifiquement et rationnellement. Le dialogue et le partenariat doivent l'emporter sur l'affrontement et le jeu des alliances. Les solutions doivent être trouvées par des moyens diplomatiques et politiques. Nous devons plaider en faveur d'un concept de sécurité accordant la priorité à la sécurité commune, globale, axée sur la coopération et durable. Nous devons insister sur le fait que tous les pays, grands ou petits, sont égaux. Nous devons respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et accroître la représentation et la voix des pays en développement, ainsi que celles des petits et moyens États dans les affaires internationales. Nous devons traduire nos engagements en faveur du multilatéralisme en actions concrètes, régler des problèmes pratiques, rechercher des résultats tangibles

et apporter des avantages réels aux populations de tous les pays.

L'Organisation des Nations Unies est le porte-étendard du multilatéralisme. La Chine appuie fermement le multilatéralisme et le maintien de l'autorité et du rôle de l'ONU. Nous espérons que l'ONU continuera de défendre l'équité et la justice et de jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la paix mondiale, la promotion du développement commun et, en particulier, le renforcement de la coopération mondiale pour relever les défis mondiaux. C'est ainsi qu'elle sera pertinente aux yeux de tous.

En tant qu'élément central du mécanisme international de sécurité collective, le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons faire preuve d'unité, de sagesse et de courage, nous acquitter du devoir solennel confié à cet organe par la Charte des Nations Unies et veiller à ce que le Conseil de sécurité puisse jouer pleinement le rôle qui est le sien. Nous devons redoubler d'efforts en matière de médiation politique et de bons offices, intensifier notre coopération avec les organisations régionales, renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et donner la priorité à la prévention des conflits.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine maintient toujours une position d'impartialité face aux situations de crise internationales et régionales, et a présenté des propositions constructives pour le règlement politique des différends. Elle est un important pays fournisseur de contingents et le deuxième bailleur de fonds des opérations de maintien de la paix. En ce moment même, plus de 2 500 Casques bleus chinois veillent avec vigilance à assurer la paix dans les missions des Nations Unies à travers le monde.

Le développement est la base du maintien de la paix et de la sécurité. En tant que plus grand pays en développement, la Chine applique scrupuleusement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et soutient et encourage le développement d'autres pays tout en poursuivant sa propre croissance. La mise en œuvre par la Chine de l'initiative « Une Ceinture et une Route » de concert avec d'autres pays constitue une offre de biens publics au monde. L'initiative repose sur les principes de concertation à grande échelle, de contribution conjointe et d'avantages partagés. Elle est née en Chine et appartient au monde. Son développement bénéficiera à un nombre croissant de pays et de peuples.

Pour conclure, je tiens à souligner que la Chine reste déterminée à défendre l'ordre multilatéral et à promouvoir le multilatéralisme. Nous sommes disposés à collaborer avec tous les États afin de bâtir un avenir commun pour l'humanité et un monde plus pacifique, d'améliorer les conditions de vie et de promouvoir le bonheur de toutes les personnes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux déclarations qui vont être prononcées au nom de l'Union européenne et des pays nordiques.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat bienvenu sur un sujet qui concerne non seulement l'ONU, mais également les communautés et les peuples du monde entier. Alors que notre monde est de plus en plus interconnecté et interdépendant, nous devons constamment réfléchir à l'objectif fondamental de notre coopération ici à l'ONU. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les autres intervenants de ce matin.

L'ordre international fondé sur des règles et la coopération multilatérale, avec l'ONU en son centre, sont plus importants que jamais. Ce sont les piliers de la politique étrangère de la Suède, ainsi que de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Le multilatéralisme représente également une fin en soi, en tant qu'il incarne l'attachement de l'humanité à la coexistence et à la coopération. En fin de compte, le multilatéralisme est la manière dont nous nous unissons pour promouvoir la paix et apaiser la souffrance humaine. Cependant, le multilatéralisme et l'ONU sont également soumis à une pression croissante. Les intérêts étroits et à court terme poussent à exploiter les lacunes de l'Organisation. La non-réalisation de nos engagements en faveur de la paix, de la sécurité et du développement risque d'en faire des paroles vides de sens et d'ouvrir la voie au cynisme et à la polarisation. Les risques, les défis et les menaces de notre époque exigent une action conjointe. Les changements climatiques, les armes de destruction massive, le terrorisme et l'extrémisme violent ont tous des conséquences qui dépassent les frontières des pays. La coopération multilatérale est nécessaire. Les normes et les structures

sont déjà en place; l'heure est désormais à l'action et à la mise en œuvre.

Heureusement, les preuves sont claires : nous pouvons réussir si nous nous appliquons. Les récentes réalisations multilatérales importantes – le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et le programme de pérennisation de la paix – sont autant d'illustrations puissantes de ce qui peut être accompli grâce à la coopération multilatérale, au même titre que le système commercial mondial fondé sur des règles qu'applique l'Organisation mondiale du commerce. En particulier, nous observons des exemples encourageants dans le monde entier, où la collaboration et la coopération sur toutes les questions, du maintien de la paix à l'action climatique, ont permis d'améliorer la vie et de susciter l'espoir d'un grand nombre de personnes. Ces réalisations ne doivent pas rester lettre morte. Nous devons aux populations d'obtenir des résultats. Je vais souligner trois aspects clés sur lesquels nous estimons qu'il faut mettre l'accent pour renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU.

Premièrement, nous devons opter pour la prévention. Pour que le Conseil soit en mesure d'accomplir sa tâche, nous devons lutter contre toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons identifier plus efficacement les risques et les causes profondes des conflits, et nous devons mener une action globale. Les signes avant-coureurs doivent déclencher des réactions rapides. Une meilleure compréhension des risques de sécurité liés au climat est un exemple évident.

Les normes mondiales contre l'utilisation d'armes de destruction massive sont des piliers indispensables du régime mondial de désarmement et de non-prolifération qui nous protègent contre les dangers des armes nucléaires, biologiques et chimiques et leurs terribles conséquences pour l'humanité. L'emploi répété d'armes chimiques et les tendances préoccupantes concernant les capacités et les doctrines nucléaires peignent un tableau sombre. La protection des normes relatives à la non-utilisation doit être une priorité générale et reste une composante essentielle de la prévention. À cette fin, aucun effort ne doit être ménagé pour garantir la réussite de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Le Conseil doit également défendre l'initiative « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », lancée cette année par le Secrétaire général, ainsi qu'un engagement de haut niveau croissant de l'ONU.

Deuxièmement, la Charte des Nations Unies et le droit international doivent rester au cœur de notre coopération. La Charte des Nations Unies a été rédigée dans le contexte de l'effondrement de l'ordre international et de la montée du nationalisme, qui ont conduit à la guerre et à la souffrance humaine. Même si les menaces actuelles sont différentes, la foi en la capacité de l'humanité à s'unir pour la paix et à surmonter les divergences en son sein reste au cœur du multilatéralisme. Nous, Membres de l'ONU, avons déjà déclaré notre attachement aux principes énoncés dans la Charte. Il incombe à chaque État Membre de respecter et de défendre l'ordre international fondé sur des règles qu'elle consacre. Pour prévenir efficacement et éliminer les menaces à la paix et à la sécurité internationales, la coopération reste le seul moyen de procéder. Nous devons honorer la responsabilité commune que nous avons de défendre le droit international, notamment les droits de l'homme. C'est aussi important aujourd'hui qu'il y a 70 ans. Ce n'est pas une simple question de volonté politique, mais une obligation juridique qui doit être honorée de bonne foi. Surtout, c'est un devoir à l'égard de l'humanité.

Le système juridique international fondé sur les droits de l'homme, la démocratie et les principes de l'état de droit doit être constamment défendu. Cette nécessité est mise en exergue par la tendance répressive et réactionnaire que nous observons dans plusieurs régions du monde aujourd'hui, où la promotion et la protection des droits de l'homme, en particulier, sont de plus en plus remises en question.

Dans le contexte de la prévention, les dispositions relatives au règlement pacifique des différends énoncées au Chapitre VI de la Charte créent également des instruments puissants en vue de régler les différends sur la base de l'état de droit et avant qu'ils n'aboutissent à des conflits graves. La Cour internationale de Justice joue un rôle essentiel en défendant et en clarifiant les règles du droit international, notamment en ce qui concerne le maintien et la promotion de l'état de droit. En tant que dissuasion contre les crimes internationaux et force contre l'impunité, la Cour internationale de Justice joue un rôle clef dans la prévention des conflits.

Enfin, l'ONU doit être en phase avec notre époque, pertinente et légitime pour tous. Il n'existe pas de moyen plus efficace de renforcer et de maintenir la confiance dans le multilatéralisme et le système des Nations Unies que l'obtention de résultats concrets dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, là où cela

importe le plus pour les millions de femmes, d'hommes, de garçons et de filles qui vivent dans l'ombre de la guerre et de la pauvreté. Le système des Nations Unies est un bien public mondial, et il est dans notre intérêt stratégique commun de continuer à investir dans ce système. Les acquis à long terme que nous obtiendrons seront largement supérieurs aux coûts immédiats.

Il est donc impératif que nous continuions d'appuyer la mise en œuvre des réformes du système des Nations Unies préconisées par le Secrétaire général à un moment où elles sont plus importantes que jamais. Ces réformes nous offrent une occasion sans précédent de rendre l'ONU plus souple et plus efficace et de la doter des moyens nécessaires pour lutter contre les problèmes actuels et émergents. C'est ainsi que l'on renforcera la confiance dans le multilatéralisme. Qui plus est, la réforme en cours offre une occasion cruciale de garantir la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans tous les aspects de l'activité du système des Nations Unies.

En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons faire mieux pour honorer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui nous incombe en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous devons accentuer nos efforts pour surmonter nos désaccords et nous unir dans l'action afin de traiter efficacement les nombreux dossiers épineux dont nous sommes saisis. Nos méthodes de travail doivent être davantage orientées vers l'obtention de résultats et l'adoption de décisions concrètes qui changeront la vie des personnes sur le terrain. C'est une responsabilité qui nous incombe en vertu de la Charte et à l'égard des membres de l'Assemblée générale. Cependant, nous le devons avant tout aux populations touchées par des conflits, l'oppression, la pauvreté et les changements climatiques dans le monde entier.

À cette fin, tous les membres du Conseil doivent faire de leur mieux pour veiller à ce que celui-ci honore la responsabilité que lui a confiée la Charte des Nations Unies. Nous préconisons une reprise du débat sur l'utilisation limitée du droit de veto, car son utilisation mine l'ONU. Le Conseil doit également refléter plus adéquatement les réalités du monde actuel en augmentant la représentation de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine.

Notre discours doit également évoluer. Nous ne devons pas nous contenter de défendre le multilatéralisme, nous devons passer à l'offensive. Nous devons l'améliorer afin de pouvoir exploiter pleinement

son potentiel. Nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre son programme de réforme ambitieux et à continuer de s'employer à nous rapprocher et à travailler de manière véritablement multilatérale pour pérenniser la paix et mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les membres peuvent compter sur l'attachement ferme et constant de la Suède au multilatéralisme et à l'ONU.

M. Tummysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir organisé le présent débat public fort opportun sur le multilatéralisme, qui représente l'une des grandes contributions que l'ONU a apportées à l'humanité. Nous voudrions remercier de leurs exposés francs et pénétrants le Secrétaire général, M. António Guterres, M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Présidente par intérim de l'Assemblée générale, M^{me} Inga Rhonda King, Présidente du Conseil économique et social, et le juge Ahmed Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice. Ma délégation voudrait faire quelques observations sur les mesures suivantes visant à renforcer le multilatéralisme en vue de faire face aux nouvelles menaces.

Nous pensons que nous devons renforcer les principes qui régissent la coexistence internationale, à savoir le leadership mondial, la responsabilité partagée et l'action collective. Les défis tels que les guerres prolongées, les conflits non réglés, le terrorisme, l'extrémisme, la pauvreté, la maladie, les migrations illicites, l'instabilité de l'espace humanitaire et les changements climatiques dépassent le champ d'action d'une nation seule. Ces problèmes sont aggravés par l'insécurité régionale et mondiale, qui est imprévisible, l'érosion des normes internationales juridiquement contraignantes, les ingérences extérieures, les conflits par adversaires interposés et la menace de l'utilisation d'armes de destruction massive. À cet égard, le Président de mon pays, Nursultan Nazarbayev, dans son manifeste intitulé « Le monde. Le XXI^e siècle », a appelé les dirigeants du monde à œuvrer ensemble en faveur d'un ordre économique et social mondial juste. Il a également demandé instamment que nous nous efforcions de mettre fin à tous les conflits et au terrorisme, d'abolir les armes de destruction massive et d'éliminer d'autres fléaux avant le centenaire de l'ONU.

En conséquence, le Kazakhstan est déterminé à promouvoir le multilatéralisme et considère l'ONU comme son élément central. Au cours de son mandat au Conseil de sécurité, mon pays s'est toujours efforcé d'introduire la meilleure forme possible de

multilatéralisme, de transparence, d'impartialité, de courtage honnête, de renforcement de la confiance et de partenariats – la marque de fabrique de notre politique étrangère – dans les activités quotidiennes du Conseil. Nous avons également donné la priorité aux questions de l'énergie nucléaire et de la sécurité hydrique et alimentaire dans nos travaux au Conseil, et nous continuerons de le faire au-delà de notre mandat.

Nous appelons également tous les Membres à œuvrer ensemble en faveur d'un ordre mondial fondé sur des règles et en faveur d'un monde plus sûr, en adhérant aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cela est important pour éviter que les normes internationales ne soient réduites à néant par des intérêts nationaux étroits et implantés, par la méfiance et par les tensions géopolitiques. Nous défendons un multilatéralisme égalitaire et centré sur l'être humain, qui ne laisse personne de côté. Nous plaidons également en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi que de l'élargissement de leurs droits et de leurs perspectives, car nous sommes convaincus qu'ils et elles jetteront les bases de la prévention des conflits et du développement durable. Par ailleurs, le multilatéralisme doit être dynamisé par la mise en œuvre des décisions prises à Addis-Abeba, à Sendai, à Paris et, maintenant, à Marrakech, ainsi que dans le cadre d'autres processus mondiaux. Cela garantira non seulement des alertes rapides en cas de menaces multiformes, mais également notre capacité de prendre rapidement des mesures pour les éviter. Notre action est particulièrement axée sur le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés et les pays sans littoral, ainsi que dans les petits États insulaires en développement. Dans ce contexte, nous pensons qu'il importe d'assurer le déploiement d'efforts internationaux concertés pour édifier des sociétés justes, résilientes et stables dans des États vulnérables, entre autres choses.

Le multilatéralisme doit être novateur et multidimensionnel. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, il doit comprendre des instances efficaces qui définissent les règles du jeu, telles que, par exemple, au sein de l'architecture de consolidation de la paix, dans les domaines de la défense et de la sécurité; au sein du système de développement, grâce aux investissements des banques multilatérales, aux échanges et au commerce; sur le front humanitaire; dans le secteur de la santé publique et avec des acteurs non étatiques, tels que des chefs religieux, des universitaires, les médias et la société civile, qui peuvent exercer une influence positive considérable dans le cadre de chaque pilier de

l'action de l'ONU. En conséquence, nous avons besoin d'une connectivité interpersonnelle, non seulement au-delà des frontières, mais aussi au-delà des continents. Cela peut nous conduire vers une communauté d'avenir partagé pour l'humanité, comme le propose la présidence chinoise. En effet, comme le dit le proverbe chinois,

« si vous voulez une année de prospérité, cultivez des céréales. Si vous voulez 10 années de prospérité, plantez des arbres. Si vous voulez 100 années de prospérité, faites grandir des hommes ».

Nous devons également nous efforcer d'établir des partenariats étroits entre l'ONU et des institutions régionales multilatérales, telles que la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes et d'autres instances internationales. Ces partenariats sont nécessaires pour renforcer les plateformes existantes de dialogue régional et sous-régional sur la sécurité. C'est par ce moyen que nous devons réussir à harmoniser l'élaboration des politiques et le dialogue pour l'aide au développement, ainsi que pour l'assistance à la mise en œuvre des programmes régionaux. Cette interaction est importante, car les structures régionales et sous-régionales jouent aujourd'hui un rôle clef dans la réforme du système des Nations Unies, en particulier de leur architecture de maintien et de consolidation de la paix.

Les visites sur le terrain effectuées par le Conseil de sécurité et par ses comités dans le bassin du lac Tchad, au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, en Afghanistan, en Haïti, en Colombie, au Bangladesh, au Myanmar et, récemment, en République démocratique du Congo ont montré l'importance de la stratégie à trois volets que le Kazakhstan a introduite. Elle consiste à renforcer le lien entre sécurité et développement, à réaménager et à dynamiser l'approche régionale et à mettre à profit les principes de l'unité d'action des Nations Unies. Cette stratégie, qui complétera les réformes du Secrétaire général, a été approuvée par le Conseil dans sa déclaration du Président S/PRST/2018/1. Nous avons l'intention de continuer d'élargir et de développer cette stratégie afin de l'intégrer, notamment, dans l'ensemble des opérations de l'ONU. Nous soulignons également

l'importance de l'initiative « Une Ceinture et une Route » de la présidence à cet égard.

Le terrorisme international ne peut être vaincu sans une réponse et une approche coordonnées. C'est pourquoi le Kazakhstan a lancé un code de conduite visant à contribuer à l'avènement d'un monde exempt de terrorisme en organisant une manifestation inaugurale de haut niveau et une cérémonie de signature au Siège le 28 septembre. Le document a rassemblé des États Membres animés du même esprit autour de l'appel à honorer leur engagement à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et d'autres instruments. En Asie centrale, en étroite collaboration avec des entités des Nations Unies telles que le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, nous avons lancé la troisième phase de notre plan d'action régional commun pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, auquel nous avons été le premier pays à devenir donateur, contribuant volontairement 10 % du budget global du plan et adressant ce montant à l'ONU.

Le Kazakhstan a prouvé qu'il était une figure morale en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et, dans un acte de multilatéralisme avec ses voisins, a créé la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Notre pays, qui compte parmi les pays ayant été le plus durement touchés par les conséquences tragiques des essais nucléaires, déploie d'énormes efforts pour atteindre l'« option zéro », et permet une coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires. Notre histoire montre clairement au monde que la vraie protection ne vient pas des armes nucléaires, mais de la confiance mutuelle. Cela signifie également que le multilatéralisme ira de l'avant si nous parvenons à sortir de l'impasse à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, ainsi qu'à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il est évident que le Kazakhstan a contribué au multilatéralisme d'innombrables façons, la plus récente étant le déploiement de 120 soldats de la paix qualifiés au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dans un bataillon indien. Nous sommes fiers que ce déploiement novateur ait eu lieu au cours du mandat du Kazakhstan en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous exprimons notre gratitude à nos collègues indiens, ainsi qu'au Département des

opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions.

Pour terminer, le Kazakhstan a l'intention de s'associer aux autres États Membres dans la mobilisation en faveur de la défense du multilatéralisme. Nous réaffirmons que ce n'est que par notre volonté collective et notre solidarité que nous pourrions faire de ce monde en crise une planète d'espoir et de grandes promesses.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence chinoise, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur des questions relatives au renforcement des principes du multilatéralisme. Le thème proposé est hautement pertinent, car il nous permet de dresser un bilan critique de l'état des relations internationales et de discuter des moyens de surmonter les problèmes systémiques qui se sont accumulés. Nous remercions de son analyse le Secrétaire général, António Guterres, et de leurs exposés M^{me} Inga Rhonda King, Présidente du Conseil économique et social, M^{me} Al-Thani, Présidente par intérim de l'Assemblée générale, et le juge Abdulqawi Ahmed Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice.

Notre monde connaît aujourd'hui une période de profonds changements qui mènent à la création d'un système international polycentrique. Grâce à l'activation des liens économiques transfrontières et à l'accélération des progrès scientifiques et technologiques dans le monde, de nouveaux centres de croissance économique et d'influence politique sont en train de s'imposer. Ils recherchent une participation plus large aux affaires internationales et s'efforcent de créer des politiques intérieure et étrangère indépendantes, qui correspondent à leurs intérêts nationaux, et d'opter pour des modèles de développement qui reflètent leur identité nationale, culturelle et religieuse. Ces tendances ne vont que croître.

Dans ces conditions, l'importance des mécanismes de diplomatie multilatérale, d'une recherche commune de réponses aux menaces et aux défis communs et d'un leadership collectif s'accroît aussi. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité en tant qu'organe central en matière de politique mondiale, ainsi que celui de formats de gouvernance mondiale souples, comme le Groupe des vingt, s'accroît progressivement, tout comme l'importance des associations régionales et interrégionales intégrées. Toutefois, le souhait de la plupart des États de renforcer les fondations polycentriques de l'ordre mondial se heurte aux tentatives de certains acteurs de préserver leur

domination en vue d'obtenir des avantages unilatéraux. Ils ne s'embarrassent guère de contourner l'ONU et le Conseil de sécurité et adoptent une approche sélective s'agissant de remplir leurs obligations juridiques internationales. Ils se prétendent multilatéraux, mais taxent de révisionnistes et d'opposants du multilatéralisme ceux qui ne sont pas d'accord avec leurs politiques et leurs méthodes. Autrement dit, ils ne reconnaissent le multilatéralisme qu'à leurs propres conditions.

Il ne faut pas chercher loin pour trouver des exemples de violations du multilatéralisme. Les principes fondamentaux d'un règlement au Moyen-Orient, le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien, les engagements pris au titre de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord multilatéral de Paris sur les changements climatiques, des accords de désarmement clefs pour la stabilité stratégique et bien d'autres font tous l'objet d'attaques. Il en résulte que le droit international sur lequel a été fondé l'ordre mondial d'après-guerre est dévalué. On entend des déclarations qui non seulement remettent en question la force juridique des traités internationaux, mais privilégient aussi les approches unilatérales étroites au détriment des décisions prises dans le cadre des Nations Unies, entre autres. Nous avons déjà appelé l'attention, ici à l'ONU, sur le fait que nos collègues occidentaux travaillent sans relâche à remplacer la primauté du droit international dans les affaires mondiales par un d'ordre fondé sur des règles. Ces règles elles-mêmes sont conçues sur la base de l'opportunisme politique et constituent un exemple clair du « deux poids, deux mesures ».

Une approche similaire est adoptée pour imposer des sanctions à des États qui dérangent, déclarer des guerres commerciales et attiser les tensions dans les relations internationales. Les motifs invoqués pour justifier ces mesures manquent de plus en plus de crédibilité : ingérences présumées dans les élections, accusations sans preuves d'emploi d'armes chimiques, et autres péchés du même genre. Pour accuser quelqu'un de quelque chose aujourd'hui, il semble qu'on considère suffisant d'ajouter les mots « très probablement ». Aucune preuve n'est nécessaire et ce que pense l'accusé n'a aucun intérêt pour les accusateurs. Ces méthodes ne sont certes pas nouvelles, mais elles sont devenues la règle aujourd'hui. Mais nous nous rappelons très bien combien de fois des prétextes fallacieux ont été invoqués pour justifier des interventions et déclencher des guerres. Il n'y a qu'à se rappeler le bombardement de la Yougoslavie en 1999; l'occupation de l'Iraq en 2003 sur

la base de prétextes et de mensonges flagrants, dont les conséquences continuent de peser lourdement sur les Iraquiens; et la manipulation grossière du mandat du Conseil de sécurité en Libye en 2011, dont le résultat sont la destruction et le chaos qui se poursuivent encore. Les mêmes méthodes ont été et continuent d'être utilisées aujourd'hui contre la Syrie. Ces actions militaires unilatérales ont plongé le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord dans le chaos et ont créé un terreau fertile pour l'extrémisme et le terrorisme omniprésents.

On essaye, fait troublant, d'embarquer certains pays dans des alliances militaires contre la volonté de leurs peuples, et on menace d'autres États de représailles pour avoir choisi librement leurs partenaires et alliés. Dans les Balkans en particulier, on promet aux États de la région un avenir heureux et on insiste pour les intégrer à l'OTAN à coup d'invocations sur le caractère inadmissible de l'ingérence dans leurs affaires intérieures, qui s'accompagnent d'une ingérence éhontée dans leurs affaires. Cette mentalité de bloc ne crée que de nouvelles menaces à la sécurité internationale et elle est ruineuse pour les principes du multilatéralisme. Nous sommes en train de voir l'espace pour une coopération internationale constructive se contracter, pour la confrontation s'accroître, pour l'imprévisibilité augmenter de manière générale, pour une révision des doctrines nucléaires et le seuil d'acceptabilité de l'emploi d'armes nucléaires se réduire, cela s'accompagnant d'une augmentation significative du risque de conflits spontanés; et, bien entendu, tout cela affecte les activités de l'Organisation des Nations Unies.

Nous allons commémorer dans les prochains jours le centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Ce fut une guerre étrange, qui semble s'être déclenchée toute seule. Ses protagonistes et ses participants n'étaient même pas capables d'imaginer le terrible désastre qui s'ensuivrait ni encore moins le fait qu'elle entraînerait une catastrophe encore plus grande – la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, la situation nous oblige à examiner avec prudence ces leçons de l'histoire et à espérer que ces scénarios d'affrontements insensés, avec des surenchères sans limite débouchant sur la catastrophe, ne se répéteront pas.

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, nous avons créé l'Organisation des Nations Unies. Pour la première fois dans l'histoire, les principes du multilatéralisme ont été consacrés dans la Charte de notre Organisation, créant un mécanisme fonctionnel

de gouvernance mondiale grâce à l'harmonisation des positions des États. Les éléments clefs d'un ordre mondial polycentrique ont été définis, de même que les normes et les principes fondamentaux régissant les relations internationales, allant de l'égalité souveraine des États et de l'interdiction de l'ingérence dans leurs affaires intérieures à la mise hors-la-loi du recours à la force dans les relations internationales sans autorisation du Conseil de sécurité ou au-delà des limites de la légitime défense.

Nous voudrions aussi souligner que selon la Charte, l'utilisation des mécanismes de sanctions est la prérogative exclusive du Conseil de sécurité. Les restrictions unilatérales et les tentatives d'application extraterritoriale des lois nationales sont illégitimes, n'entraînent que des affrontements plus vifs dans les affaires internationales et rendent plus difficile la recherche collective de solutions aux problèmes qui se font jour. De plus, comme la pratique l'a montré, ces mesures sont inefficaces aussi bien qu'illégal.

Afin d'éviter de compliquer encore davantage la situation internationale, il est important de respecter le droit international – le droit à proprement parler et non une règle ou une autre –, à savoir la Charte des Nations Unies, la souveraineté des États et les traits de culture et civilisation propres aux uns et aux autres – ainsi que d'œuvrer dans le sens de la coopération et non de la confrontation. Il nous faut tous reconnaître que nos peuples ont le droit de déterminer leur propre avenir en toute indépendance et sans ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures. Nous ne verrons de résultats positifs que lorsque les États uniront leurs efforts aux fins d'une coopération respectueuse et mutuellement avantageuse. C'est la seule approche susceptible de produire des dividendes pour tous les membres de la communauté internationale, ainsi qu'un ordre mondial harmonieux, démocratique et équitable.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui se transformera en une discussion sérieuse sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies, un mécanisme sérieux et essentiel pour régler les relations internationales modernes.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général et tous les auteurs d'exposés. Je vais bientôt quitter le Conseil de sécurité et mon poste d'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Servir ici a été un grand honneur, et cela va me manquer.

Je suis reconnaissante de cette occasion qui m'est donnée de parler des objectifs du multilatéralisme et de ce que nous pouvons faire pour rendre l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace pour le bien commun.

Le peuple américain a une foi profonde en les principes de paix, de sécurité et des droits de l'homme énoncés dans la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi les États-Unis sont, de loin, le premier contributeur au budget de l'ONU. Notre appui au multilatéralisme à l'ONU n'est pas uniquement rhétorique. Il est concret, tant dans nos paroles que dans nos actes. Année après année, les États-Unis contribuent à hauteur de 20 % du financement du système des Nations Unies. Les contribuables de l'Oklahoma, de l'Idaho et du Minnesota, aux États-Unis, assurent 25 % des 7 milliards de dollars que représente le budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies déployées à des milliers de kilomètres de là, à Kinshasa, Djouba, Pristina ou ailleurs. Ces mêmes contribuables fournissent plus de 35 % du financement du Programme alimentaire mondial, première organisation humanitaire multilatérale au monde. Nous assurons 13 % du financement qui permet à l'UNICEF d'aider les enfants du monde entier. Les contribuables des États-Unis assument 42 % du coût de l'action du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

L'appui financier considérable que les États-Unis accordent à l'ONU illustre à quel point nous prenons son action et notre engagement au sérieux. Mais je vais être franche. Il y a des moments où le peuple des États-Unis remet en question son généreux appui à l'ONU. Il y a des moments où nous sommes tentés de croire que le multilatéralisme n'a pas été une bonne affaire pour les États-Unis, et que nous pourrions être plus efficaces en promouvant nos principes et nos intérêts par nous-mêmes. Et il y a des moments où cette conclusion est juste. Ce n'est pas que le peuple des États-Unis soit pingre. Ce n'est pas que nous soyons égoïstes, au contraire. Nous sommes une nation bénie. Le représentant d'un pays d'Afrique m'a fait la morale récemment. Reprenant un passage de la Bible, il m'a rappelé que beaucoup sera demandé à quiconque beaucoup aura été donné. C'est très vrai, et le peuple des États-Unis a beaucoup donné. Mais le multilatéralisme exige que nous apportions tous notre contribution et que nous œuvrions tous ensemble au bien commun. Nous y avons tous intérêt et nous devrions tous, à terme, en bénéficier. Le peuple des États-Unis ne s'attend pas toujours à ce que les choses aillent dans son sens, mais nous avons une espérance légitime : que

nos investissements dans le multilatéralisme portent des fruits.

Nous ne considérons pas que ces actions relèvent de la charité. C'est notre contribution à la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme dans toutes les régions du monde. Quand nous contribuons et œuvrons tous à la réalisation de ces objectifs, cet organe peut accomplir de grandes choses. Prenons l'exemple de la Corée du Nord. Le Conseil de sécurité a fait preuve d'une unité remarquable tout en prenant des mesures concrètes. Nous avons imposé au régime de Pyongyang des sanctions plus complètes qu'à n'importe quel autre pays depuis une génération. C'est tout à l'honneur du Conseil et de ses membres. Aucune autre instance multilatérale n'aurait pu faire preuve d'une telle unité. Le maintien de la paix aussi est un bon exemple. Nous sommes plus efficaces quand c'est en tant que communauté mondiale que nous travaillons à garantir la paix. Ensemble, nous pouvons instaurer la confiance et l'impartialité nécessaires à la médiation des conflits et à la protection des civils innocents.

Mais le multilatéralisme en soi ne suffit pas. C'est un moyen au service d'une fin. Il n'est ni bon ni mauvais; seuls ses objectifs sont bons ou mauvais. Et le multilatéralisme échoue lorsqu'il ne soutient pas les objectifs que sont la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Lorsque l'Assemblée générale absout le régime barbare de Cuba de ses violations des droits du peuple cubain dans le seul but d'irriter les États-Unis, le multilatéralisme est en échec. Les mesures de ce type ne visent pas à protéger les droits de l'homme; elles cherchent à protéger les régimes autoritaires des critiques qu'ils suscitent concernant les droits de l'homme. Ce n'est digne ni du temps ni de l'attention des Nations Unies, et ce n'est assurément pas digne de l'appui du peuple des États-Unis.

Lorsque le Conseil des droits de l'homme accueille certains des auteurs de violations des droits de l'homme les plus manifestes au monde et couvre ainsi leurs atteintes, le multilatéralisme est en échec. Lorsque certains pays font valoir la souveraineté quand cela leur convient mais n'en tiennent aucun compte quand cela ne leur convient plus, le multilatéralisme est en échec. Notre collaboration pour le bien commun est en échec. L'un de mes objectifs en tant qu'Ambassadrice des États-Unis était de montrer au peuple des États-Unis la valeur que recèle son investissement dans l'Organisation des Nations Unies. Cela signifie que je me suis employée à démontrer et améliorer l'efficacité de nos missions

de maintien de la paix, à atténuer la menace nucléaire nord-coréenne et à placer les droits de l'homme au cœur des travaux du Conseil, entre beaucoup d'autres choses. Cela a impliqué aussi d'autres tâches plus concrètes, comme de regarder de près où notre aide étrangère sert les intérêts et les valeurs des États-Unis et où ce n'est pas le cas. Ce n'est pas en pilote automatique que nous devons décider des montants que nous accordons au titre de l'aide. Ils doivent aller là où ils peuvent faire le plus de bien et où là nous pouvons espérer coopération et amitié en retour.

Montrer au peuple des États-Unis la valeur que recèle son appui au multilatéralisme, c'est aussi rééquilibrer la manière dont nous finançons l'ONU et nos opérations de maintien de la paix. Le mois prochain, nous aurons une importante décision à prendre sur la façon dont nous répartissons les coûts du maintien de la paix. La quote-part de ces coûts qui est assignée aux États-Unis actuellement est disproportionnée – même pour nous. Nous contribuons 25% du budget du maintien de la paix, ce qui est plus que notre juste part. Insister pour que nous payions davantage, en particulier alors que les quotes-parts d'autres pays sont si basses, ne fait qu'éroder notre appui pour l'ONU. Je demande instamment à tous de se déclarer en faveur d'une répartition plus équitable de la charge, s'agissant du financement du maintien de la paix. Ce n'est pas seulement une question d'équité; il s'agit d'assurer la continuité du succès du multilatéralisme même. Le soutien à l'action collective vacille lorsque la charge qui lui est associée ne correspond pas à ses avantages, et l'action multilatérale, si nobles soient ses objectifs, ne peut pas continuer sur le long terme si elle part du principe que l'appui de ses donateurs les plus généreux va de soi.

Je sais que j'ai exprimé plusieurs vérités difficiles à entendre ce matin, mais je l'ai fait parce que j'ai l'obligation de relayer la sincère foi du peuple des États-Unis en l'objectif fondateur de cette institution. Lorsque nous œuvrons dans le véritable esprit du multilatéralisme – l'esprit des objectifs fondés sur des principes, des charges partagées et du respect mutuel – cette institution est capable de grandes choses. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de nombreuses autres années d'une collaboration fructueuse avec les Nations Unies en faveur de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme pour tous dans le monde.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur le renforcement du multilatéralisme, à un moment très important pour le monde d'aujourd'hui. Nous remercions également la délégation chinoise d'avoir préparé un document de réflexion (S/2018/982, annexe) pour la présente séance.

Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son exposé très utile. Nous tenons également à remercier de leurs exposés aujourd'hui la Représentante de l'État du Qatar, M^{me} Alya Al-Thani, qui a prononcé une déclaration au nom de la Présidente de l'Assemblée générale; M^{me} Inga Rhonda King, Présidente du Conseil économique et social; et le juge Abdulqawi Ahmed Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice. Ce fut une occasion rare et importante que d'écouter tous les présidents de ces organes des Nations Unies.

Notre monde connaît actuellement des défis aussi bien conventionnels que modernes. Les menaces auxquelles nous nous heurtons sont transnationales, et elles sont plus complexes et plus interdépendantes que jamais auparavant, en raison de la révolution des technologies de l'information et des importants progrès réalisés dans les domaines de la technologie, des communications et des transports. Les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales sont constantes, et malheureusement elles ont augmenté ces dernières années. Nous le constatons en particulier au Moyen-Orient, où un certain nombre de pays sont en proie à l'instabilité sur les plans de la sécurité et de la politique. La menace du terrorisme est une réalité quotidienne et aucune région du monde n'est à l'abri de ses maux. Un conflit armé dans une région du monde peut désormais avoir des répercussions politiques, sécuritaires, économiques et humanitaires pour d'autres pays dans le monde, même si ces derniers ne sont pas en conflit. Toutes ces conséquences peuvent se concrétiser si nous n'appliquons pas de solutions radicales. J'en veux pour preuve les catastrophes humanitaires et les crises de réfugiés et de migrants qui ont été provoquées par des conflits armés aux niveaux intra-étatique et interétatique. Tous ces défis, et bien d'autres, auxquels notre monde est confronté aujourd'hui exigent une riposte collective. Les défis internationaux exigent des solutions internationales. Aucun pays, quelle que soit sa taille ou sa puissance militaire ou économique, n'est en mesure de les relever seul.

Le multilatéralisme est au cœur du système mondial auquel nous avons tous adhéré lorsque nous avons créé l'Organisation des Nations Unies, il y a plus de 70 ans. La pierre angulaire de ce système mondial multilatéral, c'est la Charte des Nations Unies, un instrument du droit international qui établit un cadre clair régissant les relations entre pays. Tous les États Membres doivent s'engager en faveur de la Charte et de ses nobles buts et principes, en paroles et en actes.

Aujourd'hui, la Charte des Nations Unies est plus pertinente que jamais. Elle est le socle de notre système de sécurité collective et prévoit différents outils pour relever les défis, collectivement et efficacement. Beaucoup a été accompli grâce à l'application des dispositions de la Charte. Toutefois, force est de reconnaître que les aspirations énoncées dans les buts et les principes consacrés par la Charte – par exemple, vivre dans la paix et la sécurité à l'abri de la violence – n'ont pas encore été réalisées.

Nous devons œuvrer collectivement et dans l'unité pour endiguer la violence et les agressions, établir des relations amicales entre les pays, garantir le respect des principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, promouvoir l'égalité des droits, défendre le droit des peuples à l'autodétermination et promouvoir le respect des droits de l'homme.

L'État du Koweït est fermement attaché à la Charte. Durant notre présidence du Conseil de sécurité en février, nous avons organisé une réunion de haut niveau sur le thème suivant : « Buts et principes de la Charte des Nations Unies : maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Cette réunion a été l'occasion de faire fond sur d'autres discussions menées précédemment sur cette question, notamment lors de la réunion organisée par la Chine pendant sa présidence du Conseil en février 2015 (voir S/PV.7389).

Alors que nous parlons du multilatéralisme et du rôle des Nations Unies, qu'il me soit permis de rappeler le processus de libération de l'État du Koweït en 1991. C'est un exemple qui montre ce qui peut être accompli lorsque la communauté internationale travaille de concert sous l'égide de l'ONU et sur la base de résolutions légitimes adoptées par le Conseil de sécurité pour appuyer l'état de droit, l'équité et la justice. Le processus de libération de l'État du Koweït est un modèle historique du concept de sécurité collective et une incarnation du succès du multilatéralisme et du rôle de l'ONU dans la lutte contre

l'agression qui constitue une violation flagrante et manifeste du droit international et de la Charte.

En novembre 1990, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 678 (1990), par laquelle il a donné au régime iraquien de l'époque, jusqu'au 15 janvier 1991, une dernière chance de se retirer du territoire de l'État du Koweït, sans quoi tous les moyens nécessaires devaient être utilisés pour rétablir la paix et la sécurité internationales. Après cette invasion brutale, il a été prouvé que la première ligne de défense pour des petits pays comme l'État du Koweït est un système multilatéral mondial fondé sur le droit et la justice qui garantit les droits, la sûreté et la sécurité des petits pays. Nous estimons qu'il importe de renforcer leur représentation au sein des organes des Nations Unies, étant donné que la majorité des Membres de l'ONU sont de petits pays.

Nous sommes préoccupés par la tendance à remettre en question l'importance du multilatéralisme et par les mesures prises par certains pays dans le cadre de leurs politiques unilatérales qui placent leurs intérêts nationaux étroits au-dessus de l'intérêt collectif. Cela affaiblit l'ordre international tel que nous le connaissons depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'État du Koweït est convaincu de l'importance du multilatéralisme aux niveaux régional et international. Nous estimons également qu'il importe de promouvoir l'action collective entre les pays et les partenariats avec les organisations régionales pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans notre région et dans le monde entier.

À cet égard, l'ONU joue un rôle important à la tête des efforts mondiaux visant à relever ces défis, notamment l'action humanitaire internationale visant à atténuer les souffrances des populations touchées par les conflits armés et les catastrophes naturelles. En outre, l'ONU contribue efficacement aux efforts régionaux et internationaux visant à régler les conflits par des moyens pacifiques, notamment la diplomatie préventive et la médiation; à garantir la non-prolifération des armes de destruction massive; à réaliser le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030; à faire face aux conséquences des changements climatiques et à renforcer les droits de l'homme et l'état de droit. Nous ne pouvons pas faire des progrès dans ces domaines, ou dans d'autres, en l'absence d'une action collective et d'un dialogue constructif.

Je voudrais réitérer notre appui à la vision du Secrétaire général concernant la réforme des piliers paix

et sécurité au Secrétariat. Nous appuyons son rapport annuel sur les travaux de l'Organisation (A/73/1), dans lequel il souligne l'importance du multilatéralisme. Je voudrais également citer un extrait de la déclaration faite par le Secrétaire général devant les dirigeants du monde, lors du débat général de l'Assemblée générale en septembre, en décrivant en peu de mots l'état dans lequel se trouve notre monde aujourd'hui :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Alors que le monde est plus interconnecté que jamais, les sociétés sont de plus en plus fragmentées. Les défis se mondialisent et les peuples se replient sur eux-mêmes. Le multilatéralisme est menacé au moment même où nous en avons le plus besoin. » (A/73/PV.6, p. 2)

(l'orateur reprend en arabe)

Pour terminer, nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à redoubler d'efforts pour renforcer les partenariats constructifs et l'action collective afin de relever les défis politiques, de sécurité, économiques et humanitaires auxquels notre monde est confronté. Nous voudrions également souligner que nous ne pourrions y parvenir que si nous agissons ensemble dans le contexte du multilatéralisme.

M^{me} Wronecka (Pologne) *(parle en anglais)* : Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé édifiant et pertinent. Je voudrais également saluer l'initiative de la Chine, qui a organisé le débat public d'aujourd'hui sur le renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'ONU. Je tiens à féliciter M^{me} Al-Thani et M^{me} King, ainsi que le juge Yusuf pour leurs contributions à notre débat.

Je voudrais également m'associer à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

Je voudrais mettre l'accent sur trois questions que la Pologne juge particulièrement importantes pour le renforcement du multilatéralisme : l'ordre international fondé sur des règles, le rôle des organisations régionales et le règlement des problèmes auxquels le système mondial est confronté actuellement s'agissant de faire face aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité.

La Pologne souhaite établir des partenariats avec tous les acteurs qui veulent édifier un monde multipolaire. Le renforcement d'un multilatéralisme efficace et la promotion d'un ordre mondial fondé sur des règles ont

toujours été et demeurent des priorités pour nous. Notre contribution à l'appui au multilatéralisme est illustrée par le fait que nous siégeons au Conseil de sécurité.

Cette année, pour la troisième fois, la Pologne accueillera la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP). Nous accueillerons la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties – la COP24 – à Katowice, où nous nous réunirons pour garantir la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. La mise en œuvre intégrale et effective de l'Accord de Paris est inextricablement liée à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU. C'est pour cette raison que l'action mondiale en faveur du climat doit avoir des dimensions économiques, sociales et écologiques.

La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales est essentielle pour que l'ordre mondial multilatéral fonctionne comme il faut et profite à tous. L'Union européenne reste l'un des meilleurs exemples de succès d'un projet multilatéral. Après des siècles de conflits sanglants, la Communauté européenne connaît une période de paix et de prospérité sans précédent dans son histoire. Année après année, de nouvelles générations de jeunes des 28 pays de l'Union européenne peuvent étudier à l'étranger et découvrir de nouvelles cultures, ce qui favorise l'entente et le respect.

La Pologne est un fervent partisan des partenariats stratégiques entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique. Par conséquent, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le partenariat ONU-Union africaine ces deux dernières années. Au cours de cette période, l'Union africaine a assumé d'importantes responsabilités, et son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité n'a fait que croître. Nous nous félicitons qu'elle ait pris les rênes non seulement pour s'attaquer aux crises, mais aussi pour fédérer les organisations sous-régionales dans le cadre d'efforts conjoints en vue d'assurer la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain.

Les discours de soutien au multilatéralisme sont bienvenus et indispensables, mais c'est par notre action collective que nous pourrions réellement changer la donne. Un ordre mondial fondé sur le droit est un pilier du multilatéralisme efficace. Les mêmes règles doivent s'appliquer équitablement partout et à tous. Les droits aussi bien que les devoirs doivent être égaux pour tout le monde. La réforme du Conseil de sécurité, que nous appuyons et à laquelle nous voulons participer, devrait

viser à renforcer l'égalité des droits et des compétences de tous les membres du Conseil. Il est important que le multilatéralisme serve un certain système de valeurs et ne soit pas seulement un élément de la technologie politique et du jeu des intérêts. Ce système de valeurs est consacré par la Charte des Nations Unies.

Le multilatéralisme doit être un engagement à honorer des valeurs telles que le respect de la dignité et de la vie humaine. Il s'agit de valeurs qui vont au-delà de l'ordre politique et ne peuvent pas faire l'objet d'une définition politique, parce qu'elles constituent le fondement de l'ordre politique mondial. Partout où les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont systématiquement et largement violés et bafoués, et chaque fois que des infractions internationales sont commises ou que des armes de destruction massive sont utilisées, le Conseil de sécurité ne peut rester inactif. Nous avons la responsabilité de réagir rapidement et de façon décisive. Nous ne devons jamais oublier les trois piliers qui constituent le fondement de l'Organisation des Nations Unies, qui sont interdépendants et tout aussi importants : paix et sécurité, droits de l'homme et développement.

Il existe aujourd'hui de nouvelles menaces et de nouveaux défis importants pour la paix et la sécurité internationales qui étaient inconnus ou sous-estimés par les fondateurs de l'ONU en 1945. Le terrorisme, les combattants étrangers, l'extrémisme violent, les cyberattaques, les flux de réfugiés, la migration incontrôlée et la guerre de l'information, ainsi que la criminalité transnationale organisée, ont tous porté un coup à la stabilité mondiale. En outre, nous voyons apparaître des acteurs non étatiques puissants et déterminés qui n'ont aucun respect pour les normes du droit international et des droits de l'homme. Le monde est devenu de plus en plus interconnecté sur le plan des communications, du commerce et de l'interdépendance économique. Il n'y a aucun moyen de s'attaquer unilatéralement à toutes ces questions de façon efficace et de parvenir à un résultat durable. Aucun État ne peut y arriver seul. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions contribuer au changement.

Nous continuons d'appuyer fermement les initiatives du Secrétaire général visant à rendre l'action de l'ONU plus efficace et efficiente sur le terrain, ainsi que ses efforts constants pour promouvoir la prévention et la médiation. La prévention des conflits et la gestion des crises par le biais de la médiation sont l'un des principes fondateurs de l'ONU, et nous ne saurions

trop insister sur l'importance qu'elles revêtent pour la diplomatie multilatérale.

M. Delattre (France) : Je souhaite, pour commencer, Monsieur le Président, exprimer, à la présidence chinoise du Conseil de sécurité les remerciements appuyés de la France. Votre initiative de réunir le Conseil sur la question du multilatéralisme et de mobiliser, au-delà du Conseil, l'ensemble des États Membres dans la défense des Nations Unies, est particulièrement bienvenue dans le contexte des menaces qui pèsent sur le système multilatéral. Je veux également remercier l'ensemble des intervenants, à commencer par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son engagement de tous les instants et les perspectives importantes qu'il vient de tracer, et qui doivent inspirer nos travaux.

L'ordre international qui s'est construit sur la volonté de tourner le dos aux horreurs de la première moitié du XX^e siècle et qui s'est consolidé sur plus de 70 ans ne doit pas être pris pour acquis. Ce serait une lourde erreur. Comme cela a été évoqué par le Secrétaire général, les vents contraires n'ont sans doute jamais été aussi forts depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Or cet édifice fragile, avec en son centre l'Organisation des Nations Unies, est plus que jamais indispensable face aux grands défis de notre temps, mais il doit évoluer et se réformer en profondeur s'il veut pouvoir y répondre, et faire face aux critiques, voire aux attaques dont il est l'objet.

Le socle du multilatéralisme, c'est 1^e droit international. Son ADN, c'est la règle de droit, par opposition à la loi du plus fort et la loi de la jungle. Le respect du droit est au fondement de la Charte des Nations Unies, avec au premier rang les droits de l'homme – nous célébrons dans un mois les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme –, le droit international humanitaire et, plus largement, toutes les obligations nées des traités et des autres sources du droit international, en particulier les résolutions de ce Conseil. La pratique du multilatéralisme, c'est l'approche collective des crises comme des grands enjeux mondiaux. Comme le rappelle la note diffusée par la présidence (S/2018/982, annexe), l'approche collective et coopérative en vue du règlement pacifique des différends est l'essence même des Nations Unies. Notre engagement repose sur la conviction profonde qu'une réponse collective à nos problèmes communs est plus pertinente dans l'action qu'un ensemble de réponses unilatérales disparates, ou, pour le dire autrement, que

la juxtaposition des nationalismes ne peut conduire, face aux défis globaux d'aujourd'hui, qu'à un désastre collectif. Pour la France, au cœur du multilatéralisme, il y a donc la conviction, fondée sur l'expérience, que le tout est plus que la somme des parties.

Enfin, l'enjeu du multilatéralisme, c'est son efficacité, sa capacité à apporter des réponses concrètes aux crises et aux grands problèmes planétaires. C'est plus vrai encore dans un monde devenu multipolaire, qui est par définition plus complexe à organiser. La multipolarité rend donc le multilatéralisme plus nécessaire encore, et cela au moment même où le retour de la logique de puissance fragilise ses fondamentaux. Ne nous y trompons pas, dans un monde multipolaire, l'alternative au multilatéralisme c'est le retour aux zones d'influence dont l'histoire nous enseigne les lourds dangers. Le multilatéralisme et les Nations Unies sont aujourd'hui à la croisée des chemins.

Les menaces qui pèsent sur le cadre international dont nous sommes les héritiers doivent être prises très au sérieux – ce sera mon deuxième point. Elles se nourrissent, dans certains cas, de nos échecs. Mais ceux-ci sont moins l'échec du système que celui de ses membres : leur incapacité à s'unir au Conseil de sécurité, ou leur absence de mobilisation autour de sujets comme les violations des droits de l'homme – y compris les droits des femmes et des enfants –, l'impunité des crimes les plus graves, l'absence de représentation et de participation des femmes dans les processus politiques, mais aussi les dérèglements climatiques ou les famines, qui sont étroitement liés aux questions de paix et de sécurité et préparent les crises de demain. Dans le même esprit, le monde observe l'attitude de chacun des membres du Conseil sur la Syrie, et les entraves ou l'appui qu'ils apporteront à un traitement du conflit syrien dans le cadre que nous nous sommes donné collectivement, à travers la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Mais ces menaces sont alimentées aussi par une contestation plus fondamentale : contestation des principes juridiques et politiques du multilatéralisme au nom de la souveraineté nationale; contestation des institutions et du fonctionnement des Nations Unies, y compris de la négociation et de la pratique du compromis; mais aussi contestation des accords signés, tels que l'Accord de Paris sur le climat ou l'accord de 2015 sur le nucléaire iranien. Face aux risques qui pèsent sur le multilatéralisme, un sursaut collectif est nécessaire, autour de quelques grands axes – ce sera mon troisième point.

Tout d'abord, comme l'a rappelé le Président Macron à l'Assemblée générale, le principe de souveraineté des États n'est contradictoire ni avec l'universalité de nos principes et des exigences de l'état de droit, ni avec l'exercice d'un multilatéralisme efficace. Ce point est absolument fondamental et il est au cœur de la Charte des Nations Unies. L'égalité souveraine des États est au fondement de l'Organisation des Nations Unies – c'est même le premier principe rappelé par sa Charte. Mais la Charte rappelle avant cela les buts des Nations Unies : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'action en faveur de la paix, de la coopération et du respect des droits de l'homme. C'est dire qu'il n'y a pas contradiction entre le respect des souverainetés et la mise en œuvre effective de nos principes. Pour le dire plus clairement, le respect de la souveraineté des États ne signifie pas livrer le peuple syrien au bon vouloir du régime, ou se désintéresser du sort des Rohingya en Birmanie.

Deuxième axe : favoriser et renforcer les coopérations régionales, qui sont un échelon essentiel du multilatéralisme, et dont la Charte, dans son Chapitre VIII, a d'emblée prévu la dimension complémentaire de l'action des Nations Unies. Le renforcement des liens des Nations Unies avec l'Union européenne et l'Union africaine, l'action en faveur du soutien aux opérations africaines de paix, ou encore le déploiement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et son articulation avec l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, démontrent chaque jour le caractère incontournable de cette dimension régionale et sous-régionale. Je veux saluer l'action du Secrétaire général sur ces différents volets.

Troisième axe : s'agissant des grands enjeux de notre avenir commun, c'est le système des Nations Unies – et avec lui chacun d'entre nous – qui doit apporter les réponses appropriées : qu'il s'agisse des inégalités économiques et sociales, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du développement durable, de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, des enjeux liés à l'éducation, à la santé ou aux migrations, de l'intelligence artificielle, des réseaux sociaux et de la cybersécurité, nous devons continuer d'inventer ensemble les modes de régulation et de coopération et les règles de droit qui assureront un meilleur avenir à nos sociétés. Pour réussir, le multilatéralisme, auquel nous croyons plus que jamais, doit être un multilatéralisme créatif, ouvert aux acteurs de la société civile, branché sur les

révolutions technologiques en cours et qui se réinvente en permanence. C'est ce que nous avons fait ensemble, avec le Programme 2030 et la révolution silencieuse des objectifs de développement durable. C'est aussi l'objectif que la France poursuivra en axant sa présidence du Groupe des Sept en 2019 sur la lutte contre les inégalités. À l'inverse, chacun voit bien qu'en revenant à chacun pour soi dans ces différents domaines, c'est baisser les bras et préparer les crises de demain.

Quatrième axe : c'est la capacité du système à évoluer qui déterminera son efficacité face aux défis de ce siècle. Les institutions multilatérales ont l'obligation de se réformer et, dans de nombreux cas, de le font. Mais nous ne pouvons accepter que leur légitimité ou leur financement soient remis en cause au nom d'une approche idéologique : le Conseil des droits de l'homme, la Cour pénale internationale, ou encore l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'UNESCO jouent un rôle indispensable, que nous devons protéger et renforcer.

Pour que le cadre de notre action conserve sa légitimité dans la durée, nous devons le faire évoluer et l'adapter. Je veux donc redire ici le soutien de la France à la triple réforme engagée par le Secrétaire général des Nations Unies : réforme de l'architecture de paix et de sécurité, du développement et de l'administration des Nations Unies. Nous défendons aussi l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de ses membres, pour que sa composition reflète les équilibres du monde contemporain, reste légitime aux yeux de tous et se renforce comme lieu de concertation et non d'obstruction. Dans le même esprit, la France porte avec le Mexique l'initiative, désormais soutenue par 101 États Membres et qui pourrait être mise en œuvre sans délai, d'une suspension de l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Nous appelons tous les membres des Nations Unies – en particulier les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité – à rejoindre notre initiative.

Face à la multiplication des crises et des défis planétaires, nous n'avons tout simplement pas le droit de céder à la tentation du repli et de l'unilatéralisme. Les générations suivantes ne nous le pardonneraient pas et elles auraient raison. Le multilatéralisme est un bien commun, dont les effets positifs ne sont pas toujours suffisamment perçus et expliqués. Critiquer l'ONU – ce qu'on appelle ici le « UN Bashing » – garantit souvent un succès d'estrade. C'est tellement plus facile que de travailler à son renforcement. Et c'est le contraire de

l'approche exigeante et humaniste de la France. C'est à un réengagement en faveur des Nations Unies et d'un multilatéralisme rénové et exigeant que la France appelle tous ses partenaires, en travaillant de concert avec ce que le Ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, a qualifié de puissance de bonne volonté. Cet engagement est au cœur de l'identité et de l'action de la France. C'est pourquoi le Président Macron accueillera dans deux jours le Forum de Paris sur la paix, qui rassemblera tous les acteurs de la gouvernance mondiale – gouvernements, institutions, acteurs de la société civile, citoyens – pour débattre des grands enjeux mondiaux et inventer ensemble des réponses collectives. C'est le défi de notre génération.

Mme Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Au nom du Royaume des Pays-Bas, je voudrais remercier sincèrement la Chine d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur un sujet aussi important et d'actualité, qui est très pertinent pour la construction d'un avenir sûr, juste et prospère pour tous. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et les orateurs d'avoir préparé le terrain pour l'important débat d'aujourd'hui.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Le 11 novembre, nous commémorerons la fin de la Première Guerre mondiale. On se souvient encore aujourd'hui des horreurs de cette guerre et de celles la Seconde Guerre mondiale. Les leçons que nous en avons tirées font désormais partie de notre histoire commune et sont à la base de notre effort commun pour prévenir à tout prix les conflits mondiaux.

Je concentrerai mon intervention sur trois questions : le multilatéralisme, la réforme de l'ONU et l'importance du respect des principes et règles internationaux.

Le multilatéralisme est la seule réponse crédible aux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, tels que les changements climatiques, les migrations, la criminalité transnationale et le terrorisme. Nous ne pouvons pas relever ces défis unilatéralement ou bilatéralement. Nous devons les aborder ensemble, en utilisant les organisations et instances internationales que nous avons créées à cette fin et en trouvant un terrain d'entente. Toutefois, nous assistons à une tendance, y compris au Conseil de sécurité, où l'approche multilatérale est remise en question et sapée. C'est une tendance inquiétante. Lorsque le système multilatéral est paralysé, surtout dans le contexte de la paix et de

la sécurité internationales, ce sont des innocents qui souffrent.

Trop souvent, le Conseil de sécurité n'agit pas. La Syrie, le Yémen et le Myanmar en sont des illustrations. Or, en l'absence d'action, les citoyens ordinaires deviennent des victimes et l'impunité règne.

La situation en Syrie est un rappel brutal du manque de respect à l'égard des acquis du droit international obtenus de haute lutte – des Conventions de Genève à la Charte des Nations Unies en passant par la Convention sur les armes chimiques. Toutes ces normes ont été bafouées en Syrie. Dans pareil cas, la responsabilité principale incombe au Conseil de sécurité. En cas d'atrocités criminelles, la paralysie du Conseil en raison du recours au veto a pour résultat qu'on s'en détourne, ce qui affaiblit ainsi sa position et sape l'ordre multilatéral. C'est pour cette raison que nous soutenons l'initiative franco-mexicaine. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous avons l'obligation de veiller au bon fonctionnement du système multilatéral, ce qui m'amène à mon deuxième point, la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Le Royaume des Pays-Bas appuie fermement les efforts du Secrétaire général pour réformer l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle soit en mesure de relever les défis d'un monde en pleine évolution sur l'ensemble des trois piliers de l'activité de l'Organisation, à savoir la paix et sécurité, le développement et les droits de l'homme. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une boussole importante à cet égard.

L'objectif d'ensemble est de renforcer le rôle de l'ONU là où c'est possible et de renouveler en permanence notre attachement à la Charte des Nations Unies, en particulier au sein du Conseil de sécurité. Pour relever efficacement les défis en lien avec la paix et la sécurité, tous ses membres doivent prendre leurs responsabilités. Nous sommes convaincus que le monde a tout à gagner d'un Conseil de sécurité plus souple et plus efficace dans ses opérations et dont la composition reflète mieux le monde actuel.

S'agissant de la réforme du maintien de la paix, nous soutenons résolument les initiatives du Secrétaire général visant à rendre l'action des Nations Unies sur le terrain plus efficace et plus rationnelle, notamment grâce à l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui met l'accent sur la performance. Un multilatéralisme constructif peut également consister à soutenir de nouvelles initiatives et formes de coopération, par

exemple en travaillant plus étroitement avec des organisations régionales telles que l'Union européenne et l'Union africaine. En tirant parti de leurs ressources, de leurs compétences et de leur légitimité, l'ONU peut renforcer son rôle dans la gestion des crises tout au long du cycle du conflit, de la prévention avant le conflit à la pérennisation de la paix une fois celui-ci terminé.

J'en viens à présent à mon troisième point, à savoir le respect des principes et règles internationaux. Le Royaume des Pays-Bas a toujours défendu et continuera de défendre l'ordre international fondé sur des règles et la coopération multilatérale, en particulier eu égard aux questions de sécurité et aux autres questions d'intérêt commun. Le respect de l'état de droit, le principe de responsabilité, la promotion et la protection du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme qui nous lie tous, sont essentiels à la légitimité de l'Organisation des Nations Unies et au multilatéralisme. Il ne peut y avoir de paix durable sans justice. La coopération multilatérale en matière de paix et de sécurité exige une coopération générale dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques, et le droit et les tribunaux internationaux.

Je voudrais conclure en mentionnant un passage de l'allocution qu'a faite le Premier Ministre de mon pays, M. Mark Rutte, au débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale : nous devons croire dans le pouvoir du principe, et non dans le principe du pouvoir (voir A/73/PV.9).

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par M^{me} Fatima Kyari Mohammed au nom de l'Union africaine.

Tout d'abord, notre délégation félicite la République populaire de Chine d'avoir inscrit cette question d'actualité très importante à son programme de travail sous la forme d'un débat public.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt l'importante déclaration faite par le Secrétaire général António Guterres, ainsi que celles de l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, de M^{me} Inga Rhonda King et du juge Abdulqawi Ahmed Yusuf.

Je voudrais commencer cette déclaration au nom de la République de Guinée équatoriale en soulignant

que les relations internationales modernes doivent s'efforcer de suivre les transformations du monde contemporain, en adoptant des stratégies qui nous permettent d'assimiler les changements quotidiens qui se produisent dans la communauté internationale. Le système bilatéral qui dominait le monde auparavant, bien qu'il n'ait pas complètement disparu, semble irrémédiablement incapable de résoudre les problèmes mondiaux actuels. C'est pourquoi, venant à son secours, le multilatéralisme, cette nouvelle pierre à l'édifice de l'architecture mondiale, s'impose comme le système politique international qui, en plus de sa capacité avérée à coordonner les politiques nationales entre plus de deux pays, est à même de préserver le dialogue, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, l'égalité internationale des États, le respect mutuel, la répartition équitable des avantages découlant de l'action commune et le respect de la biodiversité, entre autres.

L'objectif des organisations multilatérales doit donc être de conclure des accords mondiaux sur les questions d'intérêt qui touchent le plus grand nombre concernant différents aspects des affaires internationales, tels que les changements climatiques, le commerce, la paix et la sécurité, la biodiversité, les objectifs du développement durable, etc. En conséquence, nous devons nous efforcer de permettre à l'ensemble du système des Nations Unies, au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale, à l'Organisation mondiale du commerce et aux organisations gouvernementales régionales et sous-régionales, notamment, de fonctionner de manière démocratique et transparente, chacun dans son domaine de compétence.

Grâce à cette réforme et à ce changement de mentalité dans les institutions multilatérales, il sera possible de trouver des réponses efficaces à bon nombre des défis auxquels se heurtent actuellement le système international, qui doit également faire face à des changements majeurs ayant des conséquences structurelles. Parmi ces changements, il y a notamment la reconfiguration des forces militaires et de leurs missions vitales; la réorganisation de l'économie mondiale et le poids respectif des différentes nations dans diverses institutions, y compris l'ONU, où le droit de veto continue de conditionner toutes les décisions importantes de cette instance, ce qui se traduit, de manière de plus en plus manifeste, par la limitation du rôle que joue l'Organisation, et ses organismes, rendant les décisions qui y sont prises tributaires des intérêts fondamentaux de quelques pays occupant une position particulièrement privilégiée au sein de cette institution.

Une réforme est donc nécessaire d'urgence si l'on veut que l'ONU s'acquitte objectivement et efficacement de son rôle en tant que pièce maîtresse du système de relations internationales fondées sur le principe de la multipolarité. Il en va de même pour toutes les autres organisations internationales que j'ai mentionnées, afin de les adapter et de les rendre plus transparentes, tout en garantissant l'égalité de tous leurs membres. Bref, il faut faire en sorte de démocratiser les institutions multilatérales.

À cet égard, nous proposons d'élaborer un plan de transformation et de réforme profonde du multilatéralisme, en prenant comme point de référence les graves problèmes qui affligent actuellement la communauté internationale, ce qui permettra de créer un système international multilatéral fort. Nous constatons à regret que, ces derniers temps, tout ce qu'on observe ce n'est pas un multilatéralisme véritable, mais plutôt un unilatéralisme déguisé de la part de certains pays dits « puissants », qui ont toujours essayé de gérer les questions internationales en fonction de leurs propres intérêts nationaux et au moyen de coalitions, provoquant ainsi toujours plus de conflits régionaux et de luttes armées, au point que la paix mondiale ne tient plus qu'à un fil extrêmement ténu.

Nous suggérons à ces pays, conscients de leurs capacités militaires et technologiques, de faire le choix de la paix et de fonder la coexistence internationale sur le caractère amical, objectif, égalitaire et pacifique qui devrait être le fondement du système multipolaire que nous défendons en République de Guinée équatoriale et à l'ONU. Une telle approche serait sans aucun doute bénéfique à la communauté internationale, car ce simple geste permettrait à lui seul de résoudre de nombreux conflits, soit à cause de l'absence d'armes soit par la réalisation de la justice, selon le cas.

Un autre défi auquel est confronté le multilatéralisme, c'est la grande diversité des intérêts et des positions au sein du système international. Définir les modalités d'action au sein des organisations qui se consacrent à la question à l'examen s'est avéré une tâche assez difficile, surtout si l'on considère ce qui est en jeu. Ce contraste marqué au niveau des intérêts fait que le succès de ces organisations se mesure à leur capacité de parvenir à une entente, et non à l'impact réel de leurs décisions.

De l'avis de la République de Guinée équatoriale, le monde du XXI^e siècle trop interdépendant et complexe. Le multilatéralisme moderne exige justement

un nouveau cadre de coopération qui, outre l'inévitable équilibre du pouvoir, tienne compte de la diversité des défis et de la nécessité de réaffirmer un modèle normatif reposant sur une base démocratique. Fermement attaché au multilatéralisme et à la coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, le Président de la République de Guinée équatoriale, S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a toujours agi de manière solidaire dans un esprit multipolaire, comme en attestent le Prix international UNESCO-Guinée équatoriale pour la recherche en sciences de la vie, le soutien aux pays victimes de catastrophes naturelles, l'assistance en matière de sécurité alimentaire, le soutien aux pays touchés par des pandémies, et le fait que la Guinée équatoriale a accueilli, à plusieurs reprises, des forums internationaux et régionaux, et des compétitions sportives internationales et régionales.

C'est dans le même esprit et avec la même approche que la République de Guinée équatoriale, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, prône constamment le concertation, la négociation pacifique des conflits, l'élimination totale des armes de destruction massive, le respect de la souveraineté des États et le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Par ailleurs, la Guinée équatoriale appuie fermement les efforts multilatéraux en cours pour la pacification de la péninsule coréenne, dans lesquels participent directement les États-Unis, la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, avec l'aide de la République populaire de Chine.

Pour conclure, qu'il me soit permis de citer l'analyste politique équatorien Camilo Zambrano Jáuregui, qui a déclaré :

« En définitive, le renforcement du multilatéralisme passe par une plus grande légitimité des processus décisionnels, que ce soit par des procédures ou principalement par les institutions appelées à préserver la paix et la sécurité internationales ».

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue la tenue de ce débat sur le renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'ONU. Elle remercie le Secrétaire général António Guterres pour la qualité de son exposé et la pertinence de son analyse. Nos remerciements vont également à l'endroit de l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, représentante de la Présidente de l'Assemblée générale; de M^{me} Inga Rhonda King, Présidente du Conseil économique et social; et de M. Abdulqawi

Ahmed Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice, pour leurs exposés fort enrichissants.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union africaine.

Le présent débat intervient à un moment où l'humanité connaît de remarquables transformations sociopolitiques, économiques et scientifiques, sources d'espérances pour nos sociétés et porteuses de notre aspiration commune à un monde de paix, de stabilité et de prospérité partagées. Mon pays exprime, toutefois, toute sa préoccupation devant l'érosion progressive de l'ordre multilatéral qui hypothèque la paix et la sécurité internationales. En effet, l'ordre multilatéral né des enseignements tirés de la Seconde Guerre mondiale est aujourd'hui loin de refléter l'enthousiasme et l'espérance suscités par la vision prospective des rédacteurs de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, il appartient aux États Membres de réhabiliter l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui consacre le multilatéralisme comme approche par excellence dans notre quête commune de solutions aux défis contemporains.

C'est grâce aux actions concertées que nous trouverons ensemble des réponses pérennes aux défis actuels, notamment la pauvreté, le chômage des jeunes, les changements climatiques, l'extrémisme violent et le terrorisme. Le texte fondateur des Nations Unies fait de l'Organisation « un centre où s'harmonisent les efforts des nations », afin de préserver la paix et la stabilité internationales et de permettre aujourd'hui d'impulser la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, pour le développement durable. C'est à juste titre que, mon pays voudrait appeler les États Membres à privilégier les cadres de coopération concertée et coordonnée, où s'élaborent les stratégies consensuelles pour relever les défis actuels et futurs.

La multiplicité et la complexité des défis actuels à la paix, à la sécurité et au développement durable, requièrent la mutualisation des efforts et une mise en synergie des actions menées par les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte. À cet égard, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité», signé le 19 avril 2017 par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine, apparaît comme un exemple vertueux de multilatéralisme entre l'Organisation des Nations Unies

et une organisation régionale, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte.

Ce modèle de coopération a en effet fait passer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine d'une approche *ad hoc* à une démarche commune plus structurée et prévisible. La Côte d'Ivoire exprime donc sa satisfaction, au regard des progrès remarquables accomplis dans l'opérationnalisation de ce Cadre commun, notamment le renforcement de la coopération entre le Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, de même que les consultations régulières entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Mon pays souhaite que cette coopération, fondée sur le respect mutuel et les avantages comparatifs des deux organisations, se matérialise davantage dans le domaine spécifique de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

La Côte d'Ivoire voudrait saisir l'opportunité de ce débat pour réaffirmer son soutien résolu aux initiatives du Secrétaire général, visant la réforme du pilier Paix et sécurité des Nations Unies, ainsi que des opérations de maintien de la paix. Elle demeure convaincue que ces réformes ambitieuses contribueront à renforcer le rôle et la centralité de notre institution commune dans la recherche de solutions durables aux problèmes actuels. Pour conclure, la Côte d'Ivoire tient à réaffirmer sa foi dans les vertus du multilatéralisme et du dialogue constant et constructif comme mode de prévention et de règlement pacifique des conflits.

Mme Cordova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général, la Présidente par intérim de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social et le Président de la Cour internationale de Justice des informations très pertinentes qu'ils nous ont fournies aujourd'hui. Nous saluons leur attachement au multilatéralisme et au système des Nations Unies. De même, nous remercions la délégation chinoise d'avoir organisé un débat public aussi important sur une question d'une importance vitale pour tous les États Membres de l'Organisation.

La consolidation du système multilatéral par la création et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies a été l'une des grandes réalisations de la communauté internationale au cours du XX^e siècle, et préserver cet acquis est l'un des défis majeurs que nous devons relever au XXI^e siècle. Le système multilatéral et le multilatéralisme sont indispensables à la réalisation

des trois piliers de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les droits de l'homme, la paix et la sécurité, et le développement; ils constituent la clef de voûte de l'Organisation, sont interdépendants et se renforcent mutuellement. L'approche multilatérale et, en particulier, les différents organismes des Nations Unies offrent le meilleur moyen de relever les défis communs majeurs auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui, à savoir les changements climatiques; les crises des réfugiés et des migrants; la mise en œuvre de du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030; et, dans le domaine de la paix et de la sécurité, la menace nucléaire et l'utilisation des armes de destruction massive, tant par les acteurs étatiques que non étatiques, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les discours extrémistes, pour ne nommer que ceux-là.

À cet égard, la principale force du multilatéralisme réside dans le degré d'attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le respect de ceux-ci. En revanche, la principale menace découle d'un manque d'attachement à la Charte et au non-respect de celle-ci. La communauté internationale doit renouveler son attachement à l'application de la Charte, tout en condamnant le multilatéralisme à la carte, par lequel certains pays choisissent, comme dans un menu, les aspects du système international auxquels ils souhaitent adhérer. On ne peut pas défendre les droits de l'homme et condamner l'organe principal de l'Organisation chargé de cette question. On ne peut pas considérer les réfugiés et les migrants comme un problème et ne pas participer au plus grand effort collectif de notre histoire pour assurer des migrations ordonnées, sûres et régulières. On ne peut pas lutter contre les changements climatiques si le principal pollueur s'est retiré de l'accord le plus pertinent de l'histoire en la matière.

S'agissant maintenant de la question de la paix et de la sécurité, nous reconnaissons que le Conseil de sécurité est confronté à de nombreux défis complexes dans l'exécution de son mandat. Toutefois, nous pensons que les menaces qui compromettent véritablement les efforts du Conseil et de l'Organisation pour éviter la détérioration de la paix et la sécurité internationales sont liées à la mise en œuvre insuffisante des mécanismes prévus par la Charte des Nations Unies et au recours à des actions unilatérales, en particulier par les grandes puissances.

Ces mesures unilatérales ont créé des vides au sein des gouvernements et affaibli les forces chargées de l'application de la loi et du maintien de l'ordre et de

la sécurité. En outre, des crises humanitaires ont éclaté, et des groupes terroristes et des combattants irréguliers se sont multipliés, trouvant de nouveaux espaces pour commettre des actes déstabilisateurs et des crimes contre l'humanité – autant de situations qui constituent désormais la majeure partie des questions dont est saisi le Conseil de sécurité. Toute mesure adoptée unilatéralement par un État au détriment d'un autre, par la force ou par d'autres mesures coercitives, sort du cadre du Conseil de sécurité et est donc illégale et contraire aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

À cet égard, je voudrais souligner ce que l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon a dit, le 3 septembre 2013, sur la situation en Syrie :

(l'oratrice poursuit en anglais)

« Comme je l'ai dit à maintes reprises, la responsabilité principale du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales... L'appel que je lance est que tout soit traité dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Le recours à la force n'est légal qu'en cas de légitime défense, en vertu de l'Article 51 de la Charte, et lorsque le Conseil de sécurité approuve une telle action. C'est le principe de base de l'Organisation des Nations Unies ».

(l'oratrice reprend en espagnol)

La Bolivie rejette catégoriquement l'imposition de mesures unilatérales, qui sont une violation flagrante du multilatéralisme et une grave menace à l'ordre international, car elles constituent des mesures illégales qui étendent la juridiction et la législation nationale d'un État à un autre, violant ainsi les principes d'égalité, de souveraineté et d'intégrité territoriale des États.

Une autre menace pour le multilatéralisme, qui est également liée à l'absence de mise en œuvre des buts et principes consacrés par la Charte, c'est l'instrumentalisation des organes de l'ONU et la confusion entre leurs mandats et prérogatives. Pour faire face aux grands défis auxquels l'humanité est confrontée, les différents organes et organismes de l'Organisation doivent fonder leur action sur les principes de complémentarité et de coordination, et non sur l'ingérence ou la duplication des tâches. La force de l'Organisation dépend de celle de ses organes les plus faibles.

De même, en vue d'améliorer ses travaux, le Conseil doit favoriser la prise de décisions par consensus, tout en renforçant le dialogue et le recours effectif à la médiation, à la prévention, à la conciliation et aux bons offices pour le règlement pacifique des différends.

La Bolivie estime que, pour renforcer le multilatéralisme, il est également impératif d'œuvrer à la réforme de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité. Le Conseil doit être plus efficace, plus efficient, plus inclusif et surtout plus démocratique, tout en veillant à ce que ses procédures et ses méthodes de travail soient transparentes et à ce que sa composition et le nombre de ses membres soient une expression légitime des 193 pays qu'il représente, et éviter de reproduire les scénarios de surreprésentation régionale qui perpétuent une sorte de néocolonialisme institutionnel. Il faut aussi éliminer la prérogative du veto, qui est anachronique et inacceptable au XXI^e siècle.

Pour terminer, nous pensons qu'il est essentiel de créer des espaces de dialogue, comme celui que nous avons aujourd'hui et que nous espérons avoir à l'avenir, afin de débattre et de partager nos positions avec les pays qui pourraient douter des avantages du système multilatéral.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour vous remercier d'avoir organisé ce débat de haut niveau important et opportun. Nous remercions de leurs exposés le Secrétaire général, la Présidente par intérim de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social et le Président de la Cour internationale de Justice.

Nous appuyons également la déclaration qui sera faite par l'Observatrice permanente de l'Union africaine, M^{me} Fatima Kyari Mohammed.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis et à des menaces sans précédent pour la paix et la sécurité internationales. Le multilatéralisme n'a jamais été aussi indispensable pour assurer une réponse collective. Bien sûr, au cœur du multilatéralisme international se trouve l'Organisation des Nations Unies. Elle a toujours été une instance essentielle pour faire progresser la sécurité collective et promouvoir la coopération multilatérale entre les États Membres, conformément à l'esprit de sa Charte. C'est aussi une Organisation qui a dû faire face à de nombreux défis. Elle a connu des succès et des échecs. Nous pouvons certainement tirer des enseignements de certaines de ses réalisations. Nous devons également

avoir le courage de reconnaître ses lacunes et tout mettre en œuvre pour y remédier.

Dans le même temps, nous convenons tous que l'ONU est la seule Organisation universelle indispensable dont nous disposons. Malgré tous ses défauts, c'est une Organisation dont nous ne pouvons nous passer. La question est de savoir comment la rendre plus efficace, plus fonctionnelle et plus pertinente pour faire face aux défis et aux menaces auxquels l'humanité est confrontée au XXI^e siècle. Il ne fait aucun doute que le système de sécurité collective de l'ONU a contribué à réduire le danger de la guerre. Depuis plus de 70 ans, il a considérablement contribué au maintien de la paix.

Néanmoins, le paysage géopolitique mondial a énormément changé depuis la création de l'ONU. Le nombre croissant de conflits intra-étatiques, les menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent, ainsi que d'autres crimes transnationaux commis par des acteurs non étatiques, font peser des risques toujours plus grands sur la paix et la sécurité internationales. La prévalence de la pauvreté et des inégalités, la propagation des maladies pandémiques, les effets des changements climatiques et d'autres défis socioéconomiques ont tous des retombées majeures sur la sécurité et la survie de l'humanité.

À ce stade de l'histoire de l'humanité, nous avons plus que jamais besoin de l'ONU. C'est pourquoi il nous faut une Organisation capable de remédier à ses propres faiblesses. Elle doit avoir la capacité de réellement changer la donne non seulement en matière de sécurité, mais aussi dans les domaines économique, social, humanitaire et des droits de l'homme. C'est pourquoi la réforme de l'ONU est si cruciale. L'Organisation doit être fidèle au Préambule de la Charte, à savoir qu'elle est l'Organisation des peuples des Nations Unies. Nous appuyons pleinement le programme de réforme du Secrétaire général visant à rendre l'Organisation des Nations Unies mieux à même de répondre aux besoins et aux aspirations de « Nous, [les] peuples » pour lesquels elle a été créée.

La Charte prévoit un certain nombre d'outils dont le Conseil de sécurité peut se servir pour traiter les problèmes du monde. Le Chapitre VI est clair au sujet de la primauté du règlement pacifique des différends et souligne la nécessité de prendre des mesures pour prévenir les conflits avant leur déclenchement. Le Chapitre VII contient des paramètres d'action en ce qui concerne les menaces ou infractions à la paix et les actes d'agression. Le Chapitre VIII prévoit des arrangements

régionaux pour soutenir la paix. Il est profondément regrettable que nous ne soyons toujours pas capables de tirer pleinement avantage de ce qui est prévu dans la Charte pour aider à surmonter les difficultés que nous rencontrons. Dans les faits, cela mine la crédibilité du Conseil de sécurité lui-même. Nous n'avons sans doute pas besoin de rappeler aux représentants que celui-ci est l'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons toutes les raisons d'insister sur la nécessité que la réforme parte du sommet, en commençant par la composition du Conseil de sécurité. Ici, comme ailleurs dans nos efforts visant à faire en sorte que l'Organisation soit adaptée aux problèmes de ce siècle, nous devons également rester fidèles aux principes de la Charte – égalité souveraine, intégrité territoriale, indépendance politique, non-intervention et règlement pacifique des différends.

Les préoccupations et réalités mondiales d'aujourd'hui nous obligent à réaffirmer notre plein attachement aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et au multilatéralisme. Elles exigent que nous rassemblions le courage et la détermination de nous montrer à la hauteur du défi.

Je terminerai en soulignant l'engagement propre de l'Éthiopie, en tant que Membre fondateur de l'ONU et principal pays fournisseur de contingents, à jouer pleinement son rôle, comme elle le fait depuis plus de 60 ans.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à saluer l'initiative de la République populaire de Chine d'organiser le présent débat public. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son important exposé, ainsi que la représentante de la Présidente de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social et le Président de la Cour internationale de Justice.

Le Pérou, pays attaché au multilatéralisme, au droit international et au principe du règlement pacifique des différends, souligne qu'il importe et qu'il est nécessaire de renforcer et de rénover le système des Nations Unies afin de relever les graves défis que le monde d'aujourd'hui pose à la communauté internationale.

Nous voyons avec une vive préoccupation la prolifération des conflits et l'apparition de nouvelles menaces contre la paix et la sécurité, dont les causes profondes sont bien souvent des phénomènes mondiaux tels que le creusement des inégalités, les effets des

changements climatiques, les armes et la criminalité transnationale organisée.

Le monde d'aujourd'hui est interconnecté et interdépendant. Il est donc clair que la pauvreté et la vulnérabilité de larges segments de la population mondiale ont une incidence directe et croissante sur la sécurité et le bien-être de tous et compromettent la réalisation de l'engagement à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'humanité a considérablement évolué et progressé. Il ne fait aucun doute que l'Organisation a servi à bâtir un monde meilleur. Toutefois, dans nombre de cas, les progrès ont été inégaux et l'ordre international a montré ses limites quand il a fallu faire face efficacement aux réalités nouvelles et changeantes. Loin d'affaiblir le multilatéralisme, l'incapacité de la communauté internationale à composer avec ces réalités devrait nous pousser à consolider la coopération internationale requise pour donner suite aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous tenons à mettre l'accent sur la pertinence de ces buts et principes et sur l'importance de l'Organisation pour remédier aux graves problèmes qui se posent à nous et défendre et développer le système de sécurité collective et un ordre international fondé sur des règles, de manière à prévenir ainsi l'émergence de plus grandes menaces à la paix et à la sécurité.

À cette fin, nous jugeons nécessaire de continuer de faire fond sur les acquis politiques, juridiques et institutionnels de l'Organisation. Cela suppose, entre autres mesures, de mettre en œuvre la réforme du Conseil de sécurité afin d'adapter cet organe aux réalités du moment et, conformément à la proposition du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, de le rendre plus cohérent, transparent et responsable. Cela suppose aussi de renouveler notre engagement en faveur du droit international et de son développement constant, en respectant ses dispositions, y compris la jurisprudence du Conseil, et en participant de manière constructive aux négociations et aux processus de suivi.

La responsabilité principale qui incombe au Conseil de sécurité pour ce qui a trait au maintien de la paix et de la sécurité internationale doit être exercée dans le plein respect du droit et de la justice. De ce point de vue, nous tenons à souligner la nécessité d'une interaction plus systématique entre cet organe et la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale. Nous insistons sur la responsabilité du Conseil de préserver les régimes de non-prolifération

des armes de destruction massive et du terrorisme et sur la nécessité pour ses membres de demeurer unis face à ces menaces.

Nous soulignons également la nécessité de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris et de s'engager en faveur du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous estimons que ces instruments sont fondamentaux pour prévenir les conflits et traiter leurs causes profondes.

Nous sommes d'avis que l'Organisation devrait être réformée afin d'aider les États Membres de manière plus cohérente et efficace en tenant compte de leurs priorités, de leurs besoins et de leur situation nationale. À ce propos, nous exprimons notre appui aux réformes proposées par le Secrétaire général et à l'accent qui est mis sur l'égalité des sexes.

Le multilatéralisme implique aussi de travailler de façon dynamique et inclusive avec des institutions spécialisées et entités comme l'Organisation mondiale du commerce, les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec la société civile, les groupes de femmes et de jeunes, le secteur privé et les milieux universitaires.

Notre tâche consiste à redoubler d'efforts en vue de renforcer l'ONU en donnant suite aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et en catalysant la coopération et les alliances à tous les niveaux, aux fins d'obtenir que la paix et la prospérité soient accessibles à tous.

Dans cet ordre d'idées, je terminerai en rappelant les mots de l'ancien Secrétaire général Javier Pérez de Cuellar, selon qui le rôle d'une institution politique comme l'ONU était de marquer la différence entre le conflit et le fait d'œuvrer à un monde meilleur, et de permettre aux nations de rester du bon côté.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à m'excuser pour mon absence au début du présent débat public; j'ai dû quitter la salle pour me rendre à une cérémonie de commémoration du centième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. C'est une très bonne chose – et je remercie la Chine – que nous tenions ce débat si près de cet anniversaire, car l'événement que l'on fête a marqué le début du multilatéralisme à proprement parler, même si certaines de ses bases avaient été posées durant le siècle précédent. Bien sûr, la fin de la Deuxième Guerre mondiale a vu la constitution des Nations Unies et la

création de l'Organisation comme figure faîtière d'un système qui, dans l'ensemble, nous a tous maintenus dans la sécurité et la prospérité depuis 1945.

Pour commencer, je tiens à dire notre gratitude aux États-Unis d'avoir fourni à l'ONU son siège ici à New York et de leur contribution, sans quoi nombre des avancées des près de 70 ans écoulés n'auraient pu être obtenues. Aujourd'hui, j'aborderai trois thèmes : les défis collectifs; le rôle spécial du Conseil de sécurité; ce qu'il convient de faire, selon nous, pour renforcer le multilatéralisme. Dans mon pays, le débat public sur les questions de politique étrangère amène presque toujours à mentionner la nécessité d'une solution à trouver par l'intermédiaire de l'ONU, quelle que soit l'orientation politique de la personne qui s'exprime. Les Membres auront pu constater que le Royaume-Uni, depuis le Brexit, participe encore plus activement aux travaux de l'Organisation, et plus généralement aux affaires mondiales.

Il y a soixante-dix ans, personne n'aurait songé à accuser les pères fondateurs de l'ONU de manquer d'ambition. Pourtant, depuis sa création, l'Organisation est face à un fossé presque impossible à combler entre son ambition et notre aptitude à l'aider à la réaliser. Nous avons enregistré d'importantes avancées. Kofi Annan parlait de pousser de lourdes pierres jusqu'en haut de la colline – même si nous n'avons pas su nous saisir de certaines – et nous devons continuer à pousser. Je veux insister sur un point : quel que soit le modèle politique ou de sécurité d'un pays, tout montre que les pays connaissent un meilleur essor s'ils ont des sociétés ouvertes et qu'ils font primer le libre échange, la liberté de penser, la liberté d'association et la transparence. Un système international fondé sur des règles qui préserve la stabilité est dans l'intérêt de la vaste majorité des États Membres de l'Organisation.

Néanmoins, comme beaucoup l'ont souligné aujourd'hui, nous devons faire face à une prolifération de menaces qui viennent de toutes parts. Il a été question de beaucoup de choses aujourd'hui : certaines ont été la cause de débats houleux au Conseil, mais elles intéressent tous les membres, qu'il s'agisse des membres permanents, des membres élus ou des membres candidats. Aucune nation ne peut protéger son peuple sans s'engager résolument dans la lutte contre les crises qui touchent le monde. Je ne vois pas la moindre grande menace qui puisse être contrée par une seule nation isolément. Que ce soit les migrations, la cybercriminalité, l'esclavage moderne, les menaces terroristes, les maladies ou les

changements climatiques, toutes ces menaces mettent en péril la sécurité et la prospérité chez nous et remettent en question la sécurité collective à l'échelle mondiale. Elles ne peuvent être contrées que par une action collective.

Cependant, l'action collective ne peut pas signifier seulement l'action décidée par consensus. Par nature, les menaces à la paix et à la sécurité internationales ont souvent trait à un défi lancé au droit international et aux normes y afférentes. Logiquement, les mesures prises pour défendre la paix et la sécurité internationales ne peuvent pas toujours l'être par consensus : cela ne saurait suffire. Vous avez parlé, Monsieur le Président, de la nécessité pour le Conseil d'agir dans l'unité, avec sagesse et courage. Notre sagesse collective nous dit que l'inaction face aux violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international, aux actes de génocide et à l'emploi d'armes interdites produit des résultats catastrophiques. Il s'ensuit que nous échouons à maintenir la paix et la sécurité internationales. Comme nous n'avons pas le courage d'agir avec la sagesse dont nous faisons montre, nous finissons désunis.

Du Rwanda à Srebrenica, en passant par les actuels conflits au Myanmar et en Syrie, nous manquons à la cause du multilatéralisme en n'étant pas capables d'agir conformément à la Charte des Nations Unies. Par celle-ci, le Conseil de sécurité s'est vu confier des pouvoirs qui doivent lui permettre de s'acquitter de son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales. Toutefois, si un ou deux membres font obstacle à ce que nous utilisions ces pouvoirs, ce n'est pas l'expression légitime de la Charte, mais un emploi abusif du droit de veto.

Nous partageons totalement l'avis des membres du Conseil de sécurité qui ont évoqué l'importance des Chapitres VI et VIII de la Charte, relatifs au Conseil. J'ajouterai à cela l'Article 99, dont nous estimons qu'il est sous-utilisé : la possibilité pour le Secrétaire général d'attirer l'attention du Conseil de sécurité. Je tiens toutefois à souligner que le Conseil peut, en vertu du Chapitre VI, enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait engendrer un différend, et déterminer s'il s'agit d'un désaccord entre nations et si cela doit menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte ne stipule pas que le Conseil de sécurité doive avoir déjà établi qu'une telle menace existait. Il nous semble que certains pays essaient de bloquer et d'étouffer les débats du Conseil sur de telles situations qui tombent sous le coup du Chapitre VI – par exemple, quand un gouvernement s'en prend à son propre

peuple ou porte atteinte à ses voisins. Plus le Chapitre VI est étouffé, plus il devient probable qu'il faudra prendre des mesures vigoureuses au titre du Chapitre VII. C'est un aspect ironique à quoi je pense que le Conseil de sécurité serait bien inspiré de réfléchir.

Un système international fondé sur des règles doit bien évidemment s'adapter pour prospérer. Il doit aussi s'adapter pour survivre. Plusieurs orateurs ont aujourd'hui appelé l'attention sur le fait qu'il importait de soutenir la réforme. J'y ajoute la voix du Royaume-Uni, et je précise que cela inclut la réforme du Conseil de sécurité. Je pense toutefois que nous devons également redoubler d'efforts pour défendre l'ordre international fondé sur des règles. Nous avons besoin d'organisations multilatérales adaptées à leur tâche. Il nous faut réformer les structures obsolètes et bureaucratiques. C'est la meilleure façon de veiller à ce que les institutions qu'elles servent ne s'effondrent pas. Nous avons besoin d'une réforme de l'Organisation mondiale du commerce, pour parvenir à écarter les tentatives dangereuses du protectionnisme. Nous avons aussi besoin d'une réforme de la Banque mondiale, pour que sa gouvernance reflète l'équilibre changeant de l'économie mondiale. Nous avons besoin de consolider la chaîne invisible qui relie les démocraties. Nous devons également faire en sorte, en même temps, d'être plus efficaces quand nous agissons de concert face à des menaces réelles et bien présentes.

Nous attachons par conséquent la plus haute importance à un engagement renouvelé et renforcé de tous les membres du Conseil, ainsi que de tous les Membres de l'Assemblée générale, en faveur du principe de responsabilité et du partenariat entre acteurs tant étatiques que non étatiques, société civile et secteur privé. Il est question de ce que nous pouvons faire ensemble alors que nous approchons du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, en 2020. Les objectifs de développement durable sont la plus haute manifestation de cette visée, et c'est d'autant plus important que nous sommes aux prises avec de nouvelles technologies très novatrices, telles que l'intelligence artificielle et la cybertechnologie, qui modifieront la manière dont les gouvernements interagiront les uns avec les autres, et avec leurs propres citoyens.

Le Royaume-Uni est totalement d'accord avec l'objet de ce débat, mais nous savons devoir rester vigilants car ce sujet a tendance à donner lieu à un exercice d'adoration mutuelle. Durant les conflits, des atrocités sont commises et des lois internationales sont enfreintes. Un plaidoyer en faveur du multilatéralisme

ne doit jamais être un langage codé pour négocier des accords avec ceux qui violent les règles du système international.

Le Président (*parle en chinois*) : Je tiens à rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer une copie du texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons le présent débat public durant le déjeuner, car nous avons un grand nombre d'orateurs inscrits.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur une question qui nous concerne tous. Je remercie également le Secrétaire général, la représentante de la Présidente de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social et le Président de la Cour internationale de Justice pour leurs exposés.

Comme l'ont dit beaucoup d'orateurs avant moi, nous commémorons ce mois-ci le centième anniversaire de la fin de ce qu'on a appelé la guerre destinée à mettre fin à toutes les guerres. L'Inde a perdu 1 million de ses citoyens pendant cette guerre. Nous le savons tous, la guerre destinée à mettre fin à toutes les guerres n'a rien été de tel. D'autres guerres ont suivi, qui ont fait plus de dégâts et entraîné plus de changements géopolitiques.

En tant que principe d'organisation de la coopération internationale, le multilatéralisme a survécu à l'effondrement de la Société des Nations, laquelle avait été créée après la guerre censée à mettre fin à toutes les guerres. Les ajustements internationaux qui ont été apportés il y a plus de 70 ans pour donner naissance à l'ordre actuel, un ordre dans lequel le Conseil de sécurité se trouve à la tête des efforts qui sont déployés pour régler de façon multilatérale les questions relatives à la paix mondiale, ont résisté à l'épreuve du temps. On peut dire que l'expérience des États en matière de multilatéralisme s'est développée, tout comme les interdépendances et les interconnexions de notre monde, mais si l'on creuse davantage, il est évident que le Conseil de sécurité se

heurte à de multiples crises en termes de résultats, de crédibilité, de légitimité et de pertinence. Cela dit, blâmer le multilatéralisme pour la situation désolante au sein du Conseil, c'est, pour utiliser une analogie sportive new-yorkaise, comme blâmer Madison Square Garden pour les défaites des Knicks de New York dans la National Basketball Association année après année pendant des décennies.

Les organisations agiles cherchent à remplacer les procédures routinières par des initiatives, la continuité par la flexibilité et les règles par des résultats. Or, le Conseil est resté figé dans les événements historiques qui lui ont donné naissance. La dépendance du Conseil à l'égard de la voie suivie par le passé se reflète dans son aversion pour la réforme de sa composition et de ses méthodes de travail. Aujourd'hui, la composition du Conseil n'est pas conforme à la répartition du pouvoir mondial et ne tient pas compte des réalités contemporaines. En outre, une grande partie de la population mondiale est désillusionnée et nourrit un sentiment d'injustice historique en raison de la composition anachronique du Conseil.

Sur le plan des méthodes de travail, même si le Conseil a créé toute une série d'organes subsidiaires, le fonctionnement de cet univers souterrain est devenu byzantin. Par exemple, au lieu des cinq membres ayant un droit de veto dans les réunions officielles, tous les 15 membres ont un droit de veto dans l'univers souterrain des comités des sanctions. Qui plus est, à une époque où le public averti exige de plus en plus de transparence de la part des institutions publiques, les comités des sanctions sont les exemples les plus flagrants que connaît le monde multilatéral en termes d'opacité et d'absence de responsabilité. Ces organes de l'univers souterrain agissent ostensiblement au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU, mais ne nous informent pas qu'en raison d'un vote négatif de l'un de leurs 15 membres, ils ont décidé de ne pas sanctionner une entité ou une personne proposée par un État Membre.

Même si la tâche de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité internationales est devenue de plus en plus ardue, le Conseil n'a pas été à la hauteur. Il n'a pas su faire preuve de leadership sur des questions qui sont contestées dans des espaces qu'aucun État ne contrôle mais dont tous dépendent pour leur sécurité et leur prospérité – je veux parler des biens communs mondiaux. Les domaines de l'espace maritime, de l'espace extra-atmosphérique et du cyberspace sont les principaux canaux de circulation des biens, des

capitaux, des données, des personnes et des idées, qui sont autant de facteurs clefs de notre interdépendance. Tous réclament des solutions multilatérales. Le Conseil, hélas, manque à l'appel. C'est pourquoi une mosaïque de forums « plurilatéraux », « minilatéraux » et autres instances régionales sont en train de se former, par commodité, pour établir à sa place des codes de conduite, des coalitions *ad hoc* de volontaires et des accords de partenariat sur les questions de paix et de sécurité mondiales.

Il est temps que nous rénovions, revigorions et réformions le multilatéralisme pratiqué par le Conseil de sécurité. Sinon, au lieu d'un monde de paix, nous risquons de voir un ordre mondial fragmenté avec des accords cloisonnés qui se multiplieraient, donnant naissance à des mesures partielles de coopération internationale et un Conseil flirtant avec l'obsolescence.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Que le Conseil de sécurité débâte de l'importance du multilatéralisme dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales peut sembler un truisme. Après tout, l'ONU est l'incarnation même de l'idée du multilatéralisme. Mais il s'agit d'un important pour renouveler notre engagement, et d'un débat qui l'est tout autant, comme nous l'avons entendu ce matin. Nous vous sommes donc reconnaissants, Monsieur le Président, de l'avoir organisé.

Ma déclaration portera essentiellement sur la question de la légalité du recours à la force, mais je voudrais également me faire l'écho des orateurs qui ont parlé de l'importance de débattre du rôle du veto et de l'efficacité des travaux du Conseil. Je voudrais faire référence au code de conduite pour les crimes d'atrocité criminelle à cet égard.

L'Organisation des Nations Unies est l'expression ultime de l'état de droit au niveau international. Un aspect essentiel de la Charte, et donc une tâche fondamentale pour le Conseil de sécurité, est d'appliquer les règles régissant le recours à la force. Née de la volonté de « préserver les générations futures du fléau de la guerre », la Charte a rendu le recours à la force illégal, à deux exceptions près : la légitime défense conformément à l'Article 51 et l'autorisation de l'usage de la force par le Conseil.

Ces dernières années, nous avons constaté une interprétation élargie par certains des actions

qui peuvent être qualifiées de légitime défense, sans grande discussion ni conséquences. Nous avons hélas également été témoins de l'usage unilatéral de la force sans l'autorisation préalable du Conseil ainsi que de la tentative d'élargir les règles consacrées par la Charte des Nations Unies. Ces discussions ont été plutôt opaques et limitées à un petit nombre d'États, mais il y a également eu un processus visant à codifier les lois et les normes relatives à l'emploi de la force, un processus ouvert, inclusif et transparent dans le cadre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) visant à élaborer une définition juridiquement contraignante de l'acte d'agression et du crime d'agression. S'étendant sur plusieurs années, ce processus était ouvert à tous les États Membres, y compris ceux qui n'ont pas ratifié le Statut de Rome. La décision d'avoir un processus ouvert à l'ensemble des Membres a été prise compte tenu de l'importance générale de cet effort, notamment en ce qui concerne le travail du Conseil. Plusieurs États, dont certains sont réunis autour de cette table aujourd'hui, ont contribué activement à cet effort et appuyé l'accord consensuel sur les deux définitions avant la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, tenue à Kampala en 2010.

Bien ancrée dans le droit international existant, cette définition présente un certain nombre de caractéristiques importantes. Elle établit un seuil élevé pour déterminer qu'un acte d'agression a été commis. Un tel acte doit constituer une violation manifeste de la Charte des Nations Unies par sa nature, sa gravité et son ampleur. En d'autres termes, le fait d'enfreindre les règles régissant l'emploi de la force en vertu de la Charte des Nations Unies ne constitue pas automatiquement un acte d'agression et n'entraîne donc pas une responsabilité pénale individuelle. Le crime d'agression, en revanche, est défini comme un crime de dirigeant. Seules les personnes occupant des postes de direction, militaires ou politiques, par exemple, peuvent être tenues pénalement responsables.

Après l'accord sur les questions complexes de définition, les États parties sont également parvenus à un consensus sur les conditions de l'exercice de la compétence de la CPI à l'égard du crime d'agression. Le rôle du Conseil a été un aspect crucial de ce débat, étant donné qu'en vertu de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies, le Conseil a compétence pour déterminer qu'un acte d'agression a été commis. La primauté du rôle du Conseil à cet égard n'a jamais été contestée et est pleinement garantie dans le Statut de Rome de la CPI.

Après un processus de ratification couronné de succès et une décision consensuelle d'activation en décembre dernier, le Conseil dispose, depuis le 17 juillet, d'un outil supplémentaire pour faire respecter les règles de la Charte des Nations Unies sur l'emploi de la force, à savoir la capacité de saisir la CPI de situations dans lesquelles ces règles ont manifestement été violées. Nous sommes, évidemment, conscients de la dynamique politique difficile au sein du Conseil et de ses relations en dents de scie avec la CPI en particulier, mais si le Conseil prend au sérieux son rôle de garant de la Charte des Nations Unies, il dispose désormais d'un nouvel outil pour faire appliquer une décision sur la légalité de l'usage de la force.

L'importance de cette nouveauté ne réside pas dans la probabilité qu'un grand nombre d'affaires soient portées devant la CPI. Elle est liée à la capacité de chaque État individuellement et du Conseil collectivement de tirer parti d'une définition convenue au niveau international de l'acte d'agression pour prendre des décisions complexes sur le recours à la force. Les tendances récentes montrent très clairement que les conflits armés entre États, en violation de la Charte des Nations Unies, constituent une menace de plus en plus présente. Et, comme nous l'avons entendu ce matin, la nature des conflits modernes évolue rapidement.

Le risque d'une guerre de l'information est de plus en plus présent, ce qui fait qu'il est absolument crucial d'examiner sérieusement la manière dont le droit international s'applique à cette menace. Les définitions énoncées dans le Statut de Rome constituent le meilleur cadre pour aborder la question de la réglementation du risque d'une guerre de l'information. Sans aucun doute, l'ordre mondial fondé sur le droit international et le multilatéralisme est pris pour cible aujourd'hui. L'Organisation est l'expression ultime de la croyance dans le pouvoir du droit. Sa pertinence dépend de notre capacité à renforcer les règles consacrées par la Charte, à relever les défis de l'avenir et à être prêts à défendre cette croyance.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et

d'association et candidat potentiel; et l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Je tiens en premier lieu à féliciter la Chine d'avoir organisé le présent débat sur le renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'ONU. Nous vivons dans un monde interconnecté et rapidement changeant. C'est pourquoi nous avons besoin de règles définies collectivement et d'institutions mondiales efficaces pour garantir la stabilité, la sécurité, le respect des droits de l'homme, la prospérité et le développement. Un ordre international fondé sur des règles constitue une garantie pour tous, et non une contrainte. Il permet aux pays petits et grands de bénéficier d'un monde plus sûr, juste et durable. Le protectionnisme et l'unilatéralisme ne constituent pas la réponse.

L'émergence de relations nouvelles à de multiples niveaux signifie que la diplomatie doit être à la fois mondiale, régionale et locale. Le seul moyen de tenter de gérer cette complexité est de mettre en place des cadres multilatéraux. Dans un monde multipolaire, le multilatéralisme est non seulement un moyen plus équitable et démocratique de gérer les affaires internationales, mais également le seul moyen réaliste de répondre aux intérêts nationaux. Nous, Européens, promovons nos intérêts nationaux depuis 60 ans, non pas en dépit du multilatéralisme, mais grâce à lui. L'Union européenne montre que cette approche est un multiplicateur de force. Aucun État n'est à lui seul suffisamment grand et puissant pour relever les immenses défis de notre époque. Nous avons besoin d'un système multilatéral efficace avec une ONU forte en son centre. L'autre voie possible ne serait pas le pouvoir des États-nations, mais un chaos total. La seule possibilité hors d'un ordre mondial fondé sur des règles est le désordre mondial.

La mondialisation fait qu'il est impossible de lutter contre les problèmes dans l'isolement. Notre paix, notre sécurité et notre développement humain dépendent inévitablement des perspectives de paix, de sécurité et de développement dans le reste du monde. Pour sa part, l'Union européenne a appris au fil de son histoire que le seul moyen de vivre dans la sécurité, la prospérité et d'être fort est d'investir dans la sûreté, la sécurité et la prospérité pour tous. Nous savons que la force de nos voisins ne représente pas une menace ou un défi, mais plutôt une garantie de stabilité, pourvu que nous travaillions tous dans le cadre d'un ordre international coopératif et fondé sur des règles.

Nous savons également que pour que la sécurité soit durable, elle doit être basée sur les droits de l'homme, la bonne gouvernance, l'inclusion sociale et la compréhension de l'impact et des effets néfastes de problèmes mondiaux tels que les changements climatiques. Nous avons également appris que la paix durable exige toujours des solutions politiques négociées et ancrées dans un cadre multilatéral, qui sera différent en fonction des cas. Elle repose également sur l'état de droit et l'application du principe de responsabilité. La justice pénale internationale n'est pas simplement un puissant moyen de dissuasion contre des violations futures du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, elle est surtout indispensable à nos efforts visant à garantir la responsabilisation et une paix durable. L'Union européenne appuie sans réserve la Cour pénale internationale, et elle est fermement convaincue de la légitimité de la Cour. Nous savons également que le pouvoir réside non seulement dans les gouvernements nationaux, mais aussi dans un débat continu avec les groupes d'opposition, en se fondant sur des dialogues démocratiques basés sur des normes et des principes partagés par tous.

Il existe un certain nombre de contextes dans lesquels la diplomatie multilatérale est nécessaire pour contrer la montée de menaces nouvelles et servir les citoyens du monde entier, notamment un commerce libre et équitable, la numérisation, les changements climatiques, les objectifs de développement durable, la gouvernance des océans et le Plan d'action global commun – également connu sous le nom d'accord nucléaire iranien – pour n'en nommer que quelques-uns. Aujourd'hui, nous observons également des menaces et des atteintes croissantes au système multilatéral, mais nous ne les considérons pas comme incarnant la disparition du multilatéralisme. Au contraire, il faut les interpréter comme un appel à améliorer le système multilatéral avec une ONU plus forte en son centre. L'ONU n'est pas parfaite, mais sans elle la situation mondiale serait pire. Nous avons besoin d'une ONU plus forte qui appuie plus efficacement les efforts que nous déployons pour atteindre nos objectifs communs. À cet égard, nous devons travailler de concert pour améliorer les mécanismes multilatéraux et appuyer la mise en œuvre effective du programme de réforme ambitieux du Secrétaire général, ce qui renforcera la capacité de l'ONU à lutter contre les problèmes actuels et émergents. Nous estimons qu'actuellement, le seul moyen de préserver le multilatéralisme est de le réformer et de renforcer sa capacité à consolider la paix

et la sécurité, le développement socioéconomique, les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous.

La coopération multilatérale est l'épine dorsale de la politique étrangère de l'Union européenne, et la promotion de l'ordre international fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre, est au cœur de nos intérêts. À notre époque, une superpuissance pour la paix doit également être une superpuissance pour le multilatéralisme. L'Union européenne est un acteur mondial fiable, rationnel et efficace qui apporte la stabilité et la prévisibilité nécessaires pour permettre à la communauté internationale d'avancer. L'Union européenne promeut le multilatéralisme et s'est transformée en un acteur mondial, tout particulièrement en renforçant son autonomie dans des domaines tels que la défense et la souveraineté économique, mais également en observant les règles acceptées par tous et en tenant compte des intérêts et des préoccupations de tous. Si les paroles d'appui au multilatéralisme sont bienvenues, c'est par nos actes que nous pouvons faire une différence. Ceux qui prétendent défendre le multilatéralisme sont tenus de le faire avec constance et sans sélectivité, en reconnaissant que la défense du système multilatéral centré sur l'ONU et le respect du droit international sont les deux faces d'une même pièce.

La stratégie mondiale de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne énonce notre vision stratégique commune. Nous appuyons le système multilatéral, et nous sommes prêts à joindre nos forces à celles de nos partenaires qui estiment que la coopération internationale peut donner naissance à un monde meilleur. La pratique européenne est également la pratique de l'ONU. C'est pourquoi nous voulons créer des partenariats sur un pied d'égalité et renforcer ainsi un réseau mondial d'engagements en faveur du multilatéralisme qui dépasse le cadre traditionnel de la diplomatie bilatérale et définit un terrain d'entente avec les autres organisations internationales et régionales, comme l'Union africaine. La coopération trilatérale novatrice entre l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne illustre cette approche.

Pour terminer, l'Union européenne appuie fermement les efforts de l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et des processus politiques, à la fois sur le plan politique et en termes concrets. Nous sommes également mobilisés aux côtés de l'ONU pour rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces et pour assurer une paix et un développement durables aux populations

là où ces missions sont déployées, contribuant ainsi au développement durable. Nous appuyons les efforts déployés par le Conseil pour mettre davantage l'accent sur la participation des femmes aux négociations de paix et aux activités de consolidation de la paix. L'Union européenne et ses États membres appuient fermement les initiatives du Secrétaire général visant à accroître l'efficacité et l'efficience des Nations Unies sur le terrain, en particulier l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui souligne la nécessité de mettre davantage l'accent sur la protection des civils, les résultats et la responsabilisation, ainsi que sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix.

Nous demeurons un partenaire clef dans cette entreprise, non seulement en appuyant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais également en déployant nos propres missions dans le cadre de notre politique de sécurité et de défense commune. Nous continuons de plaider pour une meilleure définition du rôle des organisations régionales dans le cadre des interventions dirigées par l'ONU, en facilitant, le cas échéant, le déploiement rapide, en complémentarité avec les opérations des Nations Unies, comme c'est le cas avec les missions et opérations de formation et de renforcement des capacités de l'Union européenne dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité ou lorsque nos missions sont déployées pour combler les lacunes existantes. À cet égard, nous continuerons d'appuyer le développement des capacités africaines en matière de paix, qui contribuent de plus en plus à la paix et à la sécurité sur le continent.

Pour terminer, nous croyons qu'une main tendue et ouverte, et non une main de fer imposant la volonté du plus fort, est la meilleure façon de trouver des solutions communes aux problèmes et défis communs. L'Union européenne est et restera une force mondiale de coopération, une force qui respecte ses engagements et qui défend les normes internationales, ainsi qu'un partenaire fidèle à ses principes, qui place les droits de l'homme et le développement durable au cœur de son programme et qui ne n'a de cesse de rechercher la paix, la sécurité et la prospérité économique pour tous. Et c'est dans cet esprit que nous continuerons d'œuvrer, au sein de l'ONU, ainsi qu'avec l'ONU et au-delà, en faveur d'un système international qui soit fondé à l'avenir sur la coopération plutôt que sur la confrontation.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir convoqué cette séance très importante.

Le XXI^e siècle nous confronte à des défis redoutables, tels que les conflits régionaux et ethniques, la pauvreté, les changements climatiques, le terrorisme, la cybersécurité et les violations des droits de l'homme. Tous ces défis ont quelque chose en commun, à savoir qu'ils ne peuvent être réglés par aucun d'entre nous de façon isolée. La mondialisation, le commerce et l'innovation technologique nous offrent un monde prospère et interconnecté, mais qui dépend de la paix et de la stabilité.

Face à ces défis, nous ne devons pas rester passifs. Le Japon veut être dynamique dans sa coopération internationale en vue de surmonter les obstacles qui se dressent sur notre chemin. En tant que contributeur actif à la paix, le Japon joue son rôle. Le Japon estime qu'il ne peut assurer la sécurité et la prospérité de sa nation sans la paix, la sécurité et la stabilité dans sa région et dans le monde. Nous ne ménageons aucun effort pour promouvoir la sécurité humaine, la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que les objectifs de développement durable qui sous-tendent ces situations.

Le Japon continuera d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en dispensant une formation aux facilitateurs, tels que les ingénieurs et le personnel médical des pays fournisseurs de contingents, grâce à des projets de partenariat triangulaire. Nous poursuivrons également notre action au sein de la Commission de consolidation de la paix afin de renforcer la stabilité et de prévenir toute reprise du conflit.

En tant que nation commerciale et maritime de premier plan, le Japon recherche la paix et la stabilité en haute mer et dans l'espace aérien au-dessus de la haute mer. C'est sur ces eaux, et au-dessus de ces eaux, que transite le commerce mondial. Nous soulignons l'importance des mers ouvertes et de la primauté du droit comme fondements de la paix et de la prospérité. Nous considérons que le droit international de la mer, qui repose essentiellement sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, est indispensable pour garantir nos droits et intérêts maritimes, ainsi que pour entreprendre des activités maritimes qui se déroulent sans heurts. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour promouvoir et maintenir une région de l'océan Indo-Pacifique libre et ouverte.

En tant qu'instance de règlement collectif des problèmes, on ne soulignera jamais assez l'importance de l'Organisation des Nations Unies. Le Japon appuie fermement les efforts de réforme entrepris par le Secrétaire général, M. António Guterres. Le Secrétaire général s'efforce d'améliorer la gestion de l'ONU, son système de développement et son architecture de paix et de sécurité, et le Japon participera de manière constructive à ces efforts.

Bien entendu, la réforme de l'ONU ne sera pas complète sans la réforme du Conseil de sécurité. Le monde a connu d'énormes changements depuis 1945, mais la composition du Conseil n'a pas suivi le rythme. Le Conseil doit être réformé pour refléter les réalités du XXI^e siècle afin qu'il puisse s'attaquer aux problèmes du XXI^e siècle. Comme l'a dit le Premier Ministre Abe lors du débat général de l'Assemblée générale en septembre,

« en l'absence de progrès dans la réforme du Conseil de sécurité, la place de l'ONU dans le monde du XXI^e siècle est déjà sérieusement remise en question » (*A/73/PV.7, p. 48*).

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement du Japon à la participation multilatérale, à l'état de droit et au règlement pacifique des différends. Les problèmes d'aujourd'hui peuvent être réglés tant que nous sommes prêts à travailler ensemble pour les régler.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Chine d'avoir organisé le présent débat sur une question d'une grande importance pour l'Organisation et pour la communauté internationale.

Au XXI^e siècle, il est naïf de penser que les États, peuvent, seuls ou isolément, régler des problèmes de nature mondiale et même entreprendre des transformations régionales ou nationales majeures. La raison en est l'interdépendance économique, culturelle et même technologique dans laquelle nous vivons. Il n'est pas correct d'affirmer que les organisations internationales ne fonctionnent que lorsque les conditions extérieures et les relations internationales offrent des conditions favorables. Les forums multilatéraux ont été créés pour permettre aux nations d'articuler leurs relations d'amitié et de coopération, de discuter des problèmes et de trouver des solutions communes aux problèmes communs, sur la base de l'égalité juridique des États et du respect mutuel.

Les instances multilatérales, et en particulier l'ONU, donnent une légitimité au comportement des sujets de droit international que sont les États et la leur retirent. Elles créent des coutumes, consolident des normes et forment des principes. Elles ne mettent pas fin aux relations de pouvoir entre les États, mais elles les transforment, car elles tracent la ligne qui sépare la civilisation de la loi de la jungle et du chaos.

Les États qui, comme le Mexique, défendent le multilatéralisme, le font par principe, parce que le Mexique est un État épris de paix et de droit international, mais ils le font aussi parce qu'une gouvernance mondiale efficace et solide est au cœur de nos intérêts nationaux. C'est pourquoi la confrontation entre la souveraineté et la primauté des nationalismes et le multilatéralisme est un faux dilemme. Les nations exercent et font valoir leur souveraineté par l'intermédiaire du multilatéralisme.

L'architecture multilatérale du XXI^e siècle couvre presque tous les aspects des activités humaines et donne des résultats sur le terrain. Comme toute construction humaine, le multilatéralisme est perfectible. Il est possible de devenir plus efficace, il est possible d'obtenir de meilleurs résultats, il est possible de travailler d'une manière plus cohérente et plus coordonnée. Cependant, le mécanisme multilatéral est le meilleur instrument dont disposent les États. Les attaques contre le multilatéralisme, et tout particulièrement contre l'Organisation des Nations Unies, ne doivent pas être perçues comme justifiées ni être considérées comme un présage de sa disparition. Nous ne devons pas leur permettre d'instaurer la méfiance.

Les Nations Unies ont des buts et des principes très clairs qui visent le bien de l'humanité. Défendre les Nations Unies doit être simple. Face aux critiques et aux attaques, nous devons analyser leur motivation profonde; si les critiques sont motivées par l'intérêt supérieur de l'humanité, ou si elles cherchent à lui nuire; si elles cherchent à construire pour le bénéfice de tous, ou si elles cherchent à détruire. Ensuite, nous y verrons plus clair, parce que l'ONU, comme nous l'avons dit, est perfectible dans son fonctionnement, mais pas dans ses fins ni dans ses objectifs, parce qu'elle est fondée sur des valeurs universelles et immanentes. Aux plans opérationnel, institutionnel et financier, nous saluons les progrès faits dans la réforme de l'ONU pour rendre son travail plus efficace et plus cohérent. C'est pourquoi nous nous sommes félicités de ce qu'a dit le Secrétaire général, M. António Guterres, et nous réaffirmons notre appui au processus de réforme qu'il a lancé.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité absolue de préserver le multilatéralisme et les normes fixées de façon multilatérale aux fins de maintenir la sécurité internationale. Il nous faut renforcer cet organe par le biais d'une réforme intégrale qui corresponde aux valeurs du XXI^e siècle, afin qu'il soit véritablement représentatif, démocratique, transparent, efficace et efficace, et qu'il fournisse le maximum d'avantages à tous et non seulement à une poignée de pays qui ne cherchent qu'à devenir des membres permanents. À cet égard, nous réaffirmons que la proposition formulée par le Groupe du consensus est la plus démocratique, la plus réalisable, la plus réaliste et la plus complète si nous voulons vraiment renforcer le multilatéralisme. De même, nous devons continuer d'améliorer les méthodes de travail de l'Organisation et du Conseil de sécurité. Opposer son veto à l'action menée par le Conseil de sécurité contre les atrocités criminelles va à l'encontre du multilatéralisme; c'est une expression unilatérale contraire aux principes et aux buts des Nations Unies. L'initiative franco-mexicaine tendant à limiter l'utilisation du droit de veto est, en fait, une action en faveur du multilatéralisme.

Le Mexique réaffirme sa préoccupation quant à la prolifération dans un monde multilatéral de ce qu'on appelle « règle du consensus », laquelle est déformée : on la considère comme unanimité, comme une espèce de veto alors qu'elle est une aspiration. Ce prétendu consensus sape la capacité des instances multilatérales de fonctionner, réduit les progrès aux plus petits dénominateurs communs, ce qui perpétue le statu quo et est bien loin de représenter les progrès dont a besoin l'humanité. La paix durable – en tant que nouveau concept paradigmatique de cette Organisation – a fait de l'articulation entre les piliers Paix et sécurité et Développement durable une réalité. Cette articulation efficace, qui permet de mettre l'accent sur la prévention et d'édifier des communautés au tissu social sain, est une nouvelle voie d'action des Nations Unies exigeant une architecture révisée, qui soit plus robuste et plus efficace, et que nous devons promouvoir et perfectionner à la lumière de notre Programme 2030.

Le multilatéralisme d'aujourd'hui doit placer l'être humain en son centre, et non seulement éviter les hostilités, comme nous l'avons fait en 1945. Le nouveau visage du multilatéralisme est inclusif et place en son centre les femmes et les filles, lesquelles doivent bénéficier des mêmes opportunités. On peut mesurer l'efficacité de l'action multilatérale à notre capacité d'améliorer la vie de nos communautés et de parvenir à

l'atteinte universelle des 169 cibles du Programme 2030. Le nouveau visage du multilatéralisme a été enrichi par la présence des organisations de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire et des médias, qui ont trouvé dans les espaces multilatéraux des moyens de promouvoir des thèmes d'intérêt qui ont un impact local et qui garantissent une participation citoyenne.

Pour terminer, le multilatéralisme n'est pas remis en question parce que un ou plusieurs pays violent la Charte des Nations Unies, menacent de recourir à la force et de s'attaquer aux constructions de la majorité, ou parce qu'ils décident de rompre des accords internationaux en pensant qu'il est préférable d'agir isolément. Le multilatéralisme serait disqualifié si tous les autres membres de la communauté internationale abandonnaient les buts et principes que l'humanité a adoptés au cours des derniers siècles pour le bien et la prospérité de tous; si nous décidons de renoncer à trouver des solutions communes aux défis communs; et si nous normalisons l'application sélective ou conditionnelle des accords forgés pour la collectivité, cela au profit d'intérêts particuliers.

Nous réaffirmons notre profonde vocation multilatérale et confirmons notre attachement et notre confiance en l'ONU.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovaquie.

Mme Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier la présidence chinoise d'avoir organisé le présent débat public, ainsi que m'associer à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord exprimer notre appui au Secrétaire général, M. Guterres, et à l'appel qu'il a lancé lors du débat général de cette année pour nous demander de renouveler notre « attachement à un ordre fondé sur des règles, qui place l'Organisation des Nations Unies en son centre » (A/73/PV.6, p.2).

L'attachement de la Slovaquie au système multilatéral fondé sur des valeurs communes, l'état de droit, le respect du droit international et des droits de l'homme, reste aussi fort que jamais. Aujourd'hui, nous sommes les témoins de changements rapides, qui sont substantiels et fondamentaux. La communauté internationale a consacré ces 70 dernières années à construire un système et un ordre fondés sur des règles, destinés à garantir un traitement égal pour tous et à créer un monde meilleur pour les nations et les individus.

Malheureusement, les tendances d'aujourd'hui semblent aller dans le sens de l'érosion de cet ordre. Nous sommes confrontés à de nombreux nouveaux défis et menaces qui sont plus complexes et multidimensionnels et qui se multiplient rapidement, allant de menaces à la paix et la sécurité internationales par des acteurs non étatiques à la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à une éventuelle instabilité économique et financière. Du fait d'une interdépendance sans précédent, aucun pays ne peut prétendre avoir des réponses à tout pour tous. La Slovénie croit fermement que ce n'est que par le biais d'une coopération internationale profitable à tous que des solutions seront trouvées et que le progrès sera réalisé. Un gain pour l'un ne doit pas être une perte pour l'autre.

Quant à la façon dont nous pouvons promouvoir le rôle de l'ONU, il faut avant tout insister sur un système international démocratique fondé sur des règles, en respectant la Charte des Nations Unies, en appuyant la bonne gouvernance, le développement durable et l'égalité entre les sexes, et aussi en respectant l'état de droit à tous les niveaux, notamment les décisions de justice, ainsi que le droit international et les droits de l'homme dans toutes les situations. Nous restons fermes dans notre conviction que la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales doit être la priorité absolue de tous les États et de toutes les organisations.

Deuxièmement, l'ONU dispose d'outils sans pareil pour s'acquitter de sa mission, tant au niveau mondial que sur le terrain. C'est là que l'ONU a le plus de pertinence et touche de plus près aux populations. À cette fin, elle doit coopérer avec des partenaires fiables au sein des organisations régionales et sous-régionales, qui sont présentes dans l'environnement concerné et qui sont donc les meilleurs partenaires pour faire face à toute situation.

Monsieur le Président, pour ce qui est de la troisième question que vous avez posée dans votre document de réflexion (S/2018/982, annexe), la Slovénie convient pleinement avec le Secrétaire général qu'il faut apporter des réponses collectives aux menaces existentielles auxquelles sont confrontées les personnes et la planète. Comme nous le savons tous, cet organe a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous voulons qu'il soit efficient et efficace et qu'il s'attaque à toutes les situations qui constituent une préoccupation ou une menace grave. Les membres du Conseil assument cette responsabilité

et c'est eux qui doivent le plus préserver ce mécanisme collectif. La complexité des défis d'aujourd'hui requiert de nous que nous agissions plus étroitement ensemble, que nous sachions devancer les événements et que nous nous attaquions aux problèmes dès leur apparition. La prévention des conflits est, à notre sens, la première des priorités et doit être tentée avant que la communauté internationale ne se trouve en train de gérer ou de régler une crise. Grâce à une diplomatie préventive efficace, notamment la médiation, la gestion et le règlement des crises peuvent être complètement évités. C'est pourquoi la Slovénie joint la sienne aux voix de ceux qui appellent à la pleine mise en œuvre des réformes proposées, notamment celle de la gestion de l'Organisation. Seule une organisation bien gérée et stable financièrement peut être forte, fiable et efficace dans l'accomplissement de tous les mandats qui lui sont conférés.

Enfin, ce n'est pas en affaiblissant le multilatéralisme que nous pourrions contrer les menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. C'est plutôt le contraire qui est vrai. Ces menaces sont une sonnette d'alarme aux fins d'une coopération internationale renforcée, avec une ONU solide au centre. Nous ne voyons tout simplement aucun autre moyen de s'acquitter de la tâche qui pousse en compte les besoins de tous. C'est pourquoi la Slovénie tient une nouvelle fois à exprimer son appui à un multilatéralisme fort. Nous ne pensons pas que ce soit le seul choix, mais nous sommes certains que c'est le meilleur.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Qu'il nous soit permis d'exprimer notre gratitude à la délégation de la République populaire de Chine pour avoir convoqué le présent débat sur un sujet aussi important, compte tenu notamment de la situation internationale actuelle et de la jonction à laquelle le multilatéralisme semble se trouver. Nous saluons également le professionnalisme avec lequel la délégation de l'État plurinational de Bolivie, État membre du Mouvement, a dirigé les activités du Conseil de sécurité le mois dernier.

Le Mouvement est attaché à la promotion du multilatéralisme et réaffirme que l'Organisation des Nations Unies, la Charte des Nations Unies et les normes du droit international demeurent des outils indispensables à la préservation et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. De la même manière, le Mouvement considère que l'Organisation des Nations Unies, seule enceinte mondiale dotée d'une composition universelle et d'une légitimité incontestée, est l'instance multilatérale centrale pour aborder les questions mondiales et les défis les plus urgents auxquels les États sont aujourd'hui confrontés, notamment ceux liés à la coopération internationale pour le développement économique, le progrès social, la paix, la sécurité, le règlement pacifique des différends, les droits de l'homme, l'état de droit, la coopération et la création de consensus entre les États.

Dans ce contexte, les États membres du Mouvement réitèrent leur préoccupation face à la tendance croissante de certains États à recourir à l'imposition de mesures unilatérales portant atteinte à la Charte des Nations Unies et au droit international dans son ensemble, et réaffirment leur opposition à la menace ou à l'emploi de la force et au recours aux pressions et aux mesures coercitives pour atteindre des objectifs politiques nationaux.

Promouvoir et défendre les organisations multilatérales, ONU comprise, parce qu'elles sont les enceintes idoines pour régler, par le dialogue et la coopération, les problèmes touchant l'humanité, fait partie des principes directeurs du Mouvement. Et, comme indiqué dans le document de réflexion préparé pour le présent débat public (S/2018/982, annexe), nous sommes d'avis que tous les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, dans un monde de plus en plus interconnecté, doivent être relevés collectivement, de manière juste et équitable, par la communauté internationale tout entière, et sur un pied d'égalité. Notre attachement à ces efforts est tel que nous travaillons actuellement à l'adoption, à l'Assemblée générale, d'un projet de résolution proclamant la journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Par ailleurs, nous exprimons notre inquiétude face aux victimes civiles innocentes dans les situations impliquant le recours à la force ou l'imposition de sanctions, y compris celles autorisées par le Conseil de sécurité. Dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, nous appelons tous les États à promouvoir les principes

de non-recours à la force et du règlement pacifique des différends, qui sont le moyen d'instaurer la sécurité collective, plutôt que le recours à la menace ou à l'emploi de la force, en gardant à l'esprit « qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun », comme le prévoit la Charte de l'Organisation.

À cet égard, nous exhortons le Conseil de sécurité à faire davantage appel à l'organe judiciaire principal de l'ONU qu'est la Cour internationale de Justice, laquelle joue précisément un rôle important dans la promotion du règlement pacifique des différends et est une source d'avis consultatifs et d'interprétation des normes pertinentes du droit international et des questions controversées, afin de garantir qu'il agit dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Pour terminer, le Mouvement, fidèle à son engagement de consolider son rôle de force antiguerre et éprise de paix, réaffirme aujourd'hui sa détermination à œuvrer à l'avènement d'un monde pacifique et prospère et d'un ordre mondial juste et équitable. Nous réitérons également notre intention de promouvoir un monde multipolaire, par le renforcement de l'ONU et des processus multilatéraux, qui sont indispensables pour défendre les intérêts de nos nations et de l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat très opportun.

L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Jamais le besoin de multilatéralisme n'a été aussi fort. Pourtant, l'ordre multilatéral fait l'objet de vives critiques et son efficacité est de plus en plus remise en question, non seulement par les gouvernements, mais de plus en plus aussi par les peuples. Le creusement des inégalités socioéconomiques a entamé l'adhésion du public aux règles communes et aux principes partagés. Le multilatéralisme donne l'impression d'être incapable de trouver des solutions aux problèmes les plus pressants du monde et, de ce fait, semble déconnecté de la vie quotidienne des gens. En conséquence, les institutions multilatérales sont souvent perçues comme distantes et inefficaces et, par là-même, anachroniques.

Cette inefficacité et cet anachronisme – qu'ils soient perçus ou réels – sont susceptibles de creuser

un fossé toujours plus large entre les institutions multilatérales et les personnes qu'elles servent. Cumulés, ces problèmes représentent un défi sans précédent à l'ordre multilatéral en place. Il y a manifestement un problème de confiance, comme le Secrétaire général l'a souligné ce matin – non seulement un problème de confiance des populations dans ce que nous faisons ici, mais aussi de confiance mutuelle entre nous. La solution passe par la réforme et le renouvellement de notre engagement.

Nous devons réformer la manière dont fonctionne notre système multilatéral afin de le rendre plus efficace et plus pertinent pour la vie des populations du monde entier. Nous devons nous réengager sans réserve en faveur d'un multilatéralisme renouvelé, seul moyen permettant à la communauté internationale de s'unir et de trouver des solutions efficaces aux problèmes communs et aux défis mondiaux qui ne peuvent être réglés par un petit groupe d'États, et encore moins par un seul État, mais exigent, au contraire, un ensemble commun de règles et un réseau mondial d'engagements et de partenariats fondés sur l'égalité.

L'Italie croit fermement à un ordre juridique international fondé sur des règles. Fondamentalement, l'ONU est la principale instance où nous, les peuples du monde, pouvons nous rassembler pour élaborer un cadre normatif commun. Seule une ONU renforcée pourra être le pilier d'un système international à même de garantir la paix, la justice, l'égalité et la prospérité. Les processus de réforme en cours sont essentiels pour améliorer l'efficacité de l'ONU et sa capacité à atteindre les objectifs que je viens de mentionner. L'Italie réaffirme son appui indéfectible aux efforts du Secrétaire général, en particulier en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix.

Nous appuyons avec force l'initiative Action pour le maintien de la paix. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer, et c'est aussi le cas de l'Italie, qui compte parmi les pays occidentaux fournissant le plus grand nombre de contingents aux missions de maintien de la paix. L'Italie est prête à prendre ses responsabilités pour rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus efficaces et plus performantes.

Une fois réformée, l'ONU devra continuer à fonctionner dans une logique de responsabilité partagée entre ses États Membres et les organisations régionales. Par essence, l'efficacité du multilatéralisme réside dans sa capacité de parvenir au consensus le plus large possible – même sur les questions les plus

épineuses – grâce à un dialogue franc, ouvert et sans exclusive. Le Secrétaire général a parlé ce matin de multilatéralisme en réseau. L'Italie croit résolument en ce concept.

Je voudrais citer trois exemples récents de notre mobilisation pour un dialogue ouvert et de notre promotion d'une approche multilatérale.

Fin octobre, nous avons accueilli à Rome, pour la deuxième fois, la Conférence ministérielle Italie-Afrique. Cette conférence a notamment eu pour résultat le renouvellement de notre engagement en faveur d'un dialogue stratégique et d'un partenariat global avec l'Afrique, dans le contexte d'un cadre de coopération multilatérale renforcé incluant les organisations régionales telles que l'Union africaine et l'Union européenne, ainsi, bien entendu, que l'ONU.

Lundi et mardi prochains, l'Italie accueillera, à Palerme, une conférence internationale sur la Libye, au cours de laquelle toutes les parties prenantes concernées se réuniront avec des représentants libyens afin de renouveler le plein appui de la communauté internationale au rôle de premier plan joué par l'ONU dans le processus politique. La conférence de Palerme est un événement pour la Libye et avec la Libye.

À la fin du mois, nous accueillerons à Rome la quatrième édition du Dialogue méditerranéen, qui consistera en trois jours de discussions de haut niveau sur toutes les questions politiques, économiques, scientifiques, culturelles et humaines qui présentent un intérêt commun pour la région méditerranéenne, dans le but de renforcer la coopération multilatérale dans une région cruciale pour la paix et la stabilité dans le monde.

Le Conseil a un rôle crucial à jouer et une responsabilité à assumer dans le renforcement du multilatéralisme. Le Conseil doit également être réformé pour devenir véritablement représentatif, responsable, démocratique, transparent et efficace. Il est grand temps de donner concrètement une chance à tous les États Membres de siéger au Conseil de sécurité, en particulier aux groupes d'États et aux régions du monde qui sont actuellement sous-représentés. Pour y parvenir, nous devons redoubler d'efforts pour trouver une solution consensuelle qui puisse recueillir le consensus politique le plus large possible. Ici, l'important n'est pas d'élargir le cercle restreint des privilégiés, mais de donner à chacun plus de chances de contribuer à la recherche de solutions pour maintenir la paix et la sécurité.

Enfin, je voudrais terminer en appelant les diplomates – nous, les acteurs du multilatéralisme, les femmes et les hommes qui agissent dans les coulisses – à s’engager davantage en faveur du dialogue et à comprendre le point de vue d’autrui et en fin de compte, à renouveler fermement leur engagement en faveur de la diplomatie elle-même.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Skinner-Kléé Arenales (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie votre délégation, Monsieur le Président, d’avoir organisé ce débat important et d’avoir distribué un document de réflexion (S/2018/982, annexe). Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé de ce matin.

Il convient de rappeler que cette Organisation a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et que ceux qui oublient l’histoire sont condamnés à la répéter. Négliger le multilatéralisme, c’est comme revenir à l’époque précédant le Congrès de Vienne en 1815. Il y a exactement un siècle, le 11 novembre 1918, l’armistice a été signé, mettant un terme à la guerre qui était censée mettre fin à toutes les guerres, comme l’a dit l’Ambassadeur de l’Inde. Même si la Société des Nations n’a pas réussi à prévenir une nouvelle guerre, après la Deuxième Guerre mondiale, les pays ne s’en sont pas servis comme excuse pour négliger la possibilité de maintenir la paix grâce au multilatéralisme, convaincus que la solution à tout conflit armé passe nécessairement par l’action collective de la communauté internationale.

La conjoncture actuelle est non seulement complexe, mais le monde d’aujourd’hui est également confronté à la polarisation des idées, au choc et à l’imposition d’intérêts géopolitiques, ainsi qu’à la méfiance qui en résulte, tant entre puissances qu’entre cultures. Dans de nombreux cas, le principe de la coexistence pacifique et les droits de l’homme sont violés, en raison d’une lutte incessante pour imposer des sphères d’influence ou une domination abjecte. Lorsque, dans l’histoire récente, nous avons pu parvenir à des consensus de base, qui ont permis de mettre en place des alliances fructueuses et des institutions en faveur de la sécurité collective, cela a été possible sur la base de la bonne foi et de la vérité établie. Aujourd’hui, en revanche, les principales menaces à la paix en matière de relations internationales découlent de la méfiance, de l’unilatéralisme ou d’une réalité relative ou alternative fondée sur le révisionnisme post-factuel.

Malgré les défis auxquels la gouvernance mondiale est confrontée, les peuples organisés sous forme d’États sont appelés en vertu du droit international à instaurer la paix et la sécurité internationales, et le Conseil de sécurité ne peut abdiquer sa responsabilité principale ou être un spectateur passif lorsque des populations entières sont en danger ou sont déjà victimes des violences de la guerre. Par conséquent, nous devons inverser les tendances négatives qui nous divisent et au contraire, promouvoir la confiance mutuelle sur la base d’un ordre international fondé sur le respect des règles communes ancrées dans la raison, la justice et l’intérêt mutuel, avec pour objectif ultime le bien commun et une planète viable.

La défense du multilatéralisme en tant qu’option pour traiter et régler les problèmes mondiaux doit se baser sur le principe de la bonne foi dans l’exécution des obligations internationales, car l’imposition de critères unilatéraux va à l’encontre de l’ordre international fondé sur des règles qui visent à instaurer une paix pérenne, non seulement dans la perspective de l’absence de conflit, mais également en tant qu’expression de la volonté politique de garantir une coexistence pacifique et utile.

L’ordre international fondé sur un système de règles et de pratiques généralement reconnues suppose que les puissances doivent œuvrer de concert, au lieu de s’opposer les unes aux autres ou de rivaliser pour exercer leur influence. Il faut donc rétablir la confiance mutuelle entre ces puissances, ainsi que la confiance que la communauté internationale a placée dans le Conseil de sécurité. Notre destin commun et la survie de l’espèce humaine exigent un consensus de base sur des principes intrinsèques, ainsi que le respect des droits de l’homme, le respect mutuel entre les pays et le progrès économique dans la liberté, qui créent un climat propice au progrès des nations. Pour ces motifs, la coopération internationale est une condition *sine qua non* et passe par le strict respect des dispositions de la Charte des Nations Unies, étant donné que même si chacun est libre de souscrire à des obligations et à des accords, il est tenu de s’acquitter de ses engagements.

Au-delà de la théorie, le multilatéralisme est praxis et action, dont les effets sur chaque habitant de la planète sont bien visibles. Le maintien de la paix est l’une des tâches les plus nobles de l’Organisation, et c’est un honneur pour mon pays de l’appuyer. Le maintien de la paix est un partenariat stratégique constructif entre des États qui ont parfois de profondes divergences, mais qui

partagent un objectif commun. De même, la prévention des conflits au moyen de la notion de pérennisation de la paix est un autre aspect qui favorise l'avènement d'un monde meilleur. C'est pourquoi, et malgré les imperfections inhérentes aux initiatives multilatérales, l'Organisation des Nations Unies demeure le seul cadre universel qui rassemble le monde, et le plus grand espoir des peuples, non seulement ceux qui sont touchés par les conflits, mais aussi ceux qui aspirent à atteindre les objectifs de développement durable.

Pour terminer, le Guatemala est fermement attaché au multilatéralisme et est un pays épris de paix. Nous savons bien comment, dans les périodes difficiles de notre histoire, la main d'amitié tendue par la communauté internationale nous a permis d'avancer sur la voie de la démocratisation et de l'inclusion sociale. C'est pour cette raison que nous sommes convaincus que ce ne sont pas les mesures hostiles ou les impositions qui nous permettront de créer un monde plus juste et plus sûr, mais la coopération et l'action collective, afin de prévenir le déclenchement des conflits et de préserver la sécurité internationale. Comme l'a dit l'Ambassadrice du Royaume-Uni, ce bien public qu'est l'Organisation des Nations Unies est au service de l'humanité et c'est pour cette raison qu'elle doit atteindre ses objectifs par la solidarité et la concertation collective, sur la base du consensus le plus large possible.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je vous remercie également, ainsi que le Secrétaire général, pour votre précieuse contribution à ce débat et je m'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le multilatéralisme est une approche qui permet de relever collectivement les défis mondiaux, de poursuivre des objectifs et des biens internationaux communs par la coopération, de faire respecter solennellement le droit international et de l'appliquer à tous les pays sur un pied d'égalité. Le véritable multilatéralisme repose sur l'inclusion plutôt que l'exclusion; la coopération plutôt que la confrontation; l'égalité plutôt que l'inégalité; l'état de droit plutôt que de la loi du plus fort; la poursuite du bien commun et des objectifs à long terme de tous les États, plutôt que des objectifs à court terme d'un seul

État; le règlement des différends par des voies pacifiques et justes, plutôt que par la violence et l'injustice.

Pour régler les problèmes mondiaux, le multilatéralisme n'est pas seulement une option, c'est la seule option. Le multilatéralisme est une option, mais il n'a rien de facultatif. Lorsque le multilatéralisme est remis en cause par des actions unilatérales illégales et audacieuses, nous devons le préserver, contrer les menaces qui pèsent sur lui et promouvoir sa pertinence et son efficacité. Cela est essentiel pour mettre en place un ordre international fondé sur des règles. Le droit international et des institutions internationales efficaces à composition universelle, telles que l'Organisation des Nations Unies, sont les éléments fondamentaux du multilatéralisme. Par conséquent, l'ONU doit agir avec détermination pour préserver et renforcer le multilatéralisme. C'est ainsi que nous pourrions faire de l'ONU une organisation pertinente pour tous.

Nous appuyons pleinement la proposition du Mouvement des pays non alignés de proclamer une journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie pour la paix. Nous avons besoin d'un tel forum annuel pour débattre des nouveaux défis au multilatéralisme, dont le dernier en date est la doctrine du retrait des institutions et instruments internationaux par un membre du Conseil. Cela s'est notamment traduit par son retrait du Conseil des droits de l'homme, de l'UNESCO, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Plan d'action global commun.

Le Plan d'action global commun est le fruit d'intenses négociations pour résoudre pacifiquement une crise montée de toutes pièces. Il a été approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 (2015), qui a été rédigée par les États-Unis. Le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun et le rétablissement de sanctions unilatérales il y a quatre jours constituent une odieuse violation de la résolution 2231 (2015) et ne font que défier le droit international. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis – un membre permanent du Conseil, ayant un droit de veto – pénalisent des nations à travers le monde non pas parce qu'elles violent la résolution 2231 (2015) mais parce qu'elles la respectent. Le monde ne devrait pas permettre aux États-Unis de poursuivre leur politique unilatérale, arrogante et égoïste, dont l'objet principal est de continuer à réorganiser l'ordre mondial pour qu'il soit fondé sur le pouvoir et non sur la loi.

En outre, les États-Unis évitent honteusement d'appliquer la récente ordonnance de la Cour

internationale de Justice, qui demande à l'unanimité la levée immédiate des sanctions américaines. La conclusion du Plan d'action global commun et le respect par l'Iran de ses engagements, comme cela a été confirmé par 12 rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sont notre contribution au multilatéralisme. Cela a été salué dans le monde entier. L'Iran continuera de respecter ses engagements proportionnellement aux avantages qu'elle reçoit.

La communauté internationale doit fermement condamner et rejeter les sanctions américaines, non seulement en paroles mais aussi en actes. Ce serait apporter un appui pragmatique au droit international et au multilatéralisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Brink (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Chine d'avoir convoqué ce débat aujourd'hui.

Il s'agit d'une période difficile pour la coopération mondiale. La compétition géopolitique, stimulée par des changements rapides et accélérés, ainsi que la montée du nationalisme, constituent autant de défis complexes pour les principes fondamentaux du multilatéralisme. L'Australie reconnaît que les grands États ont un rôle important à jouer dans l'élaboration du système international. L'Australie considère que le monde est plus sûr et plus prospère lorsque les divergences sont gérées et les défis relevés en suivant des règles convenues, et non par le seul exercice du pouvoir.

Le *Foreign Policy White Paper* (Livre blanc de la politique étrangère), publié par l'Australie en 2017, affirme qu'il y a peu de questions plus importantes que le maintien d'un ordre international fondé sur des règles. Par extension, le rôle de l'Organisation des Nations Unies est primordial. Un ordre fondé sur des règles constitue le fondement de notre sécurité et de notre prospérité communes, y compris pour la région indo-pacifique. Il nous profite à tous, des plus petits États aux plus grands. Il joue un rôle important dans la gestion des problèmes de sécurité, tels que la prolifération des armes et le terrorisme.

L'Australie est fermement convaincue que la sécurité et la prospérité mondiales sont mieux servies lorsque les pays se comportent conformément aux règles et normes internationales; lorsque des marchés libres facilitent la libre circulation des échanges, des capitaux et des idées; lorsque les droits de la liberté de navigation et de survol sont respectés; et lorsque les litiges sont

réglés de manière pacifique, sans menace ni recours à la force.

En tant que nation insulaire située au confluent des océans Indien et Pacifique, nous accordons une importance particulière à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le traité sur les frontières maritimes conclu entre l'Australie et le Timor-Leste en 2018 témoigne de la manière dont cette Convention renforce la stabilité et permet aux pays de régler leurs différends de manière pacifique et sans contrainte. C'est un exemple de l'ordre fondé sur des règles en action. On peut également citer le système commercial fondé sur des règles, axé sur l'Organisation mondiale du commerce, qui fait progresser la prospérité de tous ses membres, ainsi que les règles et les institutions qui promeuvent des réponses aux défis mondiaux, comme les changements climatiques ou la sécurité sanitaire.

L'ordre fondé sur des règles fournit également un cadre pour nos efforts visant à soutenir les droits de l'homme universels. De même que la paix et le développement se renforcent mutuellement, le respect des droits de l'homme est le fondement de la paix et de la sécurité. En fait, l'un des plus grands obstacles à l'ordre fondé sur des règles provient des États qui remettent en question l'universalité des droits de l'homme. L'Australie est attachée à un système multilatéral des droits de l'homme solide. Nous sommes favorables aux réformes qui renforcent la crédibilité et l'efficacité du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Nous avons besoin de mécanismes plus solides pour faire en sorte que les membres du Conseil des droits de l'homme appliquent les normes les plus strictes en matière de droits de l'homme.

L'Australie appuie également le programme de réformes du Secrétaire général António Guterres. Nous voyons un outil indispensable pour accroître et renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, et donc le multilatéralisme, pour promouvoir la pérennisation de la paix et pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions sur les piliers complémentaires de la réforme, y compris le système des Nations Unies pour le développement. Mais il ne faut pas s'arrêter là.

En conclusion, la protection et le renforcement de l'ordre fondé sur des règles nous profitent à tous et constituent une responsabilité partagée. Nous devons travailler ensemble pour faire en sorte que les

institutions multilatérales soient mieux équipées pour s'engager efficacement dans le monde d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer en félicitant la Chine pour son accession à la présidence du Conseil ce mois et pour avoir organisé ce débat très important.

En 1945, alors que le monde sortait de la guerre la plus dévastatrice de l'histoire, il était évident que si les horreurs du passé devaient cesser une fois pour toutes, le comportement international devait être gouverné, non par les caprices de quelques États puissants, mais par un ensemble de règles universellement applicables fondées sur la ferme conviction que, quelle que soit notre force, nous devrions nous refuser le droit de faire comme bon nous semble et travailler ensemble afin que nos efforts deviennent plus que la somme de leurs parties constituantes.

Cette essence du multilatéralisme s'est reflétée dans la création de l'Organisation des Nations Unies. Au cours des sept dernières décennies, l'Organisation des Nations Unies est restée un instrument indispensable à la promotion de nos objectifs communs de paix, de sécurité et de développement. Depuis la cristallisation du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination jusqu'à son application dans la lutte contre le colonialisme et l'occupation étrangère; depuis l'idéal de la dignité et de la valeur de l'individu jusqu'au développement progressif d'instruments visant à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux, l'Organisation des Nations Unies a laissé une empreinte indélébile dans pratiquement tous les domaines de la vie internationale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le programme de pérennisation de la paix sont de récents exemples de cette approche collective en faveur du bien commun et de notre destin partagé.

Aujourd'hui, comme nous le savons tous, le multilatéralisme est attaqué. Poussé par les forces de l'antilibéralisme et du protectionnisme, le chauvinisme prend le pas sur la raison, l'intolérance sur l'acceptation et le fanatisme sur l'humanité. La recherche du consensus et le compromis sont perçus par certains non pas comme les vertus de la force, mais comme des signes de faiblesse. La poursuite exclusive d'objectifs nationaux étroits est encouragée en tant que seul déterminant des affaires mondiales. Les normes juridiques établies de longue

date s'érodent; les résolutions des organes de l'ONU et leurs décisions contraignantes sont bafouées en toute impunité; et les menaces de recours à la force sont bien trop fréquentes. Ces tendances ne sont pas seulement régressives; elles exposent l'ordre international fondé sur des règles à de nouveaux dangers.

À l'heure où les défis sont de plus en plus complexes et se renforcent mutuellement, nous devons être réfléchis et constructifs dans l'élaboration de notre réponse à ces nouveaux dangers. Après tout, alors que les changements sismiques déclenchés par la mondialisation, la mobilité humaine, les progrès technologiques, le terrorisme, la criminalité organisée et les changements climatiques ne connaissent ni frontières physiques ni barrières géographiques, comment la communauté internationale peut-elle rester divisée en groupuscules d'intérêts étroits et de priorités divergentes, tout en espérant prévaloir sur les défis communs?

Dans notre monde interconnecté, nous sommes tous vulnérables si certains d'entre nous ne sont pas en sécurité. La coopération internationale est donc impérative, et il est gratifiant d'entendre l'approbation retentissante du multilatéralisme par les dirigeants mondiaux au cours du débat général de la session en cours. Nous devons maintenant tirer parti de cet élan. La meilleure mesure de notre engagement en faveur du multilatéralisme est de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, car l'ONU ne peut être que ce que les Membres veulent qu'elle soit, ni plus ni moins.

Un ordre fondé sur des règles, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre, demeure un élément permanent et fondamental de la politique étrangère de mon pays. Le Pakistan estime que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui sont fondés sur l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le règlement pacifique des différends, offrent le cadre nécessaire pour promouvoir des relations pacifiques entre États Membres. Les dispositions du Chapitre VI de la Charte demeurent tout aussi essentielles à cette fin.

Un véritable multilatéralisme implique non seulement des décisions qui reflètent la diversité des points de vue et des positions sur toute question, mais aussi des organes de décision pleinement imprégnés de l'esprit démocratique de notre époque et représentatifs des aspirations de tous les États Membres – petits, moyens et grands. Ces idéaux ont servi de base à la perspective pakistanaise d'une réforme globale du Conseil de sécurité et continueront de guider nos efforts.

Les auteurs de la Charte des Nations Unies n'ont pas été de vains idéalistes dans leurs efforts pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Bien que les épées n'aient pas été transformées en charrue, il n'y a pas de meilleur moyen que l'ONU pour atteindre les objectifs de faire progresser la civilisation moderne à un niveau supérieur, d'assurer une vie digne à tous les peuples et de contribuer à créer un ordre mondial plus juste et pacifique.

Je voudrais terminer en citant le père fondateur de mon pays, Quaid-e-Azam Muhammad Ali Jinnah, qui a déclaré, comme on le sait, que « le Pakistan ne manquera jamais de défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations unies ».

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : Il n'existe pas d'alternative viable au multilatéralisme. Sa défense et son impulsion, comme l'a déclaré le Président du Gouvernement espagnol, M. Sánchez, devant l'Assemblée générale (voir A/73/PV.11), est un objectif ferme de notre pays et de nos partenaires de l'Union européenne, auxquels nous nous associons.

Un engagement collectif renouvelé en faveur du multilatéralisme et du droit international est plus nécessaire que jamais. Dans mon intervention, j'aborderai trois aspects essentiels : premièrement, la responsabilité des États; ensuite, la valeur des normes internationales; et, troisièmement, l'unité des piliers qui sous-tendent le multilatéralisme et la vitalité de l'Organisation.

Chaque État a une responsabilité incontournable face aux défis communs qui déterminent notre ordre du jour. Les changements climatiques, les inégalités économiques croissantes et l'inégalité encore existante entre les sexes, les flux migratoires, les frictions géopolitiques, le terrorisme et d'autres formes de violence sont, entre autres, des préoccupations largement partagées. Aucun État ne peut ni ne doit se soustraire aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies ou à l'égard du reste de la communauté internationale. Il n'y a pas de place pour des solutions partielles ou unilatérales. Seuls les pactes mondiaux sont l'instrument adéquat pour relever les défis mondiaux.

Deuxièmement, le respect des traités et la valeur des normes internationales sont les fondements

de la sécurité juridique et de la stabilité des relations internationales. À cet égard, l'Espagne réaffirme une fois de plus son attachement aux systèmes de protection de l'ordre juridique, en particulier les instances judiciaires internationales. La lutte contre l'impunité demeure fondamentale. La communauté internationale dispose d'une institution clef, la Cour pénale internationale, dont l'origine fondatrice, le Statut de Rome, célèbre aujourd'hui son vingtième anniversaire. En toute légitimité, cette Cour enquête, établit les responsabilités et punit les crimes les plus odieux. Nous appelons une fois de plus à son universalité et défendons le respect de sa pleine indépendance dans l'exercice de ses fonctions.

Je voudrais conclure en rappelant un troisième aspect qui nous semble essentiel dans ce débat, que nous remercions à la République populaire de Chine d'avoir organisé : la sécurité, la prospérité et les valeurs qui sous-tendent les droits humains ne peuvent être renforcées séparément. Comme l'a souligné le Président du Gouvernement espagnol dans la salle de l'Assemblée générale le 27 septembre, sans paix et sécurité, il ne peut y avoir ni développement social ni respect de la dignité humaine.

Les violations flagrantes et massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire constituent en elles-mêmes une menace pour la paix et la sécurité internationales et doivent donc être prises en considération par les organes auxquels la Charte confère cette responsabilité, en particulier le Conseil de sécurité. Pour renforcer le multilatéralisme au XXI^e siècle, nous devons réformer le Conseil de sécurité en accordant une plus grande place au consensus et dans une perspective politique élargie. L'Espagne, ainsi que de nombreux autres groupes de pays, continue de préconiser un Conseil plus démocratique, plus représentatif et plus transparent.

Tout ce qui précède peut être résumé en une seule idée, à savoir que la situation internationale exige aujourd'hui, plus qu'il y a 73 ans, une ONU forte. Son rôle est essentiel en tant que forum de dialogue, cadre général de coopération et acteur décisif dans l'ordre mondial. À cet égard, nous voudrions exprimer notre plein appui à la réforme entreprise par le Secrétaire général, M. António Guterres.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Chine d'avoir pris l'initiative d'organiser

un débat public sur le multilatéralisme. Le moment est toujours venu de faire le point sur une question qui mérite toute notre attention. En effet, nous devrions nous demander comment nous pouvons défendre le multilatéralisme alors qu'il semble être remis en question. Croyons-nous au multilatéralisme? Plus précisément, avons-nous une compréhension commune de ce qu'est le multilatéralisme? Les réponses à ces questions ne sont pas faciles à définir, mais il existe des points communs qui ne peuvent être contestés. Nous, les États Membres et au-delà, devons examiner de plus près les cadres dont nous disposons, dont l'ONU est un pilier solide, un phare et un berceau de l'action multilatérale.

Comme indiqué dans le préambule de la Charte des Nations Unies, il a fallu à l'humanité deux guerres mondiales pour mettre au point un instrument visant à prévenir un autre cataclysme qui l'anéantirait. Il n'y a pas de meilleur succès ni de plus grande foi dans le multilatéralisme que le nom même de notre organisation, l'ONU, qui signifie précisément cela – des nations qui sont clairement unies au-delà de la simple adhésion à un ensemble, agissant ensemble dans l'intérêt du monde entier.

La Charte des Nations Unies est un instrument précieux, mais appliquons-nous réellement son plein pouvoir? Respectons-nous pleinement le sens de ses principes et de ses objectifs? Il est clair qu'après plus de 70 ans d'existence, l'ONU doit ajuster ses structures et devenir plus pertinente, plus efficace et plus respectée.

Il y a des mesures à prendre. À cet égard, la réforme de l'ONU ferait partie intégrante du renforcement du multilatéralisme. De nombreuses questions importantes sont restées trop longtemps en suspens. La revitalisation de l'Assemblée générale, la réforme du Conseil de sécurité, l'augmentation du nombre de ses membres et l'examen de ses méthodes de travail permettraient d'améliorer l'efficacité, la pertinence et la crédibilité et, en fin de compte, le multilatéralisme.

L'une des principales pistes à renforcer consiste à travailler plus étroitement avec les organisations régionales. À cet égard, nous saluons la coopération et la coordination qui existent entre l'ONU et l'Union africaine, et nous demandons instamment leur renforcement.

Pour aborder les questions encore en jeu, il faut aussi regarder l'Organisation des Nations Unies sous l'angle de l'efficacité dans le règlement des conflits régionaux. Pour chaque succès retentissant de l'ONU,

comme en Namibie et au Timor-Leste, combien d'échecs sont imputés de manière injustifiée à l'Organisation? Il est clair que certaines questions, telle celle de Palestine, hantent l'ordre du jour de l'ONU depuis sa création, mais cet échec ne peut être vu que comme un échec du multilatéralisme. Les conflits régionaux, qu'ils soient anciens ou nouveaux, sont des épreuves de vérité qui planent en permanence sur les Nations Unies et le multilatéralisme. Mais ne sommes-nous pas tous également responsables de ces échecs? Si nous nous en tenons à la lettre et à l'esprit de la Charte, certains Membres, en particulier ici au Conseil, ont des obligations particulières qu'ils ne peuvent ignorer.

Le multilatéralisme, c'est aussi protéger la vie de chaque être humain sur Terre et la nécessité de promouvoir son bien-être. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ce qu'il englobe – à savoir notre responsabilité et notre solidarité communes, l'idée même que personne ne soit laissé de côté ainsi que l'élimination de la pauvreté – sont également une épreuve de vérité pour le multilatéralisme.

Personne ne peut assurer son bien-être s'il ignore celui des autres. Nul ne peut être en sécurité si tous ne le sont pas. Les questions des changements climatiques, des migrations et du terrorisme sont mondiales et exigent une action mondiale et coordonnée. Elles représentent donc un appel pressant à une action et à des solutions multilatérales, auxquelles grands et petits, puissants et moins puissants doivent réfléchir ensemble, travailler ensemble et agir ensemble dans le respect mutuel et le partage des responsabilités.

J'aimerais que nous puissions tirer un peu d'optimisme de ceux qui ont inspiré la Charte des Nations Unies alors que la Seconde Guerre mondiale n'était pas encore terminée. Les valeurs, les principes, les objectifs et les mécanismes qu'ils ont défendus ont tous contribué à une dynamique enthousiasmante qui, malheureusement, a été entravée par la suite par des vues étroites.

Pour nous, le multilatéralisme et le patriotisme ne sont pas incompatibles et ne doivent pas s'opposer l'un à l'autre. Notre monde, ce village planétaire, ne peut survivre à la marginalisation et à l'exclusion. Si nous sommes contraints d'accepter un tel état de fait, alors nous nous retrouverons avec des citadelles assiégées où les assiégés et les assiégeants vivent non pas dans la tranquillité, mais dans une confrontation incertaine. Les ouragans ne connaissent pas de frontières, pas plus que la lumière du soleil. Il existe un moyen d'atténuer

les dégâts causés par les ouragans, de reconstruire ce qui a été détruit et de faire briller la lumière du soleil sur l'ensemble du monde – et c'est précisément le multilatéralisme.

Je voudrais conclure en vous lançant un appel, Monsieur le Président, un appel à faire en sorte que ce débat public aboutisse à un résultat qui soit dans l'intérêt supérieur de notre bilan et de notre histoire.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter votre pays, Monsieur le Président, pour son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et pour la tenue de ce débat public. Le thème du débat est en effet opportun et crucial à la lumière des défis géopolitiques croissants auxquels nous sommes confrontés.

Le système multilatéral actuel nous a été imposé en raison de la guerre. Il y a 77 ans, le 9 juin 1941, les représentants alliés de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la France, de la Grèce, du Luxembourg, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Royaume-Uni, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie, se réunissaient au palais de Saint-James, à Londres, et déclaraient que

« [I]a seule base solide d'une paix durable sera la collaboration spontanée des peuples libres dans un monde où, la menace de l'agression ayant été écartée, tous pourront avoir l'assurance de leur sécurité économique et sociale; [...] C'est notre intention de travailler à ces fins ensemble et avec les autres peuples libres, tant en temps de guerre qu'en temps de paix ».

En 1945, 50 pays, dont l'Afrique du Sud, ont formé l'Organisation des Nations Unies et approuvé collectivement la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, les aspirations énoncées dans la Charte revêtent plus d'importance que jamais. Les menaces grandissantes qui pèsent sur le multilatéralisme fragilisent les principes auxquels nous avons souscrit il y a plus de 70 ans, lorsque l'Organisation a été créée. La complexité des conflits a évolué et nous sommes de plus en plus interdépendants en tant que nations. Cela signifie que nous sommes tous affectés d'une manière ou d'une autre par des conflits que nous aurions pu croire loin de nous. Le monde est bien différent de ce qu'il était lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée, et le besoin d'approches

multilatérales pour relever nos défis communs est encore plus nécessaire et pertinent aujourd'hui.

L'Afrique du Sud, comme beaucoup d'autres pays, a bénéficié de l'appui des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui, par l'intermédiaire de l'Organisation, ont pu mobiliser la communauté internationale pour contribuer à isoler et à vaincre le système de l'apartheid. L'ONU a été une lueur d'espoir qui a contribué à la transformation de notre pays. Pour cela, nous en sommes reconnaissants.

Il y a deux mois, à l'occasion du Sommet de la paix Nelson Mandela, organisé à l'Assemblée générale, nos dirigeants ont réaffirmé leur engagement en faveur de la paix dans le monde, afin d'honorer les valeurs défendues par des dirigeants comme Nelson Mandela et de les raviver, en plaçant la dignité humaine au centre de nos actions. Ils ont lancé un vibrant appel à la sauvegarde du multilatéralisme, compte tenu des nouveaux défis et menaces auxquels nos pays sont confrontés. Les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité sont susceptibles de mettre en péril n'importe quel pays, aussi stable et prospère soit-il, et une réponse coordonnée et mondiale est donc nécessaire pour les surmonter. Par la Déclaration politique adoptée au Sommet de la paix Nelson Mandela (résolution 73/1), nos dirigeants se sont engagés à redoubler d'efforts pour bâtir un monde juste, pacifique, prospère et inclusif. Il est impératif que nous respections, préservions, renforçons et appliquions les accords multilatéraux construits autour des piliers du développement, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité.

Nous convenons que le Conseil de sécurité reste le principal organe multilatéral chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, le Conseil a été confronté à des difficultés qui l'ont empêché d'agir en raison d'obstacles structurels qui portent parfois atteinte à sa capacité de promouvoir la prévention des conflits et de protéger les plus vulnérables. Il est donc impératif que le Conseil demeure uni et ferme dans l'accomplissement de son engagement multilatéral à apporter la paix et des dividendes tangibles pour les populations vulnérables sur le terrain. Le mandat central du Conseil ne doit pas être remis en cause par un intérêt égoïste étroit, qui est l'antithèse du multilatéralisme. Au contraire, le Conseil doit s'appuyer sur la force de son unité et sur la diversité des points de vue pour trouver des solutions réelles, énergiques et viables aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité continue de travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte. C'est fondamental compte tenu des progrès importants qui ont été enregistrés dans les relations sans cesse croissantes entre l'Union africaine et l'ONU – en particulier entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité – à l'appui des initiatives de paix locales. À cet égard, nous devons veiller à renforcer cette relation et à ce qu'elle soit mutuellement bénéfique, au service des aspirations à la sécurité collective mais aussi de l'objectif de faire taire les armes sur le continent africain, comme le stipule l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons.

En outre, nous devons agir avec détermination pour réformer le Conseil afin qu'il reflète les réalités géographiques actuelles et soit pleinement représentatif du monde d'aujourd'hui. À cet égard, nous devons réparer l'injustice historique qui a été faite aux 1,2 milliard d'Africains. De même, améliorer les méthodes de travail du Conseil permettrait d'accroître l'efficacité de l'action de cet organe important.

On ne saurait trop insister sur les efforts qui visent à créer un environnement favorable en accordant la priorité à la prévention des conflits. Par conséquent, s'attaquer aux causes profondes des conflits nous permettra de mieux nous attaquer aux problèmes posés par le terrorisme et les migrations, entre autres. L'absence de conflit ouvert, toutefois, n'est pas une fin en soi, et la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement après un conflit sont indispensables. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'avère donc déterminante, car son objectif est de lutter contre la pauvreté, d'encourager le développement et d'établir les fondements d'une paix durable.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer le sentiment exprimé dans la Déclaration politique adoptée au Sommet de la paix de Nelson Mandela, qui traduit l'essence même du multilatéralisme.

« Il est manifeste qu'une paix durable ne découle pas uniquement de l'absence de conflit armé mais qu'elle passe par un processus de dialogue continu, positif, dynamique, inclusif et participatif qui permette de régler toutes les questions en suspens dans un esprit d'entente et de respect mutuel, et dans le cadre d'une

coopération et d'une vision à long terme » (*résolution 73/1, par. 20*).

Cette déclaration appuie donc ce en quoi l'Afrique du Sud croit fermement, à savoir que la seule voie vers une paix juste et durable passe par le multilatéralisme, ce dont témoignent les réalisations de l'ONU. Comme beaucoup d'autres, la voie africaine est une voie multilatérale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) : Je voudrais de prime abord remercier la Chine d'avoir convenu ce débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU ». Il s'agit bien d'une question qui relève de la paix et de la sécurité internationales.

Ce débat est on ne peut plus opportun. Il intervient dans un contexte international et régional, du moins pour notre région, des plus complexe et difficile, avec la résurgence de conflits que nous croyions avoir enterrés, les nouvelles dimensions du terrorisme et des extrémismes, la cybercriminalité, la pauvreté extrême dans un monde pourtant globalisé, les replis identitaires dans un monde qui connaît une évolution exponentielle des technologies de l'information et des communications, les changements climatiques, dont certains sont synonymes de menaces existentielles pour nombre de pays, un affaiblissement de la problématique du désarmement et de non-prolifération, la montée du nationalisme, et j'en passe.

Avec tous ces défis, force est de constater que nous sommes véritablement à la croisée de destinées où toutes les options, même les plus extrêmes, se posent avec acuité. Plus que jamais alors, le multilatéralisme incarné par l'Organisation des Nations Unies est de rigueur. Il ne représente ni une option ni une alternative. Il est notre seule voie de salut.

Comme si bien souligné dans le document de réflexion (S/2018/982, annexe), la route vers la paix et la stabilité est un chemin long et ardu. Nous en sommes conscients. Traduisons dans les faits cette aspiration commune et cette volonté ferme qui se sont exprimées aujourd'hui au sein de cette enceinte pour sauvegarder les acquis durement et âprement conquis, renforcer le multilatéralisme et faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies soit davantage entendue, plus que les pays. Comment peut-on mieux sauvegarder le multilatéralisme au vu des défis actuels? Cette interrogation légitimement

reflétée dans le document de réflexion interpelle trois niveaux de réflexion.

Premièrement, la centralité de l'Organisation des Nations Unies est sans cesse soulignée pour rappeler que ce système, bâti par les ancêtres de certains d'entre nous et que nous avons rejoint par la suite, demeure au cœur de la gouvernance mondiale. Ses paramètres d'action qui se basent sur la consultation, le dialogue et la négociation prônent une perspective qui cherche à capitaliser sur le consensus pour aboutir à des partenariats collectifs, viables et durables. Il est de notre intérêt à tous de sauvegarder et de consolider ces acquis, car les succès, il y en a eu et il y en a encore.

Deuxièmement, les trois piliers de la réforme engagée par le Secrétaire général, notamment celui de la paix et de la sécurité, répondent justement au besoin de revoir de manière holistique le fonctionnement de l'Organisation. La Tunisie a fermement appuyé ce nécessaire processus de réforme. L'Organisation doit résolument repenser sa culture de travail et ses procédés d'action. Nous pensons avoir pris la bonne direction pour réaliser nos ambitions.

Troisièmement, il est généralement admis que la viabilité d'un système de sécurité collective est intimement liée au développement des peuples, dans ses dimensions économiques, sociales, culturelles, etc. Faut-il rappeler que l'un des buts de l'Organisation, d'après sa charte, est le recours aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples? Les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont, à n'en pas douter, le catalyseur principal de la paix pérenne. Le développement ne peut, en fait, être conçu durablement sans multilatéralisme; il en est de même de la pérennité de la paix.

Il est clair que les actions collectives de la communauté internationale doivent trouver leur raison d'être et leur ciment dans les réponses régionales. Les dynamiques de négociation à moyenne et petite échelle doivent s'approfondir, se réinventer et s'institutionnaliser, le cas échéant. Et l'Organisation des Nations Unies doit en être le chantre. Nous nous félicitons qu'à l'échelle africaine, un dialogue annuel entre l'ONU et l'Union africaine existe depuis 2017. L'existence de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité témoigne de la revitalisation des instruments de coopération entre les deux organisations, ce qui est opportun au moment où l'Union africaine entame son

propre processus de réforme en vue de recentrer notre organisation régionale sur les priorités essentielles qui touchent l'ensemble du continent et sur ses institutions.

Je tiens, à cet égard, à faire part de l'appréciation de la Tunisie pour la tenue de la deuxième conférence annuelle Union africaine-ONU et la récente tenue en septembre 2018 de la réunion de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité. Ces actes ne peuvent que renforcer davantage le multilatéralisme et le rôle de l'ONU dans la prévention et la gestion des conflits sur la base, bien entendu, de ses trois piliers.

La ligne de démarcation entre la paix régionale et la paix internationale, la sécurité régionale et la sécurité internationale, n'est plus de mise, tant l'une est intrinsèquement liée à l'autre. C'est pourquoi nous continuons à considérer que la paix au Proche et Moyen-Orient est un facteur déterminant de la paix internationale. Les acquis et efforts de l'ONU dans la région se doivent d'être mis à profit, car ils sont le reflet et l'expression de la légalité internationale.

La Tunisie continue à croire que la seule voie viable et durable pour faire face aux enjeux de paix et de sécurité est le dialogue inclusif. Nous en avons fait notre cheval de bataille au niveau international, notamment après notre accession à l'ONU. Nous l'avons prôné à l'époque pour la résolution de conflits, y compris le conflit israélo-palestinien. Nous continuons à le prôner aujourd'hui comme seule voie pour la résolution pacifique de conflits, y compris pour la crise libyenne.

La Tunisie est une démocratie naissante primée pour son approche consensuelle qui lui a permis de renforcer ses capacités de surmonter les difficultés et de relever les défis. Candidate de l'Afrique au Conseil de sécurité pour le mandat 2020-2021, la Tunisie agira au nom de la communauté internationale et honorera ses engagements en s'imprégnant notamment des objectifs et principes de la Charte et de la corrélation étroite entre la paix, la sécurité et le développement durable. Notre réussite reste, toutefois, tributaire du niveau de multilatéralisation de notre influence collective et de ses mécanismes d'action.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Favre (Suisse) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat public.

Alors que de nombreux points à l'ordre du jour pourraient nous diviser, nous devons nous rappeler ce qui nous unit. L'institution centrale de notre système multilatéral – l'ONU – a été fondée sur la conviction que les générations futures doivent être préservées du fléau de la guerre. La Charte des Nations Unies reste le dénominateur commun et le point de départ de notre dialogue continu. Elle voit la solution des problèmes internationaux dans les relations amicales entre les nations et dans la coopération internationale. Et elle engage tous les États Membres à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques.

Nous avons franchi d'importantes étapes au cours des sept dernières décennies. C'est ce qu'illustrent, par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Mais les défis auxquels la communauté internationale fait face n'ont pas diminué au fil des années : un système multilatéral fort conserve donc toute son importance.

Comme toute bonne relation, le multilatéralisme nécessite l'engagement constant de tous les États. En tant qu'État fédéral, la Suisse est habituée à construire des ponts entre des perspectives politiques, des cultures et des langues différentes. Il est donc naturel pour nous d'œuvrer activement en faveur d'un système multilatéral fort, fondé sur des règles. Genève abrite le deuxième siège de l'ONU et le cœur opérationnel du système multilatéral. Par ailleurs, il est de tradition pour la Suisse d'offrir ses bons offices aux parties en conflit et des plateformes pour des pourparlers internationaux de paix. Le lancement à Genève du Programme de désarmement du Secrétaire général n'est donc pas une coïncidence.

Une maison repose sur des piliers, le système multilatéral sur des institutions. Il est essentiel de ne pas tourner le dos aux institutions multilatérales que nous avons mises en place nous-mêmes ensemble, qu'il s'agisse du Conseil des droits de l'homme, de l'Organisation mondiale du commerce ou de la Cour pénale internationale. Œuvrer en faveur d'institutions fortes, c'est aussi faire en sorte que l'ONU soit forte et pleinement opérationnelle, ainsi que capable de répondre aux crises actuelles.

Il faut que l'ONU soit aussi capable de créer de meilleures conditions sur le terrain. Nous sommes convaincus que les réformes du Secrétaire général aideront l'ONU à travailler de manière plus intégrée à travers les trois piliers – paix et sécurité, développement et droits de l'homme. Ces réformes permettront à l'ONU de relever les défis actuels et d'agir plus efficacement, notamment en ce qui concerne la pérennisation de la paix.

Ce qui m'amène au dernier point que je souhaite aborder – le rôle du Conseil de sécurité. C'est à lui qu'il incombe en premier lieu de maintenir la paix et la sécurité internationales. En particulier, le Chapitre VI de la Charte offre au Conseil d'importants outils pour assurer le règlement pacifique des différends et contribuer aussi à la prévention des conflits. En tant que coordonnatrice du Groupe interrégional Responsabilité, cohérence et transparence et coprésidente du Groupe pour les droits de l'homme et la prévention des conflits (Human Rights/Conflict Prevention Caucus), basé à New York et à Genève, la Suisse est déterminée à continuer de soutenir le Conseil dans l'utilisation efficace de ces outils.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je salue à mon tour l'initiative prise par la délégation chinoise de convoquer le présent débat public sur cette importante question. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs communications éclairantes.

Il y a 73 ans, les fondateurs de l'ONU se sont rassemblés pour signer la Charte des Nations Unies, qui consacre leur détermination à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à protéger les droits et la dignité des personnes, à respecter le droit international et à promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie. Pourtant, la réalité actuelle est très éloignée de ce qu'avaient envisagé les fondateurs de l'ONU. Les conflits armés prolongés, les violations des droits de l'homme à grande échelle et les problèmes transfrontières complexes tels que le terrorisme et la traite des personnes ne représentent qu'une partie des problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement. En outre, la lenteur des progrès qu'accomplit la communauté internationale dans sa lutte contre ces problèmes fait que le multilatéralisme et l'ONU sont perçus avec une suspicion et un scepticisme

croissants. Les détracteurs demandent si la complexité des problèmes actuels, la polarisation et les inégalités entre les nations et en leur sein dépassent l'Organisation et notre volonté collective d'atteindre les objectifs énoncés dans la Charte.

De fait, le multilatéralisme est pris d'assaut. Cependant, aucune de ces critiques ne signifie que nous devons revenir à l'époque où l'ONU n'existait pas. Au contraire, l'ONU doit relever les défis. On attend de l'ONU non pas qu'elle soit parfaite, mais plus pertinente. C'est pourquoi nous menons depuis deux ans une réflexion commune afin de réformer et de redynamiser l'ONU. Tout en réaffirmant notre plein appui aux initiatives de réforme du Secrétaire général, je souhaite faire certaines observations que j'estime importantes dans le cadre de nos efforts collectifs visant à renforcer le multilatéralisme et la pertinence de l'ONU.

Premièrement, l'ONU doit faire un meilleur usage de son pouvoir de rassembler. Elle est la seule organisation dotée à la fois de la légitimité et des capacités nécessaires pour appeler à elle les connaissances et les ressources de la communauté internationale afin de s'attaquer aux problèmes mondiaux. Le pouvoir de rassembler de l'ONU est encore plus important aujourd'hui compte tenu de la visibilité et du rôle croissants des acteurs non étatiques. De la mobilisation de ressources financières à la recherche de solutions collectives à des problèmes complexes, l'ONU doit utiliser son pouvoir de rassembler pour rapprocher les acteurs pertinents. La raison pour laquelle l'initiative Action pour le maintien de la paix jouit d'un appui aussi large est que son objectif principal est de rallier tous les partenaires et toutes les parties prenantes à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général, M. Guterres, les ressources sont déjà disponibles. La question est de savoir comment les utiliser.

Deuxièmement, nous devons identifier et amplifier les réussites du multilatéralisme et développer les initiatives qui ont prouvé leur efficacité. De la Déclaration universelle des droits de l'homme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en passant par l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le multilatéralisme a montré à de multiples reprises sa capacité à obtenir des réussites ouvrant de nouvelles perspectives. Plus récemment, le multilatéralisme a contribué à remettre la péninsule coréenne sur la voie de la paix. L'unité du Conseil de sécurité, en particulier, a joué un rôle crucial à cet égard. Alors que nous

continuons d'œuvrer à la dénucléarisation complète et à l'instauration d'une paix permanente dans la péninsule coréenne, nous comptons sur le Conseil pour rester uni et continuer d'appuyer les négociations en cours aux fins d'un règlement diplomatique, tout en appliquant strictement les résolutions pertinentes.

Dans le cadre de nos efforts collectifs visant à renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU, nous devons nous inspirer des sages paroles de Winston Churchill, à qui on attribue les paroles suivantes : « Un pessimiste voit la difficulté dans toute possibilité; un optimiste voit la possibilité dans toute difficulté ».

La République de Corée est un pays dont l'existence même témoigne de la pertinence et de la compétence de l'ONU. Sans l'aide de l'ONU au moment de sa création, durant la guerre de Corée et la phase de reconstruction après le conflit, la République de Corée dans sa forme actuelle n'existerait pas. Nous sommes donc déterminés à accentuer nos efforts pour rétablir la confiance dans le multilatéralisme et l'ONU, en nous inspirant de notre expérience unique d'industrialisation et de démocratisation simultanées. À cette fin, nous mettrons l'accent principalement sur les trois rôles suivants.

Le premier rôle que nous pouvons jouer est celui de facilitateur. En se transformant de société agraire frappée par la guerre en puissance industrielle dotée d'une démocratie dynamique en l'espace d'un demi-siècle, la République de Corée a acquis une bonne réputation et gagné la confiance de la communauté internationale. Elle est donc idéalement placée pour établir des liens et faciliter la communication et la coopération entre les acteurs pertinents, notamment les pays développés et en développement. Par exemple, nous coprésidons le Groupe des amis des opérations de paix avec la Norvège et l'Éthiopie. Nous sommes déterminés à jouer un rôle de facilitateur ou d'interlocuteur dans d'autres domaines également, chaque fois que nous le jugeons nécessaire ou approprié, pour faire avancer le processus multilatéral.

Le deuxième rôle que nous pouvons jouer est celui de défenseur. La République de Corée, qui a surmonté tous les défis et problèmes que rencontre un pays bénéficiaire d'aide pour devenir un pays donateur à part entière, apprécie et comprend mieux que tout autre les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement dans leur parcours vers le développement socioéconomique et politique. Notre expérience nous sera d'un grand secours pour aider

les pays en développement, en particulier les pays en transition, ainsi que les États fragiles, à instaurer une paix et un développement durables. Ces efforts ne se limiteront pas au partage de nos expériences au niveau bilatéral, mais s'étendront aux domaines multilatéraux, ainsi lorsque nous avons contribué à redynamiser le rôle de la Commission de consolidation de la paix l'année dernière en notre qualité de Président.

Le troisième rôle que nous pouvons jouer est celui d'initiateur. La République de Corée, qui a connu tant de succès et d'échecs dans sa quête de prospérité économique et de stabilité politique, en a tiré un certain nombre d'enseignements importants. Elle est donc bien placée pour avoir une opinion équilibrée sur les problèmes émergents et les problèmes mondiaux actuels. De la mise en œuvre des objectifs de développement durable à la consolidation et à la pérennisation de la paix en passant par les nouvelles technologies, la République de Corée continuera de jouer un rôle constructif et plus actif, de lancer et de promouvoir de nouveaux programmes de promotion de la paix et de la sécurité mondiales.

Comme nous l'a rappelé un jour l'ancien Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, l'ONU a été créée non pas pour emmener l'humanité au paradis, mais pour lui épargner l'enfer. De toute évidence, plus le défi est important, plus forte est la nécessité de renforcer le rôle de l'ONU et du multilatéralisme. La République de Corée reste fermement déterminée à collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU à cette fin, et à jouer un rôle qui convient à un pays de sa stature.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence chinoise d'avoir organisé le présent débat public sur le renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'ONU, sujet qui ne perd jamais de son importance et de sa pertinence dans le contexte des problèmes mondiaux actuels. L'Estonie s'associe à la déclaration prononcée par le chef de la délégation de l'Union européenne.

Les problèmes internationaux du XXI^e siècle sont plus complexes, transnationaux et multidimensionnels. Pour surmonter ces problèmes interconnectés, la communauté internationale doit mener une action cohérente et holistique. Nous devons montrer non seulement que l'action internationale est efficace, mais également qu'elle est dans l'intérêt de tous. L'Estonie est

déterminée à promouvoir le respect du droit international ainsi qu'un ordre international fondé sur des règles. Pour nous, le droit international est une question existentielle. Il est de la plus haute importance que nous utilisions pleinement tous les instruments et que nous agissions de manière responsable pour prévenir et régler les conflits. Pour que le système fonctionne, chaque pays doit jouer son rôle.

À cet égard, nous appuyons fermement les efforts de réforme déployés par le Secrétaire général pour rendre l'ONU plus réactive, plus efficace et plus moderne, et ainsi mieux à même de relever les défis d'aujourd'hui. Nous devons notamment avoir pour ambition de nous efforcer d'accroître la transparence et la responsabilité du système des Nations Unies. Contribuer à la bonne progression des trois volets principaux du programme de réforme du Secrétaire général est de loin le meilleur moyen pour nous tous d'apporter une contribution tangible au renforcement d'un système international multilatéral fondé sur des règles.

Bien que, ces derniers temps, nous ayons été témoins d'une désunion et de désaccords croissants sur un certain nombre de sujets, il est clair que la communauté internationale a besoin que le Conseil de sécurité défende et promeuve le droit international en réagissant fermement aux violations graves dont il fait l'objet, notamment celles du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. Nous devons poursuivre nos efforts pour renforcer la légitimité des résolutions du Conseil de sécurité et leur mise en œuvre. Si nous voulons que le Conseil remplisse sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous devons moderniser ses pratiques pour qu'il ne soit pas paralysé par le recours au veto, en particulier dans le cas d'atrocités criminelles.

Les conflits modernes qui menacent la paix et la sécurité internationales se caractérisent par l'utilisation toujours plus vaste de nouvelles technologies. Si nous voulons que l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies demeure pertinente dans un environnement international en constante évolution, nous devons être prêts à relever comme il se doit ce type de nouveaux défis. L'Estonie est fermement convaincue que les crimes doivent être prévenus, et qu'ils doivent faire l'objet de enquêtes et de poursuites, quelle que soit la manière dont ils sont commis, que ce soit par le recours à l'énergie cinétique ou par le recours à des moyens cybernétiques. Le droit international s'applique lorsque des moyens cybernétiques sont utilisés pour menacer la paix et la sécurité internationales. Nous

sommes d'avis que le Conseil de sécurité peut et doit utiliser tous les pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies pour prendre des mesures dans de tels cas.

Pour terminer, comme le dit l'adage, bien écouter est un moyen de communication et d'influence aussi puissant que bien parler et est tout aussi essentiel à une véritable conversation. Nous devons tirer les enseignements de ces sages paroles et nous efforcer d'approfondir notre coopération et notre empathie, tant au sein du Conseil de sécurité qu'avec l'ensemble des États Membres de l'ONU et d'autres acteurs. L'Estonie est prête à prendre part à ce partenariat pour mieux faire respecter le droit international et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Gouvernement chinois d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat, ainsi que d'avoir mis un accent particulier sur la question du renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales face à l'apparition de nouveaux défis et menaces. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, l'Ambassadrice Al-Thani qui s'est exprimée au nom du Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Présidente du Conseil économique et social, et le Président de la Cour internationale de Justice (CIJ).

L'Argentine est fermement convaincue de la valeur du multilatéralisme et du rôle fondamental que l'ONU peut et doit jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, afin de créer et de maintenir un ordre mondial stable et sans exclusive, fondé sur les piliers de la paix, du développement durable et des droits de l'homme. Cet ordre mondial que nous aspirons à construire est fondé sur les buts et principes énoncés dans la Charte, qui ont donné naissance à l'Organisation il y a plus de 70 ans et qui sont plus d'actualité que jamais.

La protection de l'ordre international fondé sur des règles a été et continue d'être une responsabilité partagée, et le maintien de la paix et de la sécurité internationales est de plus en plus menacé par de nouveaux défis graves, tels que la criminalité organisée, la cybercriminalité et le terrorisme, qui exigent des réponses efficaces et efficaces fondées sur le dialogue, le consensus, la coopération et le multilatéralisme, qu'aucun État de la communauté internationale n'est

en mesure d'apporter individuellement. À cet égard, aujourd'hui plus que jamais, le rôle des dirigeants est essentiel pour protéger et maintenir l'ordre international que nous avons su instaurer au cours des dernières décennies, afin d'édifier des sociétés pacifiques, inclusives, équitables et durables.

L'un des piliers du multilatéralisme dans l'ordre international est la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends. À cet égard, l'appui de l'ONU à la recherche de solutions pacifiques, conformes au droit international et aux paramètres établis par l'Organisation, représente une contribution précieuse à un monde plus juste. Dans ce contexte, nous voudrions souligner le pouvoir de l'Assemblée générale, l'organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'ONU, de faire des recommandations pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris d'octroyer un mandat au Secrétaire général pour qu'il assure une médiation ou exerce ses bons offices entre les parties à un quelconque différend.

À cet égard, mon pays estime pertinent de souligner que la possibilité qu'une médiation, une mission de bons offices ou tout autre moyen de règlement pacifique puisse atteindre son objet et son but dépend de l'exécution de bonne foi des obligations qui incombent aux parties dans cette procédure. Lorsque les organes de l'ONU les exhortent à négocier, les parties concernées doivent le faire de bonne foi, en s'abstenant de tout acte qui pourrait les empêcher de s'acquitter de leur obligation de régler le différend par des moyens pacifiques. De même, les États non parties à un différend doivent contribuer à son règlement pacifique et s'abstenir de tout comportement susceptible d'entraver le règlement de ce différend. Tout cela s'inscrit également dans le cadre d'un véritable engagement en faveur du multilatéralisme.

De même, nous voudrions souligner l'importance des organismes régionaux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le développement du multilatéralisme au niveau régional s'est également révélé très efficace pour la prévention et le règlement pacifique des conflits.

Dans le cadre de la Charte, la CIJ joue un rôle central en tant que principal organe judiciaire de l'ONU. À cet égard, au niveau international, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale est l'une des réalisations les plus importantes du multilatéralisme et joue un rôle central dans la lutte contre l'impunité. En conséquence, il constitue un élément essentiel de l'état de droit au niveau international, et c'est pourquoi

nous plaidons pour son universalité, réaffirmant la primauté du droit et de la justice sur la force dans les relations internationales.

L'Argentine se félicite également des efforts déployés par l'Organisation pour développer les capacités des États Membres et leur fournir un appui afin de renforcer le multilatéralisme fondé sur l'état de droit. Mon pays apprécie également l'utilisation de la coopération Sud-Sud en tant qu'outil efficace et efficient de renforcement des capacités et d'échange des expériences acquises en matière de règlement pacifique des différends et de promotion de la justice.

Enfin, nous pensons que la mise en œuvre de la responsabilité partagée de renforcer le multilatéralisme doit inclure la réforme du Conseil de sécurité afin de le rendre plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus efficace, ce qui contribuera sans aucun doute à renforcer le système multilatéral et le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. À cette fin, nous pensons que nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à une solution fondée sur le consensus et bénéficiant du plus grand appui politique possible.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), au cours du débat public d'aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à remercier la Chine d'avoir organisé le présent débat public sur la question très importante du renforcement du multilatéralisme. L'Organisation des Nations Unies est l'institution mondiale suprême pour le multilatéralisme, au sein de laquelle les nations, grandes et petites, interagissent les unes avec les autres sur la base de l'égalité souveraine. C'est pourquoi il n'est qu'approprié et opportun que nous débattions de la question du multilatéralisme au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et, par conséquent, ses membres ont la responsabilité particulière d'être les gardiens du multilatéralisme et du système multilatéral fondé sur des règles. En particulier, les membres permanents du Conseil de sécurité sont tenus de renforcer le multilatéralisme, et non de l'affaiblir par leurs déclarations et leurs actes.

Au cours des sept dernières décennies, l'ONU a été un pilier important de l'architecture multilatérale en servant de forum pour le dialogue et la coopération. Plus important encore, elle fournit un cadre de règles et de normes qui régissent le comportement des États. Ce cadre fondé sur des règles que nous avons méticuleusement mis en place, a apporté la paix, la sécurité et le développement durable à tous nos peuples.

Mais il n'y a aucun doute aujourd'hui que le multilatéralisme est à un tournant. En fait, il est clair que le multilatéralisme est en danger, comme en témoigne le grand nombre d'orateurs que nous avons aujourd'hui. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à l'ouverture de la semaine de haut niveau, le Secrétaire général a parlé d'une crise de confiance dans le multilatéralisme (voir A/73/PV.6). Comme il l'a dit, il y a « déficit de confiance », notamment parmi les principaux acteurs. Le manque de confiance et la polarisation que nous observons chez les membres du Conseil ne sont pas nouveaux, sauf qu'ils surviennent à un moment où le monde attend des membres du Conseil qu'ils œuvrent de concert pour résoudre les crises mondiales et les problèmes transnationaux.

Le déficit de confiance entre les principaux acteurs a également nuit au système commercial multilatéral fondé sur des règles, dont l'Organisation mondiale du commerce est un élément important. À l'ASEAN, nous sommes profondément préoccupés par le spectre d'une guerre commerciale prolongée qui risque d'assombrir gravement les perspectives économiques mondiales. Certes, il nous faut adapter et réformer le système commercial mondial, mais les mesures unilatérales ne peuvent pas être la solution et ne servent qu'à saper le système commercial multilatéral qui a sous-tendu la prospérité mondiale pendant des décennies. Au bout du compte, nous serons tous dans une plus mauvaise situation si le système commercial multilatéral fondé sur des règles est endommagé ou détruit.

L'ASEAN s'emploie activement à promouvoir le dialogue sur la sécurité politique, l'intégration économique et les liens entre les peuples. Les organisations régionales comme l'ASEAN complètent et renforcent l'action menée par les Nations Unies dans des domaines tels que la paix, la sécurité et le développement durable. Mais pour être efficaces, les organisations régionales doivent opérer dans un monde régi par un système multilatéral fondé sur des règles. Ce n'est que lorsque le système multilatéral et l'Organisation des Nations Unies sont dynamiques et

en bonne santé que les organisations régionales comme l'ASEAN peuvent prospérer.

Depuis plus de 50 ans, l'ASEAN applique les principes d'un système multilatéral fondé sur des règles. Grâce au dialogue et au consensus, l'ASEAN a mis en place un cadre pour gérer nos différends et aider à instaurer la paix et la confiance mutuelle dans la région. Le succès de l'ASEAN est là pour attester du fait que nous avons besoin de davantage de multilatéralisme, et non de moins, pour surmonter les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Pour que le multilatéralisme soit efficace, nous devons réformer et renforcer l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi les membres de l'ASEAN ont été de fervents partisans des efforts de réforme de l'Organisation des Nations Unies en vue de la rendre plus adaptée à ses fins. Les pays de l'ASEAN ont joué un rôle actif et constructif dans les trois piliers du processus de réforme des Nations Unies. Nous avons été la première région à approuver universellement l'initiative du Secrétaire général Action pour le maintien de la paix. Les membres de l'ASEAN comptent désormais au nombre des principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

L'ONU reste le porte-drapeau du multilatéralisme. Nous avons tous ici le devoir et la responsabilité de défendre ce que nous avons construit ensemble. Plus important encore, nous sommes tous ici tenus d'adapter et de réformer le système multilatéral en vue de construire un avenir meilleur pour tous.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union africaine.

Mme Mohammed (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de la Commission de l'Union africaine (UA), vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous remercier d'avoir organisé ce débat très important sur le renforcement du multilatéralisme et le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

L'initiative prise par votre délégation d'organiser le présent débat en cette époque de menaces graves et sans précédent à l'ordre multilatéral international est, en effet, très louable. À cet égard, la montée du nationalisme et des tendances exclusionnistes, les exemples d'actions unilatérales qui se font jour, ainsi que le fossé qui se creuse dans les relations internationales, ont déjà eu des répercussions graves sur

la mise en œuvre des normes existantes et des pratiques établies du droit international. En outre, la faiblesse de l'engagement en faveur de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organismes, notamment pour ce qui est de s'acquitter des obligations financières, est très révélateur du bouleversement que connaît l'ordre multilatéral international.

Face à cette crise, la communauté internationale se doit d'exprimer sa préoccupation et de réitérer son attachement à un système fondé sur des règles, qui demeure le meilleur moyen, et le plus sûr, de resserrer la coopération et de traiter la question de la paix et de la sécurité dans le monde. Ce n'est que via des institutions multilatérales fortes que nous pourrions collectivement relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés actuellement, transcender toutes sortes de différends entre nos sociétés respectives, et réaliser le plus d'avantages possibles pour tous.

L'Union africaine, qui est profondément attachée au multilatéralisme et au respect du droit international, ne ménagera aucun effort pour surmonter la crise actuelle et préserver le système multilatéral. L'Afrique a toujours appuyé les normes internationales existantes et un processus authentique de codification et de développement progressif du droit international en vue de promouvoir des relations amicales entre les États Membres, ainsi que le règlement pacifique des différends et des conflits. À cet égard, je voudrais souligner les principaux points suivants.

Premièrement, on ne saurait trop insister sur l'importance de renforcer le rôle moteur de l'Organisation dans la coordination des réponses internationales aux problèmes mondiaux les plus pressants. Les gains substantiels enregistrés au cours des 70 années qui se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies doivent être salués et défendus. Il nous faut réaffirmer la validité de la Charte des Nations Unies et renforcer notre détermination collective à observer ses dispositions, en particulier celles concernant le recours à la force dans les relations internationales.

Deuxièmement, il nous faut reconnaître le besoin pressant de réformes. À cet égard, l'Union africaine se félicite des réformes en cours, lancées par le Secrétaire général pour améliorer la performance de l'Organisation dans les domaines d'action les plus visibles. En outre, tout doit être mis en œuvre pour mener à terme le processus de réforme du Conseil de sécurité depuis longtemps au point mort, en vue de mieux refléter les réalités géopolitiques de notre monde actuel et de corriger

l'injustice historique faite au continent africain. Nous croyons fermement qu'une représentation appropriée de tout un continent auquel le Conseil consacre environ 70 % de ses activités, est essentielle pour garantir la légitimité des décisions du Conseil.

Troisièmement, l'attachement de l'Union africaine au multilatéralisme est également illustré par le partenariat stratégique croissant avec l'Organisation des Nations Unies. Je me félicite des progrès accomplis à ce jour, notamment la conclusion de deux accords-cadres historiques pour renforcer les partenariats entre l'Union africaine et l'ONU en matière de paix et de sécurité et de développement durable, respectivement. Nous avons aussi commencé à travailler pour amplifier ce partenariat via des arrangements plus larges englobant d'autres acteurs, notamment l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation de la coopération islamique. Il ne fait aucun doute que le multilatéralisme suppose également l'établissement de partenariats stratégiques fondés sur le respect mutuel, la solidarité et l'adhésion au principe de l'avantage comparatif.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réaffirmer l'engagement de l'Union africaine à promouvoir la coopération multilatérale et à collaborer avec ses partenaires dans un esprit constructif pour remédier aux menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité, conformément à sa politique de longue date axée sur la prévention des conflits, la médiation et le renforcement des opérations d'appui à la paix. Nous espérons que le processus de réforme engagé par l'Union tracera la voie nous permettant de surmonter nos faiblesses et de promouvoir des mécanismes et outils performants pour mener à bien l'ambitieux programme qui aboutira à une Afrique paisible et prospère.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

Mme Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques observations supplémentaires à titre national. Nous tenons tout d'abord à remercier la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public.

Selon un vieux dicton hongrois, les personnes dont on prétend à tort qu'elles sont mortes vivent plus longtemps. Le système multilatéral et l'ordre international fondé sur des règles qui a été établi après

la Seconde Guerre mondiale perdurent, et notre travail, ici à l'ONU, en est la preuve. On ne peut toutefois pas l'occulter : l'ordre multilatéral et l'ONU elle-même subissent la pression de défis nouveaux ou récurrents et doivent s'adapter. La réforme de l'Organisation des Nations Unies est inévitable. Comme d'autres pays, la Hongrie estime que les changements porteurs de transformation que l'Organisation traverse actuellement sont susceptibles de la rendre plus à même de s'acquitter de son mandat, et de contribuer ainsi à renforcer le multilatéralisme.

Il nous plaît de constater que certains éléments de l'ambitieux programme de réforme du Secrétaire général sont déjà entrés dans leur phase de mise en œuvre, et nous espérons que les autres éléments suivront bientôt. Puisque nous sommes au Conseil de sécurité, nous ne devons pas oublier que la réforme de cet organe principal de l'ONU n'a que trop tardé elle aussi. La modernisation de l'Organisation des Nations Unies ne saurait être complète tant que le principal organe exécutif de l'Organisation ne sera pas adapté aux défis du XXI^e siècle. Outre la volonté de la nouvelle équipe dirigeante de l'ONU, les États Membres eux-mêmes doivent être prêts à la transformation de l'Organisation. Une coopération plus étroite entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi qu'avec les présidents des organes subsidiaires, pourrait jouer un rôle véritablement charnière dans le renforcement du multilatéralisme. En tant qu'Ambassadeurs auprès de l'ONU, nous aimons à évoquer le multilatéralisme et la diplomatie multilatérale, mais nous devons aussi mieux les pratiquer, mieux dialoguer et mieux nous écouter réellement les uns les autres. Nous devons également cesser de réfléchir de manière cloisonnée et apprendre à nous faire davantage confiance et à mieux coopérer les uns avec les autres.

Nous devons nous attaquer aux causes profondes et multidimensionnelles des conflits par le biais de la prévention, de la médiation, de la protection des droits de l'homme et du développement durable. La Hongrie reste attachée à la diplomatie préventive, ainsi qu'à l'instauration de la confiance et à la réconciliation. Je suis convaincue que le multilatéralisme est en réalité une question d'inclusion, en donnant à chacun la possibilité de participer aux négociations, d'assurer ensemble le suivi et le règlement de nos différends et d'apprendre les uns des autres en cours de route. La contribution des femmes à l'établissement et au renforcement du multilatéralisme doit être reconnue. Des représentantes, véritables pionnières, étaient présentes lorsque l'ONU,

elle-même, a été créée. Pourtant, l'égalité et la parité entre les sexes n'ont toujours pas été réalisées à ce jour, ni à l'ONU ni ailleurs. Nous saluons le rôle de chef de file que le Secrétaire général joue dans l'instauration de l'égalité des sexes aux postes de haut niveau au sein de l'Organisation.

La Hongrie est un partisan résolu d'un fonctionnement efficace du Conseil des droits de l'homme. Toutefois, en raison d'une politisation excessive, de la sélectivité, de la polarisation des positions et d'une charge de travail ingérable, le Conseil des droits de l'homme est de moins en moins à même de s'acquitter de ses tâches. Et puisque l'on parle de renforcer le multilatéralisme, il nous faut évoquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris. La Hongrie s'est, dès le départ, engagée à respecter le Programme 2030. Notre premier examen national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable a porté sur les objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement, à l'approvisionnement énergétique, aux villes durables, à la consommation et la production responsables et à l'équilibre des écosystèmes. Le Gouvernement hongrois est fermement déterminé à lutter contre les changements climatiques, et nous avons été un des premiers pays à ratifier l'Accord de Paris et à en promouvoir ainsi l'entrée en vigueur rapide.

La Hongrie soutient avec énergie la lutte contre le terrorisme. Nous estimons que le rôle de l'ONU et du multilatéralisme doit être davantage mis à profit et renforcé à cet égard également. Nous considérons que l'état de droit doit être universellement observé et institué aux niveaux national et international, et nous sommes attachés à un ordre international fondé sur l'état de droit et le droit international, qui, avec les principes de la justice, est essentiel à la coexistence pacifique et la coopération entre États. C'est ainsi que la communauté internationale a commémoré le vingtième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome cette année. Le Statut a résisté à l'épreuve du temps, après avoir porté création de la Cour pénale internationale, laquelle a contribué non seulement à faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves répondent de leurs actes, mais aussi à aider les victimes de ces crimes.

Dans le monde interconnecté et interdépendant d'aujourd'hui, il n'y a pas d'autre option véritable que les solutions multilatérales. Le multilatéralisme survivra, mais peut-être a-t-il besoin d'institutions internationales multilatérales nouvelles, redynamisées ou réinventées, qui nous obligent à sortir de notre zone de confort.

Cela pourrait nous être bénéfique si, tout en restant indéfectiblement fidèles à nos principes, nous sommes suffisamment souples pour saisir les possibilités offertes par l'évolution de la conjoncture.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie la présidence chinoise d'avoir convoqué cet important débat public dont le thème, le renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'ONU, est particulièrement d'actualité. L'Azerbaïdjan s'associe à la déclaration qu'a prononcée tout à l'heure le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Je souhaite faire quelques commentaires supplémentaires à titre national.

Les défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté et l'instabilité croissante rendent nécessaire de renforcer l'ordre juridique international et de raviver la confiance dans le multilatéralisme et l'ONU. L'Organisation est l'épine dorsale du multilatéralisme et les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies constituent le cadre normatif fondamental des relations internationales. Nous n'avons pas d'autre option que les règles convenues d'un commun accord et leur application universelle. Nous avons collectivement le devoir de promouvoir et de soutenir un système multilatéral réformé, redynamisé et renforcé. L'Azerbaïdjan félicite le Secrétaire général de son attachement résolu à la réforme et appuie pleinement sa détermination à contribuer véritablement à prévenir les guerres, à pérenniser la paix et à rendre l'ONU plus intégrée, plus efficace et plus performante.

D'abord et avant tout, tous les États doivent s'acquitter strictement de leurs obligations internationales, en particulier celles qui ont trait au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et à l'inviolabilité de leurs frontières internationalement reconnues. Il sera difficile d'atteindre notre objectif, à savoir un monde pacifique, juste et prospère, si les valeurs, normes et principes fondamentaux universellement reconnus sont ouvertement méprisés ou dénaturés de manière à blanchir les agressions et autres actes illégaux. Le principe établi de l'inadmissibilité de l'emploi de la force aux fins d'acquisition de territoire et l'obligation qui en découle de ne pas reconnaître des situations résultant de violations graves du droit international doivent être appliqués et respectés universellement et sans condition.

Il va sans dire que la mise en œuvre des résolutions adoptées par les principaux organes de l'ONU, ainsi que le respect du principe de responsabilité, revêtent la plus haute importance à cet égard. Le mépris évident des résolutions du Conseil de sécurité énonçant des exigences contraignantes ne saurait constituer une pratique acceptée dans l'exercice par le Conseil de sécurité de sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales.

L'application, en toute bonne foi, des traités internationaux fait également partie des conditions préalables essentielles pour ce système mondial conçu pour harmoniser les relations internationales et les efforts individuels ou collectifs visant à faire face aux menaces et aux défis à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Des progrès importants ont été accomplis ces dernières années s'agissant de renforcer la coopération entre l'ONU et les partenaires régionaux au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies dans toute une série de domaines – du maintien de la paix et de la sécurité internationales à l'aide humanitaire en passant par le développement et la protection des droits de l'homme.

Toutefois, de graves défis subsistent. S'il est vrai qu'en général, les organisations régionales sont bien placées pour comprendre et traiter les causes et les conséquences des conflits armés et des crises, elles ne sont pas toutes en mesure de garantir le respect par les États Membres de leurs engagements statutaires. Dans certains cas, nous constatons que les arrangements régionaux sont utilisés à mauvais escient par ceux qui violent le droit international, comme un prétexte pour consolider les acquis militaires et saper les efforts visant à trouver des solutions aux conflits régionaux et aux autres problèmes de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies, qui a été créée pour prévenir la guerre et les souffrances humaines en rassemblant tous ses Membres au sein d'un ordre commun fondé sur des règles, joue un rôle central en veillant à ce que tous ceux qui œuvrent en faveur de la paix et de la sécurité appliquent de façon uniforme les buts et les principes de l'Organisation. Il est essentiel d'appuyer ce rôle de l'ONU et la sauvegarde de ses mécanismes collectifs de sécurité, politiques et humanitaires pour maintenir la paix, la stabilité et le développement durable.

Des réponses mondiales cohérentes et des efforts collectifs, l'ONU jouant un rôle central, sont les moyens les plus efficaces de faire face aux conflits, de lutter

contre les changements climatiques et le terrorisme mondial, de gérer les déplacements forcés et les flux migratoires et d'atteindre les objectifs de paix, de développement durable inclusif et de respect des droits humains pour tous.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir choisi d'ajouter cette question à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité. Je suis frappé par le nombre d'États Membres qui veulent contribuer à cette conversation. Évidemment, nous voulons tous y répondre de manière significative.

Il convient tout d'abord de nous rappeler pourquoi le multilatéralisme est important et ce qu'il signifie pour notre planète et ses habitants. Au Canada, le multilatéralisme nous fait bien entendu penser au travail des Casque bleus qui œuvrent afin de protéger les civils. Nous célébrons le fait qu'il y a eu moins de morts au cours de la première décennie du présent siècle que dans toute décennie du XX^e siècle. Nous songeons aux plus de 80 millions de personnes dans plus de 80 pays qui bénéficient de l'appui du Programme alimentaire mondial chaque année. Nous pensons aussi au travail effectué par l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant l'aviation civile, par l'Organisation maritime internationale sur les voies maritimes, par l'Organisation mondiale du commerce sur le développement du commerce inclusif et par l'Organisation mondiale de la Santé pour éradiquer la variole, et bientôt, nous l'espérons, la polio. Bien que ce système soit imparfait, la plupart d'entre nous le considèrent comme essentiel pour relever les défis du présent et de l'avenir. C'est pourquoi nous tenons non seulement à le maintenir, mais aussi à l'améliorer.

(l'orateur poursuit en anglais)

Cette architecture multilatérale sera toujours une œuvre inachevée. À aucun moment nous ne pourrions dire : « Ça y est. Tout est achevé, tout est parfait. » C'est la nature même de ce concept. Depuis sa création, le monde n'a cessé de changer. La différence, au cours de ces 25-50 dernières années, c'est que le rythme du changement s'est accéléré et que nos institutions multilatérales – comme beaucoup d'autres institutions du monde – ont – et cela n'a rien de surprenant –, du mal à s'adapter assez rapidement. Une chose est claire : nous devons édifier d'urgence un monde plus inclusif et plus durable. Il est également clair que les institutions

multilatérales sont essentielles à ce processus. Revenons un instant à l'essentiel. La Charte des Nations Unies nous oblige à agir dans l'intérêt supérieur de l'humanité, à proclamer à nouveau notre

« foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

La Charte est à la base de nos interventions sur un ensemble d'obligations que les États Membres acceptent au moment de leur adhésion et qu'ils doivent respecter par la suite. Le défi à venir du multilatéralisme sera de déterminer si nous choisissons de nous montrer à la hauteur de nos obligations; si chacun accepte de faire sa juste part; si nous décidons de mettre en œuvre pleinement les pactes mondiaux que nous avons conclus – sur les changements climatiques, les migrations et les réfugiés – et si nous mettons en œuvre les objectifs de développement durable.

Le multilatéralisme est trop souvent associé à une bureaucratie inefficace, déconnectée de la réalité des personnes qu'il vise à aider. Nous ne pouvons pas balayer ces critiques sous le tapis. Nous devons nous attaquer au déficit de confiance, tant au sein de l'ONU que dans le contexte multilatéral plus large, en nous engageant, en écoutant, et en étant ouverts au compromis. Et nous devons nous engager à réformer l'ONU et nos propres institutions pour les rendre plus transparentes, inclusives, efficaces et imputables.

Le multilatéralisme ne consiste pas à faire du cabotage et à prêcher. Il ne s'agit pas d'adopter les mêmes résolutions année après année. Il s'agit de nous écouter les uns les autres, d'apprendre des uns des autres, de trouver des solutions ensemble et de faire avancer les choses pour notre peuple et notre planète. Le Canada s'est engagé à contribuer à bâtir un monde meilleur où l'ordre international fondé sur des règles est inclusif et durable, et où ses avantages sont répartis plus équitablement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Canada cherche à obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022.

Ensemble, nous pouvons renouveler et revitaliser les institutions que nous avons passé plus de sept décennies à bâtir. Elles ont beaucoup contribué à notre développement et à notre sécurité à l'échelle mondiale. Ces fondements existent – ils sont solides, mais ne les prenons jamais pour acquis. C'est pourquoi nous devons

redoubler d'efforts, collectivement, pour faire en sorte que ces institutions soient adaptées à leur mission. Comme mon collègue hongrois vient de le dire, nous devons peut-être accepter de sortir des sentiers battus pour y arriver. Trouvons des occasions de travailler ensemble de bonne foi et en partenariat pour bâtir un monde plus sûr, plus juste et plus sécuritaire, un monde où personne n'est laissé pour compte.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : Beaucoup a déjà été dit, mais je voudrais d'emblée m'associer à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne et à souscrire pleinement à ce que le Secrétaire général a dit ce matin au début de la séance. Il a défini un cadre historique pour notre débat et a mis en exergue les principaux défis auxquels nous sommes confrontés, notamment en ce qui concerne les changements climatiques et les objectifs du développement durable. Je serai bref et je ferai quatre brèves observations.

Ma première observation est que certains ne choisissent que ce qui les arrange. Aujourd'hui, tout le monde a fait l'éloge du multilatéralisme et s'est prononcé en faveur d'un ordre international fondé sur des règles. En même temps, nous savons tous qu'il y a des États qui disent : « Je me sens limité par une résolution particulière du Conseil de sécurité, et je ne la respecte tout simplement pas. Je l'ignore. » Ou d'autres États qui disent : « Je me sens limité par une décision d'un tribunal d'arbitrage international, et je l'ignore. » Ou d'autres encore qui disent : « Il y a un mémorandum international, mais il me gêne. Je l'ignore, c'est tout. » Si tout le monde dans cette salle adoptait cette attitude, ça serait la fin du multilatéralisme et d'un ordre fondé sur des règles, et nous retournerions, comme Robert Kagan vient de l'écrire, dans la jungle. Bien sûr, il y a beaucoup de résolutions et d'accords internationaux que nous n'aimons peut-être pas trop, mais nous devons les considérer comme un investissement à long terme. Nous avons tous à gagner d'un ordre international fondé sur des règles. L'Allemagne défendra toujours l'ordre fondé sur des règles. Nous pensons que les règles internationales favorisent la fiabilité, la prévisibilité et l'acceptation. Nous croyons que nous avons un intérêt collectif à défendre l'ordre international fondé sur des règles et à en maintenir la légitimité aux yeux de nos parties prenantes – notre peuple.

Le deuxième point que je voudrais soulever concerne l'obligation de rendre des comptes. Si nous nous accordons sur un ordre fondé sur des règles, nous devons veiller à ce que les règles soient respectées. Il faut lever les incertitudes du droit international et sanctionner les violations. À cet égard, je tiens à remercier la présidence chinoise d'avoir invité le Président de la Cour internationale de Justice à la discussion d'aujourd'hui pour souligner ce point. Nous commémorons la fin de la Première Guerre mondiale. L'Allemagne est responsable de certains des pires crimes et violations du droit international commis. Nous sommes également responsables de ce qui s'est passé durant la Seconde Guerre mondiale, de l'Holocauste. Pour nous, et je pense pour l'humanité, il était très important que nous ayons les procès de Nuremberg. Nous pensons également qu'il est très important que nous ayons la Cour pénale internationale et que nous défendions les décisions de la Cour.

J'en viens à mon troisième point, qui concerne les droits de l'homme. La dignité et la valeur de la personne humaine font partie des fondements de la Charte des Nations Unies. Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous devons prendre nos responsabilités au sérieux. Nous sommes témoins aujourd'hui d'énormes souffrances. Nous voyons des enfants tués, des femmes violées. Nous voyons des personnes qui meurent de faim. Des civils sont bombardés. Nous voyons des personnes marginalisées en raison de leur race ou de couleur. Nous ne pouvons l'accepter. Cela doit rester au centre de notre attention. Nous devons rester concentrés sur l'individu.

Mon quatrième point concerne le besoin de réformes. Je tiens à me faire l'écho de ce que vient de dire mon collègue canadien, à savoir que le multilatéralisme n'est pas encore chose accomplie. Oui, nous devons respecter les règles existantes. Mais nous devons aussi les développer davantage. Nous sommes confrontés à de nouveaux défis. Le monde est en train de changer. Nous devons également réformer l'Organisation des Nations Unies, ses organes et ses méthodes de travail. Nous appuyons pleinement le Secrétaire général et le félicitons pour les réformes qu'il a menées jusqu'à présent. Nous pensons également qu'il est urgent de procéder à une réforme du Conseil de sécurité, afin d'en préserver la légitimité.

L'Allemagne rejoindra le Conseil de sécurité à partir du 1^{er} janvier. Pour nous, le principe fondamental

sera de respecter l'ordre international fondé sur des règles. Le Conseil de sécurité est chargé de préserver la paix et la sécurité. Nous voulons nous concentrer sur la prévention afin d'éviter l'émergence de menaces contre la paix et la sécurité. C'est pourquoi nous voulons nous concentrer sur les catalyseurs et les facteurs de conflit, les droits de l'homme, les changements climatiques et la violence sexuelle à l'égard des femmes. Nous sommes impatients de travailler avec nos partenaires régionaux et interrégionaux pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence de la République populaire de Chine d'avoir organisé ce débat public sur la question importante et opportune du multilatéralisme et du rôle de l'ONU.

Ce thème revêt aujourd'hui une nouvelle urgence, car la communauté internationale souffre de ce que le Secrétaire général a défini comme le syndrome du déficit de confiance. Les peuples perdent foi dans les institutions politiques de leur propre pays. Des politiques étrangères unilatérales appuyées par la puissance économique et militaire minent la confiance entre les nations. La confiance multilatérale s'affaiblit, comme en témoignent, par exemple, la paralysie du programme de désarmement et d'autres évolutions inquiétantes au sein des organes de négociation multilatéraux.

Le Saint-Siège estime que le multilatéralisme ne peut être fondé sur un faux sentiment de sécurité, comme la menace de destruction ou d'anéantissement mutuel, ou simplement sur le maintien d'un équilibre des forces. Un multilatéralisme sain et universellement bénéfique repose sur la justice, le développement humain complet, le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, le souci de notre planète, la participation de tous à la vie publique, la confiance entre les peuples, le soutien aux institutions qui favorisent la paix, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que la solidarité et le dialogue. À cet égard, le récent dialogue de haut niveau entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité a constitué un pas important vers le renouvellement de l'engagement de l'ONU en faveur du multilatéralisme, non seulement en ce qui concerne ses multiples acteurs, mais aussi par son approche multiforme des défis de notre temps. Cela confirme le rôle crucial que l'ONU peut et doit jouer pour rétablir la confiance entre ses Membres.

En ce qui concerne le multilatéralisme, nous avons devant nous deux perspectives opposées : la première est fondée sur la conviction que les conflits peuvent être résolus par une volonté déterminée et de large assise de négocier efficacement à la lumière des voies et de la sagesse du droit; la seconde affirme que, face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, la force est plus efficace et directe. La seconde, en revanche, compromet sérieusement la coopération internationale plutôt que de la renforcer, ce qui conduit inexorablement à des répercussions négatives sur le multilatéralisme. L'un des résultats de ce débat public doit donc être un message clair en faveur de la force du droit plutôt que du droit de la force.

L'interdépendance entre les nations et les risques de destruction réciproque exigent que l'on mette de nouveau l'accent sur le multilatéralisme qui, plutôt que d'accorder une importance excessive à la force ou de pratiquer une application sélective des traités, exige de tous les États et individus qu'ils appliquent avec détermination les lois et procédures qui ont été établies pour atténuer et éliminer les menaces. Conscient de la gravité de la situation actuelle, dans laquelle le droit doit prévaloir sur la force, chaque membre de la communauté internationale doit être animé d'un profond sens des responsabilités.

En plus de garantir la paix et la sécurité, la noble vocation de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'institution multilatérale prééminente, consiste à promouvoir le développement intégral et à défendre les droits de l'homme. Avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale s'est engagée à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et a pris l'engagement de ne laisser personne de côté. Elle l'a fait en se fondant sur une approche qui reconnaît la place centrale de la personne humaine. Toutefois, le développement humain intégral et le plein exercice de la dignité humaine ne peuvent être imposés, mais doivent plutôt bénéficier de conditions leur permettant de s'épanouir pour chaque individu et chaque nation en relation avec les autres. Nous devons affirmer la conviction commune que tout est interconnecté et que le souci véritable de notre propre vie et de notre relation avec la nature doit se refléter dans la fraternité et l'équité entre les nations. Nous ne pouvons pas reconstruire la confiance brisée si nous ne commençons pas à marcher ensemble en solidarité avec nos frères et sœurs moins fortunés et si nous ne les aidons pas ainsi à se libérer de

la pauvreté qui les écrase et à devenir les dignes acteurs de leur propre destin.

Cette vision commune doit puiser sa force dans une conception renouvelée du multilatéralisme, fondée sur l'idée que la communauté internationale est une famille de nations déterminée à poursuivre le bien de tous. Elle exige de la part des gouvernements, des organisations internationales et de l'ensemble des hommes et des femmes qu'ils fassent montre de solidarité. La solidité de sa fondation tient à la responsabilité collective et partagée pour le bien commun et l'épanouissement des plus pauvres afin que chaque être humain ait vraiment le sentiment que nous sommes tous membres de la famille mondiale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

Mme Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Chine d'avoir organisé ce débat public sur un sujet d'une très grande importance.

Nous souscrivons à la déclaration faite par la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous pensons que, face aux défis et menaces mondiaux, il est essentiel de préserver et de promouvoir le multilatéralisme, en particulier en renforçant le rôle central de l'ONU et en encourageant la coopération internationale. Dans ce contexte, Cuba réaffirme son ferme attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui sont à la base du multilatéralisme et du système international que nous avons mis en place dans le cadre de l'Organisation. Les principes du droit international consacrés par la Charte, à savoir l'égalité souveraine entre les États, le respect de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique, la non-ingérence dans les affaires relevant de leur juridiction interne, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends, devraient rester le fondement du droit international et guider, en toutes circonstances, l'action des États et des relations internationales.

Les tentatives d'imposer des politiques nationales, de promulguer et d'appliquer des lois extraterritoriales, telles que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba depuis près de 60 ans au mépris du droit international, de la Charte des Nations Unies et de 27 résolutions de l'Assemblée générale, la manipulation et la politisation éhontées que pratique le Gouvernement des États-Unis et sa

politique de deux poids, deux mesures sur des questions d'importance mondiale, y compris les droits de l'homme, ainsi que les pressions, les représailles, les sanctions et le chantage financier visant l'ONU, compromettent le multilatéralisme et font peser une menace et des problèmes énormes sur la coexistence pacifique des États. Faire fi des engagements et des obligations internationaux souscrits antérieurement, comme le retrait des États-Unis des accords internationaux pertinents et d'une grande importance pour faire face aux phénomènes mondiaux, tels que les changements climatiques, ne fait que mettre en évidence un profond mépris des normes internationales et compromettre l'équilibre, le bien-être et la sécurité de notre planète.

Nous rejetons catégoriquement et avec force les déclarations faites ce matin dans cette salle par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique contre le Gouvernement et le peuple cubains. Le Gouvernement des États-Unis n'a pas la moindre – je le répète, pas la moindre – autorité morale pour critiquer Cuba ou quiconque dans le domaine des droits de l'homme. Nous rappelons que Cuba est partie à 44 instruments internationaux des droits de l'homme, tandis que les États-Unis ne le sont qu'à 18 d'entre eux. Ils ne respectent pas le droit à la vie, ni à la paix, ni au développement, ni à la sécurité, ni à l'alimentation, ni les droits des enfants. Ils violent de manière flagrante les droits de l'homme de leurs propres citoyens, en particulier des Afro-Américains et des Hispaniques, des minorités, des réfugiés, des migrants qu'ils enferment dans des cages, y compris des enfants. Ils ont recours à des exécutions extrajudiciaires, à des enlèvements et à la torture, y compris dans la prison de la base navale de Guantánamo qu'ils occupent illégalement sur notre territoire. Nous savons tous que le Gouvernement des États-Unis est responsable de crimes contre l'humanité. C'est lui qui a utilisé l'arme nucléaire contre la population civile. Il a établi des dictatures militaires en Amérique latine, organisé des coups d'État sanglants et est intervenu sans scrupules dans les processus électoraux et les affaires intérieures de la plupart des États du monde. Rien de tout cela n'est certainement à mettre au crédit du multilatéralisme.

Dans un contexte mondial marqué par des menaces croissantes contre la paix et la sécurité internationales, des guerres non conventionnelles, des violations flagrantes de la souveraineté des États, des politiques de domination par la force, des tentatives de réimposition d'un ordre unipolaire, des violations du droit international, des menaces et violations arbitraires des traités internationaux,

la multiplication des sanctions unilatérales et des guerres commerciales, la seule réponse possible est de préserver et revalider un multilatéralisme fondé sur le strict respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. À cette fin, un élément essentiel est la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui vise à instaurer une Organisation véritablement démocratique et participative, avec un Conseil de sécurité transparent et démocratisé et une Assemblée générale revitalisée. Cuba réaffirme sa volonté inébranlable de continuer à œuvrer avec l'ONU et ses États Membres à l'instauration d'un ordre international démocratique et juste qui réponde aux exigences de paix, de développement et de justice des peuples du monde entier et qui garantisse la préservation et le renforcement du multilatéralisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Kayinamura (Rwanda) (*parle en anglais*) : Qu'il nous soit permis de nous joindre aux autres délégations pour féliciter la Chine d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public, qui est très important pour la plupart des délégations. Nous rappelons la déclaration faite par le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine au cours du débat général de la semaine de haut niveau en septembre (voir A/73/PV.12) lorsqu'il a souligné l'importance et la nécessité du multilatéralisme. Il n'est donc pas surprenant, Monsieur le Président, que vous ayez choisi de tenir ce débat dès les premiers jours de votre présidence, et ma délégation se joint aux autres pour exprimer ses préoccupations en faveur du multilatéralisme. Le Conseil de sécurité est l'endroit idéal pour le faire. Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration et de son engagement à veiller à ce que l'ONU continue de jouer son rôle central pour faciliter le multilatéralisme. Nous remercions également les autres orateurs pour leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

La gouvernance mondiale est caractérisée par l'interdépendance politique et sécuritaire. La plupart des défis contemporains – qu'il s'agisse du terrorisme, des changements climatiques, des migrations ou de la criminalité transnationale organisée, parmi tant d'autres – ne peuvent être relevés efficacement sans une coopération multilatérale. La formation et l'évolution de l'Organisation des Nations Unies au fil des ans nous ont montré que le multilatéralisme est un ingrédient essentiel pour un monde pacifique. Les auteurs de la Charte

des Nations Unies ne se sont pas trompés lorsqu'ils ont exposé dans ce grand document les horreurs et les souffrances du fléau de la guerre, que nous oublions malheureusement si facilement. Ils n'imaginaient pas à quel point le système international allait évoluer, et ils n'avaient pas à le faire. Leur amère expérience les a convaincus que le multilatéralisme était le seul moyen de sauver l'humanité de la destruction.

Et ils avaient raison. Tel est le véritable esprit de l'Organisation. Les buts et principes inscrits dans la Charte renforcent cette vision et la pratique du multilatéralisme en encourageant les États à préférer la coopération à l'isolement, le règlement pacifique des différends à la guerre, ainsi qu'une vision commune selon laquelle tous les États Membres sont égaux. Mais le monde est un endroit dynamique et l'histoire est toujours en mouvement. De nouveaux défis sont apparus au fil des ans et nous devons nous y adapter. Cela me fait penser à ce qu'a écrit le légendaire écrivain nigérian, Chinua Achebe :

« Eneke, l'oiseau, dit que puisque les hommes ont appris à tirer sans rater leur cible, il a appris à voler sans se poser. »

Nous aussi, en tant que nations du monde, nous devons apprendre à nous adapter et à relever des défis en constante évolution. Nous ne disons en aucun cas que le multilatéralisme est parfait. La question est de savoir comment faire en sorte que le multilatéralisme fonctionne pour nous dans le contexte qui est le nôtre. À cet égard, je ferai trois brèves remarques.

Premièrement, même si nous cherchons tous à satisfaire nos intérêts nationaux, nous devons fondamentalement miser sur le fait que les populations que nous servons ont des aspirations communes. Elles veulent vivre dans un monde pacifique, durable et digne. Faisons fond sur ces aspirations communes au lieu de nous concentrer sur des objectifs à courte vue. Le Rwanda prône à cet égard la poursuite de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Par exemple, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé récemment, est un bon exemple de coopération efficace. L'Union africaine est ancrée dans notre conviction que les organisations régionales peuvent apporter la preuve que le multilatéralisme demeure utile et bénéfique pour toutes les populations à travers le monde.

Deuxièmement, il faut faire avancer la réforme de l'Organisation, qui nous appartient à tous. Le Secrétaire général a besoin de notre appui constant. L'Afrique a clairement fait connaître sa position sur plusieurs questions clés, telles que la réforme du Conseil. Étant donné que voilà fort longtemps que les mêmes arguments sont présentés, il serait aujourd'hui assurément raisonnable de régler cette question une fois pour toutes. Le Conseil de sécurité est un des organes des Nations Unies qui contribuent grandement à la paix et à la sécurité mondiales. Il doit élargir son champ de représentation et étendre le droit de veto à d'autres États Membres. Les défis en matière de sécurité se multiplient en nombre et en complexité; ils nécessitent un processus décisionnel inclusif.

Troisièmement, il est essentiel que l'ONU continue d'appuyer les arrangements et mécanismes régionaux de paix et de sécurité qui ont permis des avancées en matière de médiation des conflits et de rétablissement de la paix. Ainsi, le mécanisme de règlement des conflits de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui dirige le processus de paix au Soudan du Sud, et le partenariat ONU-Union africaine visant à mettre fin à la crise dans la région du Sahel et le bassin du lac Tchad sont de bons exemples d'initiatives qui adoptent et appliquent avec succès les principes du multilatéralisme.

En conclusion, nous avons tout ce qu'il faut pour relever les défis contemporains. Rien n'est nouveau ou étranger pour nous. Nous n'avons pas affaire à une force incontrôlable. En tant qu'États Membres de l'ONU, il nous revient à tous de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour créer un monde meilleur pour les générations futures. Je réaffirme l'attachement du Rwanda au multilatéralisme et à l'égalité des États. Nous ne doutons pas qu'avec les réformes qui sont menées ici à l'ONU, nous pourrions insuffler un nouveau souffle à l'Organisation et la rendre apte à s'acquitter de sa mission.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Maawda (Qatar) (*parle en arabe*) : Il me plaît tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Chine, un État ami, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de novembre. Nous vous remercions de nous donner l'occasion de débattre d'un sujet extrêmement important pour la communauté internationale.

Les défis auxquels le monde est confronté de nos jours mettent en exergue l'importance particulière du rôle joué par la diplomatie multilatérale pour les relever et du renforcement des relations internationales, tout en appuyant les efforts des Nations Unies pour réaliser les aspirations de la communauté internationale. La diplomatie multilatérale joue aussi un rôle fondamental dans le respect du droit international et la promotion de la coopération internationale. L'ONU est de ce fait devenue la conscience de l'humanité tout entière; la boussole qui permet à la communauté internationale de s'orienter aujourd'hui. Depuis plus de sept décennies, elle est une plateforme qui nous fédère et nous permet d'unir nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales, atténuer et prévenir les conflits, réaliser le développement et préserver la dignité humaine.

L'ordre international actuel traverse une phase délicate marquée par des crises, des conflits et divers défis qui vont bien au-delà de ce que pouvaient imaginer les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de cette réalité et afin d'atteindre les objectifs de l'ONU en tant que système multilatéral représentant l'ensemble de la communauté internationale, nos engagements en tant qu'États Membres nous imposent de mettre nos capacités au service de la sécurité et de l'ONU, afin que cette dernière soit capable de relever les défis internationaux et d'atteindre les objectifs pour lesquels elle a été créée.

L'Organisation des Nations Unies joue un rôle absolument fondamental pour régler les problèmes et prévenir les conflits et les crises causés par des politiques irresponsables. Les résolutions et procédures de l'Organisation des Nations Unies, de même que les instruments juridiques internationaux, constituent un véritable filet de sécurité pour garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et faire respecter l'état de droit. Ils ont également un rôle dissuasif face à tous ceux qui cherchent à compromettre la sécurité internationale. C'est pourquoi la coopération entre les États Membres pour atteindre les objectifs de l'ONU est un engagement non négociable. Aucun État ne peut agir seul, indépendamment des autres États – ce qui confirme le concept de sécurité collective dans le système international tel que stipulé dans la Charte des Nations Unies.

Étant donné le caractère interdépendant des intérêts des États et des sociétés, les engagements imposés par le système international multilatéral nous obligent à continuer de travailler ensemble et à ne pas anéantir les

progrès et les acquis obtenus par l'ONU dans différents domaines, le tout dans le respect des mécanismes établis par la Charte et les systèmes juridiques internationaux pertinents. Ce sont là des règles absolues pour faire face aux menaces et aux défis communs, garantir le respect du droit international et dissuader les contrevenants, veiller au respect de la souveraineté et de la sécurité des États, interdire la menace ou le recours à la force dans les relations internationales, respecter le droit des peuples à l'autodétermination et prévenir les conflits et les crises tout en résolvant ceux existants par des moyens pacifiques.

La diplomatie multilatérale et l'appui à l'ONU sont des piliers essentiels de la politique de l'État du Qatar. Nous entendons continuer de promouvoir la capacité de cette organisation internationale afin qu'elle puisse atteindre ses objectifs. Nous continuons aussi de renforcer nos partenariats internationaux en faveur de la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte. Nous travaillons en étroite collaboration avec des acteurs compétents au niveau international et avec les organismes des Nations Unies pour appuyer toutes les initiatives qui aident l'ONU à régler les crises régionales et internationales.

L'État du Qatar croit au principe de la coopération internationale et du partage des responsabilités. Nous avons continué de verser des contributions volontaires à de nombreux programmes et activités menés à tous les niveaux par l'Organisation. Nous avons également renforcé notre partenariat avec de nombreuses entités des Nations Unies afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs mandats, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, et la promotion des droits de l'homme et du développement. Dans ce contexte, nous poursuivons nos efforts pour ouvrir la Maison des Nations Unies, qui accueillera les bureaux de représentation de nombreux organismes des Nations Unies. Cela facilitera et appuiera leurs travaux dans la région.

Afin de soutenir les efforts déployés par l'ONU pour résoudre et prévenir les conflits dans notre région, la médiation entreprise par l'État du Qatar avec les parties concernées, dans le cadre des moyens diplomatiques multilatéraux, a été appréciée et saluée par l'ONU. L'objectif est de désamorcer et de régler pacifiquement de nombreuses crises dans la région, conformément aux buts et principes des Nations Unies. En janvier dernier, l'État du Qatar a accueilli

des consultations régionales sur la paix durable au Moyen-Orient et au-delà, ce qui est conforme à notre politique d'appui aux efforts et objectifs de l'ONU dans le domaine de la paix. Le but était également d'appuyer la diplomatie préventive, qui est l'une des priorités du Secrétaire général. Ces consultations s'inscrivaient dans le cadre des préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui s'est tenue en avril.

Pour conclure, l'État du Qatar réaffirme son attachement à l'action multilatérale menée au niveau international et appuie le rôle que joue l'ONU. Nous poursuivons notre coopération et notre partenariat avec l'Organisation afin d'atteindre les objectifs pour lesquels l'ONU a été créée, et que nous nous efforçons tous de réaliser.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur une question de plus en plus importante.

Il y a 73 ans, à San Francisco, nous nous sommes engagés à renforcer les trois piliers du système international actuel, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Sur la base de cet engagement, nous avons créé des institutions et adopté des règles. Ces institutions et ces règles nous aident à résoudre pacifiquement nos différends. Elles nous permettent d'établir des normes pour faire face aux défis mondiaux – des changements climatiques aux armes de destruction massive. Elles contribuent à réglementer le libre-échange et à sécuriser les services financiers. Nous savons tous que ces institutions et ces règles ne sont pas parfaites. La nécessité d'une réforme est bien connue. Nous ne sommes peut-être pas totalement d'accord sur la meilleure façon de réparer le système, mais nous pouvons tous convenir des avantages d'un ordre mondial fondé sur des règles. En outre, nous pouvons tous convenir que l'approche adéquate n'est ni l'unilatéralisme ni l'exceptionnalisme. L'unilatéralisme est une entorse à nos valeurs communes. Ce n'est pas le signe d'un bon leadership. L'exceptionnalisme est en rupture avec nos responsabilités communes. Ce n'est pas un signe de puissance. Si nous voulons que tout le monde s'engage en faveur d'un système fondé sur des règles, nous devons prêcher par l'exemple. Et la nouvelle ère du multilatéralisme ne peut commencer qu'ici, au Siège de l'ONU. Le système des Nations Unies peut être plus flexible, plus rationnel et plus efficace. Il peut une

fois de plus jouer le rôle de chef de file et être une source d'inspiration. Nous devons mieux définir nos priorités à cette fin.

Premièrement, nous devons réformer le Conseil de sécurité pour en faire un organe plus transparent, plus démocratique, plus représentatif et plus responsable. Plus le Conseil fera preuve de transparence dans l'exercice de ses fonctions, plus il sera responsable. Il deviendra plus efficace s'il communique plus ses informations, consulte plus et tient plus compte des observations formulées. Un Conseil mieux adapté aux besoins des États Membres de l'ONU sera mieux placé pour relever les défis d'un monde de plus en plus complexe. Toute réussite dans ce processus dépend d'une disposition sincère au compromis entre nous, sans exception. Rappelons-nous qu'en signant la Charte des Nations Unies, nous avons réaffirmé notre foi dans l'égalité des droits des nations, grandes et petites.

Deuxièmement, l'ONU doit trouver des moyens plus efficaces de prévenir les conflits et les crises. Pour ce faire, nous devons nous attaquer de manière adéquate aux causes profondes. Instaurer et maintenir la paix exige que nous luttons également contre la pauvreté, l'inégalité, l'extrémisme et la discrimination. Nous devons également promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit. Nous devons veiller à accroître la participation et l'autonomisation économique de toutes les couches sociales. Dans le même temps, l'ONU peut recourir plus souvent aux moyens prévus au Chapitre VI de la Charte. Les principes directeurs de la médiation et des bons offices sont solidement ancrés dans la Charte. C'est pourquoi le Groupe des amis de la médiation, co-présidé par la Turquie et la Finlande, s'emploie à renforcer le rôle de la médiation dans la prévention et le règlement des conflits.

Troisièmement, le principe de l'appropriation locale doit être au cœur des efforts collectifs au sein du système des Nations Unies. Des partenariats fructueux avec les gouvernements locaux, la société civile et le secteur privé sont les facteurs clefs d'une mobilisation efficace des ressources. L'une des initiatives récentes est le processus du pacte mondial sur les migrations. Au cours des 18 derniers mois, nous avons mené ensemble un dialogue inclusif et transparent en y associant la société civile. Nous avons pu aplanir nos divergences. Nous sommes collectivement parvenus à un résultat positif, qui consiste à créer de meilleures conditions de vie pour 260 millions de migrants dans le monde. Nous attendons maintenant avec intérêt l'adoption du pacte

mondial à Marrakech. Ce pacte est une preuve manifeste de l'importance du multilatéralisme. C'est un exemple de l'idéal moral que nous pouvons insuffler au cœur du système international.

Le message implicite du présent débat public est qu'il faut défendre le multilatéralisme et renforcer la coopération internationale, envers et contre tout. Le Conseil a un rôle important à jouer à cette fin. Une transparence et une efficacité accrues renforceront davantage la légitimité de cet organe. Elles permettront de consolider le rôle de l'ONU en ce qui concerne la réalisation de la paix, de la sécurité et de la prospérité économique au profit de tous, avec un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat opportun.

Depuis 73 ans, nous nous efforçons d'instaurer un ordre fondé sur des règles, dans lequel des principes tels que l'égalité entre les États, le règlement pacifique des différends et la promotion et la protection des droits de l'homme sous-tendent nos relations. Ce sont les mêmes valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies et, ensemble, elles constituent le fondement du multilatéralisme. Cependant, l'idée même de placer nos espoirs dans des institutions et des règles communes est malheureusement en péril aujourd'hui. Les institutions multilatérales se trouvent dans une situation difficile, et le sentiment général est qu'il est urgent d'effectuer des changements. Mais, quelles sont les causes de la crise actuelle?

Tout d'abord, notre architecture institutionnelle, notamment l'ONU, n'est pas bien outillée pour relever les défis actuels. Comme l'a déclaré le Secrétaire général en séance plénière de l'Assemblée générale en septembre dernier, « les institutions et les mentalités du XX^e siècle ne sont plus adaptées aux défis du XXI^e siècle » (A/73/PV.6, p. 1). Nous n'avons pas réussi à moderniser nos principales institutions pour qu'elles reflètent convenablement le paysage géopolitique actuel et l'ordre de plus en plus multipolaire. Des régions entières et des pays ayant d'excellents états de service en matière de contribution à la paix et à la sécurité internationales n'ont toujours pas de représentation permanente au Conseil de sécurité. Si la majorité des questions dont est saisi le Conseil concernent des pays d'Afrique, le

continent reste sans représentation permanente. Il est crucial d'augmenter le nombre de membres dans les deux catégories : tant les membres non permanents que les membres permanents. Il est regrettable qu'en 25 ans de discussions continues, les efforts de réforme du Conseil n'aient donné aucun résultat. Pire encore, plusieurs États Membres se sentent obligés de ne même pas prendre part aux négociations internationales en cours. Il en résulte un scepticisme croissant quant à la capacité du Conseil de s'acquitter de son mandat et de gérer les conflits sensibles. Le Brésil est fermement convaincu que le Conseil de sécurité demeure l'organe approprié pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Mais, pour éviter l'érosion progressive de sa légitimité, il est grand temps de procéder à une réforme réelle et efficace.

Dans le même temps, le Conseil de sécurité doit éviter d'empiéter sur des questions qui relèvent de la compétence d'autres organes de l'ONU. Même si nous convenons que le Conseil doit s'attaquer aux causes profondes des conflits, cela doit se faire dans des contextes très spécifiques liés aux questions dont il est saisi, et jamais dans le but d'élaborer des politiques et des normes d'ordre général. La crise actuelle est également exacerbée par l'incapacité à respecter ce dont nous avons convenu. Choisir les obligations à respecter fragilise également le multilatéralisme et la coopération internationale, car cela nuit directement à notre capacité à instaurer la confiance entre nous.

Le désarmement nucléaire en est un exemple concret, un objectif que nous n'avons pas atteint en dépit des dispositions très claires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité nous a considérablement aidés à progresser dans la lutte contre la prolifération. Néanmoins, la menace nucléaire ne sera complètement écartée que par le désarmement. Malheureusement, l'opposition de certains pays au récent Traité sur l'interdiction des armes nucléaires remet en question la volonté de débarrasser le monde de tous les types d'armes de destruction massive. Cette opposition ouvre la voie à des décisions unilatérales et réduit la foi dans le multilatéralisme comme moyen de parvenir à des décisions sur des questions difficiles et sensibles.

Certaines questions relatives à l'emploi de la force sont également des exemples inquiétants de l'incapacité à respecter ce dont nous avons convenu. De plus en plus souvent, on tente de s'écarter du système de sécurité collective créé en 1945. Nous ne pouvons

tout simplement pas nous permettre de perdre de vue la notion fondamentale selon laquelle l'interdiction de l'emploi de la force est la règle et que la légitime défense et l'autorisation en vertu du Chapitre VII sont des exceptions. Le Brésil n'a cessé d'exprimer son désaccord concernant les interprétations qui visent à élargir la portée du droit de légitime défense, en particulier en ce qui concerne les acteurs non étatiques. Nous avons également demandé au Conseil de sécurité de donner suite aux notifications reçues en application de l'Article 51 de la Charte, afin que les obligations énoncées dans la Charte soient remplies.

Il est également possible d'améliorer le suivi de l'application des résolutions du Conseil de sécurité autorisant l'emploi de la force. Le Brésil a suggéré de s'inspirer des régimes de maintien de la paix et de sanctions pour faire en sorte que ces résolutions contiennent des clauses d'extinction, qu'on y exige des rapports adéquats et la création de groupes d'experts. Compte tenu de leur caractère exceptionnel, ces autorisations doivent avoir des portées juridiques, opérationnelles et temporelles limitées. Ces forces ne portent peut-être pas de casques bleus, mais elles agissent sous l'autorité – et la légitimité – d'un texte de l'Organisation.

Nous devons faire de notre mieux pour préserver l'ONU en tant qu'expression la plus symbolique de la démocratie internationale et de notre détermination à vivre en paix, à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et à parvenir au développement durable. Nous devons avant tout mettre à profit les enseignements du passé. Le multilatéralisme n'est pas une option, c'est un besoin indéniable. Les substituts au multilatéralisme sont sombres : la fragmentation, l'unilatéralisme, l'emploi accru de la force et l'incapacité à relever des défis que personne ne peut résoudre sans recourir à la coopération. Il est de notre responsabilité de travailler dans l'urgence à la modernisation de nos institutions et de nos normes afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Le Brésil restera pleinement déterminé à rendre l'ONU plus forte en cette période difficile.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

M^{me} Plepytė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour l'exposé enrichissant qu'il a présenté aujourd'hui. Je remercie également la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat opportun.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

L'Organisation des Nations Unies a maintenant 73 ans. S'adressant aux délégués réunis au début de la réunion de San Francisco au cours de laquelle la Charte des Nations Unies a été signée, le Président des États-Unis, Harry Truman, a déclaré ceci :

« Vous, membres de cette Conférence, serez les architectes d'un monde meilleur. Entre vos mains repose notre avenir ».

Aujourd'hui, ses paroles sont plus importantes que jamais. L'ONU a été créée pour jeter les bases d'un système multilatéral fondé sur des règles. Un tel système est la clef de voûte d'un monde meilleur et la recette pour le bâtir. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les institutions multilatérales ont aidé des pays du monde entier à éviter des guerres catastrophiques et à atteindre des niveaux de développement sans précédent. De nos jours, la coopération internationale est plus que jamais nécessaire, mais le multilatéralisme est mis sous pression. Comme vise à le montrer le présent débat public, nous arrivons à un point où la coopération multilatérale commence à ressembler davantage à un rêve plutôt qu'à une réalité.

Déplorer l'état lamentable du multilatéralisme, revient uniquement à faire un vœu pieux concernant l'ordre international fondé sur des règles. Nous connaissons tous l'état du monde actuel. Nous ne connaissons que trop bien les conséquences d'un échec de l'ordre fondé sur la Charte des Nations Unies. Les conflits prolongés en Ukraine, en Syrie, au Yémen et ailleurs, ainsi que la pire crise humanitaire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ne sont que quelques exemples frappants d'un tel échec. Nous avons besoin d'action. Dans sa déclaration au débat général de l'Assemblée générale en septembre (voir A/73/PV.10), la Présidente de la Lituanie, M^{me} Dalia Grybauskaitė, a exhorté la communauté internationale à assumer la responsabilité de notre avenir et à donner à l'ONU les moyens d'agir. La responsabilité, la volonté politique, l'engagement en faveur des réformes et la recherche de compromis sont des conditions préalables essentielles pour changer l'état actuel des relations multilatérales. Nous devons saisir cette occasion pour mettre en œuvre des réformes véritables et durables.

Notre engagement en faveur d'une gouvernance mondiale plus forte et des règles contraignantes doit se traduire par une réforme efficace du système des

Nations Unies. Le meilleur moyen de préserver et de renforcer l'utilité et la crédibilité de l'ONU est de rendre l'Organisation plus efficace. À cet égard, nous appuyons pleinement le programme de réforme du Secrétaire général dans toutes ses dimensions. Ce programme a le potentiel de rendre l'ensemble du système des Nations Unies moins divisé, et plus uni et cohérent.

Une Organisation des Nations Unies pertinente et forte a besoin d'un Conseil de sécurité efficace, transparent et ouvert à tous. Directement ou indirectement, l'inaction du Conseil de sécurité et de la communauté internationale encourage l'agression et l'emploi de la force et menace l'ensemble du système multilatéral, qui est fondé sur le droit international. Limiter le recours au veto, entre autres, rendrait plus cohérentes et plus fiables les réactions du Conseil face aux crises en cours. La Lituanie appuie donc fermement l'initiative franco-mexicaine visant à limiter le recours au veto en cas d'atrocités massives, de génocide, de crime de guerre ou de crime contre l'humanité. La Lituanie appuie également activement les initiatives pertinentes du Liechtenstein et du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. On ne peut mettre un veto à la justice. Celle-ci doit transcender les manœuvres politiques. La paix, la sécurité et la justice internationales sont impossibles à instaurer sans le droit international. Mettre fin à l'impunité et garantir la justice pour tous est une nécessité absolue pour renforcer la confiance dans l'ONU et veiller à la crédibilité de notre système multilatéral. Dans le même temps, lorsque la justice n'est pas garantie et que l'impunité prospère, le multilatéralisme ne peut être ni fonctionnel ni efficace.

Il importe de reconnaître qu'un grand nombre des défis actuels à l'ordre mondial sont nés et se sont développés au niveau national. Blâmer les Nations Unies, les institutions internationales et les accords internationaux pour nos échecs nationaux n'est pas une solution viable. S'il est vrai que le multilatéralisme doit donner de bien meilleurs résultats au niveau national, il est également vrai que le respect du système international fondé sur des règles commence à l'échelon national. Il commence par des sociétés ouvertes et pacifiques fondées sur la primauté du droit, la liberté d'expression, l'accès à une justice indépendante, le respect des droits de l'homme, et des institutions responsables et inclusives.

Je terminerai en soulignant que la valeur du multilatéralisme en lui-même transcende toute politique ou visée particulière. L'état de droit a une valeur intrinsèque. Le multilatéralisme ne doit pas conduire à

l'inaction, et nous devons tous contribuer à rétablir la confiance dans la capacité de l'ONU à s'acquitter de ses tâches. La Lituanie reste déterminée à jouer activement son rôle dans l'action multilatérale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Vaultier Mathias (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation chinoise d'avoir organisé le débat public de ce jour.

Le Portugal est fermement engagé dans un système multilatéral fondé sur la primauté du droit international et sur les valeurs et les principes inscrits dans la Charte. Les organisations multilatérales demeurent des instances privilégiées pour un dialogue constructif et inclusif entre les États aux fins de s'attaquer aux défis de plus en plus complexes qui se posent au monde. Étant donné qu'aucun pays ne peut faire face à toutes les menaces à lui seul, il nous faut jeter des ponts et élargir le dialogue en consolidant les alliances et la coopération internationale.

Dans ce contexte, il est crucial de préserver et renforcer le système multilatéral, en particulier le rôle irremplaçable de l'ONU et sa capacité à faire valoir une conception globale et transversale de la paix, qui promeuve en même temps les droits de l'homme et le développement durable. Plusieurs organes internationaux doivent composer avec des budgets en baisse. Le manque de financement et d'appui politique entrave la mise en œuvre des réformes requises pour améliorer l'efficacité de ces organes dans l'intérêt de tous.

Tout d'abord, nous devons renforcer la prévention des conflits en mettant au point des systèmes d'alerte rapide qui permettent à la communauté internationale de réagir immédiatement. De même, nous devons soutenir les réformes en cours qui visent à améliorer les interventions de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, dont relèvent les opérations de maintien de la paix. Conscients de la relation de dépendance entre sécurité et développement, nous sommes convaincus qu'une paix durable ne sera obtenue que si nous traitons les causes profondes des conflits. Le sous-développement et la répartition inéquitable des richesses sont les plus évidentes de ces causes. Enfin, il importe d'intégrer notre action en tenant compte de la problématique femmes-hommes et de la contribution des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits.

Au sein du système des Nations Unies, le Portugal a défini une approche cohérente qui englobe

les responsabilités assumées par les missions dans le monde entier. Il participe actuellement à sept missions, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, dans laquelle sont déployés 178 Casques bleus portugais, qui incarnent notre attachement résolu à contribuer à l'effort de stabilisation du pays et de la région.

Pour terminer, je tiens à rappeler la dernière fois que le Portugal a occupé la présidence du Conseil de sécurité, il y a exactement sept ans. Nous avons alors eu pour principales initiatives, incidemment, un débat sur les nouveaux défis à la sécurité (voir S/PV.6668) et un débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité (voir S/PV.6672). Hormis les nouvelles menaces et les nouveaux risques pesant sur la sécurité internationale, dont on prenait alors de plus en plus la mesure, tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les changements climatiques, pour n'en citer que quelques-uns, nous étions également très au fait de l'importance qu'il y avait à répondre à l'exigence déjà bien ancrée d'un Conseil de sécurité plus transparent, efficace et opérationnel en tant que mécanisme de sécurité collective.

Enfin, permettez-moi de citer les mots prononcés par S. E. le Président de la République portugaise dans son discours au débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale :

« Le Portugal estime que l'action multilatérale, le dialogue politique et la sagesse diplomatique sont la seule voie possible vers la coexistence harmonieuse entre les nations et les peuples » (A/73/PV.9, p.26).

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par remercier la délégation de la République populaire de Chine d'avoir convoqué la séance importante de ce jour sur les moyens de renforcer l'action multilatérale, et d'avoir invité les États Membres à prendre part à ce débat. Je remercie également le Secrétaire général et la représentante de la Présidente de l'Assemblée générale pour leurs exposés précieux au début de la séance.

Le débat d'aujourd'hui suit un autre dialogue de haut niveau, organisé par la Présidente de l'Assemblée générale, le 31 octobre, sur le renouvellement de notre engagement en faveur de l'action multilatérale. Cet

échange de vues avait également pour parrains le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Nos discussions récurrentes sur cette question montre la difficulté des défis à quoi l'action multilatérale se heurte, et la conscience que nous avons tous du fait qu'il ne faut pas tarder à les surmonter, en renforçant les contextes et les pratiques touchant le multilatéralisme. À cet égard, je tiens à mettre l'accent sur trois points dont j'estime qu'ils sont particulièrement importants et devraient avoir rang de priorité pour le renforcement du multilatéralisme.

Le premier consiste dans une approche globale des crises et autres problèmes. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme plan d'étapes pour notre avenir commun nous offre une approche globale du développement. Néanmoins, nous sommes préoccupés de voir que certains tentent de faire en sorte que nous abordions tel ou tel sujet pour mieux détourner les yeux de tel ou tel autre. Les efforts que nous déployons pour établir la paix et la sécurité internationales rencontrent des obstacles similaires. Cette méthode sélective débouche clairement sur un multilatéralisme opportuniste, qui est préjudiciable à long terme pour la confiance et la crédibilité dont bénéficient les institutions internationales et l'action multilatérale.

Dans ce contexte, la méthode sélective du Conseil de sécurité pour traiter de certaines questions, y compris celles qui se rapportent au Moyen-Orient, et son application de deux poids, deux mesures en ce qui concerne la mise en œuvre de ses propres résolutions pertinentes ont grandement contribué aux situations regrettables qui ont cours dans cette partie sensible du monde, qui se caractérise par la dégradation et le désordre. Cette méthode sélective exacerbe la polarisation que nous voyons depuis longtemps au Conseil, et mine l'aptitude de la communauté internationale à régler les crises d'apparition récente, comme au Yémen et en Syrie, et à trouver des solutions équitables et durables à des problèmes plus anciens, comme la question palestinienne.

Cela m'amène au deuxième point qui doit participer au renforcement du multilatéralisme : l'instauration de la démocratie dans le monde entier et la garantie de l'universalité du multilatéralisme et de la juste représentation. Les crises successives que nous connaissons en tant que société humaine prouvent que l'action multilatérale à petite échelle – appelée mini-multilatéralisme, ou diplomatie en petit comité – a créé une sorte de multilatéralisme alternatif, qui n'empêche

pas les conflits de se déclencher et ne permet pas à la communauté internationale de les régler. Cela vaut pour tous les domaines, qu'il s'agisse du maintien de la paix et de la sécurité internationales, des crises mondiales ou d'autres questions, notamment la récente crise financière internationale, dont les effets se font encore sentir.

Concernant les institutions multilatérales, je veux faire une référence particulière aux irrégularités structurelles du Conseil de sécurité. Il importe que nous progressions vers une réforme véritable de cet organe afin de remédier à l'hégémonie de certains membres. Nous adhérons à la position africaine commune qui tend à modifier vraiment le mécanisme de prise de décisions du Conseil, au lieu d'y apporter simplement des changements cosmétiques.

J'en viens au troisième et dernier point de notre vision du renforcement de l'action multilatérale et de nos pratiques, à savoir le manque d'engagement en faveur de l'action collective à la lumière des difficultés que nous connaissons et des efforts notables qu'il faut consentir pour dépasser le problème. La notion d'action collective suppose la production de solutions sur lesquelles tout le monde s'entende afin que nous puissions atteindre les objectifs de développement durable et maintenir la paix et la sécurité internationales. En pratique, cela implique des délibérations et consultations intensives et vigoureuses, ainsi que des compromis et une vision créative et innovante. Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer l'impression, partagée par certains d'entre nous et confortée par certaines de nos pratiques, selon quoi notre grande organisation multilatérale est de plus en plus une instance qui ne sert qu'à prononcer des discours, lesquels n'ont pas de réelle incidence ou ne donnent pas lieu à des mesures effectivement appliquées. Cela crée un pseudo-multilatéralisme, dont nous devrions nous méfier.

L'efficacité de l'Organisation dépend de notre confiance en elle et des moyens que nous lui allouons pour qu'elle remplisse efficacement sa mission, ainsi que de notre respect de la Charte. À cet égard, il importe que le multilatéralisme englobe aussi la prise de décisions, pour ne pas se limiter à des délibérations et des déclarations. Nous devons aussi donner à l'Organisation les ressources nécessaires pour exécuter les mandats que nous lui confions. Dans ce contexte, je veux mettre en garde contre le risque croissant qu'elle devienne tributaire des financements volontaires plutôt que des quotes-parts, tendance qui la fait déjà

s'éloigner de sa mission et du caractère multilatéral de ses grands objectifs.

Au vu des trois points que j'ai mentionnés, et étant donné que mon pays est un contributeur majeur des opérations de maintien de la paix, que l'Égypte doit présider l'Union africaine en 2019, et que le continent africain compte le plus grand nombre d'opérations de maintien de la paix et fournit le plus grand nombre de personnel de maintien de la paix, je tiens à déclarer une fois de plus que l'Égypte se réjouit de l'adoption de la déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, initiative du Secrétaire général qui donnera aux pays fournisseurs de contingents la possibilité de participer de façon plus active aux consultations relatives au renforcement des opérations de maintien de la paix. L'Égypte reste convaincue que le déploiement efficace d'opérations de maintien de la paix nécessite une vision d'ensemble de toutes leurs étapes, de l'élaboration des mandats aux examens périodiques, ainsi que de la structure des opérations et de la stratégie d'équipement, de pré-déploiement et de retrait.

Il est donc important que nous établissions des cadres concrets et objectifs pour évaluer la performance par l'entremise des organes compétents. Nous devons également veiller à ce qu'il y ait suffisamment de ressources disponibles pour l'exécution des mandats et que la structure de l'opération soit adaptée à la nature et à la situation particulières de la mission. À cet égard, durant sa présidence de l'Union africaine en 2019, l'Égypte demeurera concentrée sur les diverses dimensions de la mise en œuvre de la déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en consolidant le cadre institutionnel de dialogue tripartite entre les pays fournisseurs de contingents et de matériel et le Secrétariat. Nous entendons également approfondir le partenariat stratégique avec l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et pour ce qui a trait aux efforts de reconstruction et de développement dans les situations d'après conflit. Les 18 et 19 novembre, l'Égypte accueillera une conférence régionale de haut niveau sur l'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix en Afrique, sur la base de la déclarations d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui sera l'occasion pour les pays fournisseurs de contingents de prendre part à des échanges de vues quant à l'amélioration des opérations de maintien de la paix.

Enfin, nous avons pris l'habitude de la présence de l'ONU, et des critiques qu'elle essuie. Nous avons donc oublié que les résultats obtenus par l'Organisation sont seulement le reflet de notre coopération, ou de notre manque de coopération. Qu'il me soit permis de rappeler au Conseil les sages paroles, qu'on ne devrait jamais oublier, de l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, au tout premier sommet du Conseil de sécurité, tenu le 31 janvier 1992 :

« La sécurité collective ne peut être fondée que sur la confiance et la bonne foi collectives – la confiance dans les principes qui la régissent et la bonne foi dans les moyens par lesquels on cherche à la garantir. Avec tous les bouleversements que connaît la société sur le plan international, un seul pouvoir subsiste qui puisse imposer l'ordre face au chaos naissant : c'est le pouvoir des principes qui transcendent les perceptions changeantes de l'opportunisme » (*S/PV.3046, p. 11*).

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Mardini (*parle en anglais*) : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se réjouit vivement du présent débat sur le renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'ONU. Notre travail humanitaire dans les conflits armés du monde entier nous a appris l'importance capitale que la coopération entre États revêtait pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En tant que garants du droit international humanitaire, nous entretenons également nos propres relations distinctes avec les États et avons pu constater qu'un multilatéralisme efficace pouvait produire des effets à long terme.

Les Conventions de Genève auront 70 ans l'année prochaine. Adoptées en 1949, elles ont été universellement ratifiées par les États et sont au cœur du droit international humanitaire. Aujourd'hui encore, nous voyons leur effet sur le terrain. Nous savons non seulement qu'elles sont la preuve que le multilatéralisme peut fonctionner, mais aussi qu'elles sont essentielles pour que le multilatéralisme fonctionne. Je veux aujourd'hui mettre l'accent sur trois points qui expliquent pourquoi le droit international humanitaire est crucial pour mieux promouvoir le multilatéralisme et remédier efficacement aux défis mondiaux de l'heure.

Premièrement, le droit international humanitaire atténue la souffrance et l'impact des conflits armés sur

la vie des gens. Les accords multilatéraux entre États développent le droit international humanitaire pour que des limites juridiques soient en place. Par exemple, des efforts multilatéraux ont permis de conclure des accords humanitaires sur les armes nucléaires, les armes chimiques, les mines antipersonnel et le commerce des armes. Ces règles sauvent des vies. Les discussions multilatérales qui ont actuellement cours sur certaines nouvelles armes sont essentielles pour que le droit international humanitaire garde le rythme face à l'évolution rapide de la technologie. Un appui plus marqué des États à la mise en œuvre et au respect du droit international humanitaire peut aider à prévenir et réduire autant que possible les souffrances en temps de conflit armé.

Deuxièmement, le droit international humanitaire régleme et limite les méthodes et moyens de guerre. Les conflits armés d'aujourd'hui impliquent un grand nombre d'États dans des conflits régionaux prolongés dans de nombreuses parties du monde, États qui travaillent souvent ensemble dans le cadre de coalitions multilatérales et d'opérations menées en partenariat. Les opérations militaires multilatérales doivent respecter les règles que les États ont élaborées et qu'ils se sont fixées en vertu des Conventions de Genève et d'autres instruments du droit international humanitaire. Les États soutenant des parties à un conflit armé peuvent et devraient influencer sur la conduite des hostilités pour encourager un plus grand respect du droit international humanitaire. Ils peuvent le faire, par exemple, en intégrant les règles humanitaires dans leurs propres politiques et celles de leurs partenaires qui ont trait à la définition d'objectifs militaires, à la formation des soldats et combattants et à la détention d'adversaires.

Troisièmement, le droit international humanitaire est fondé sur des principes et axé sur les personnes. La Charte des Nations Unies tient compte de tous les peuples du monde et de l'égalité souveraine des États. Cette conception centrée sur les personnes est au cœur du droit international humanitaire, de l'action humanitaire fondée sur des principes, et du fonctionnement d'organisations humanitaires impartiales comme le CICR. Notre travail de réduction des souffrances humaines dans tous les groupes touchés par un conflit est ancré dans les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Une coopération multilatérale respectueuse de ces principes et de ces règles – acceptés par tous les États – est nécessaire pour que l'action humanitaire soit efficace, de sorte que les

civils puissent bénéficier du soutien auquel ils ont droit au nom des Conventions de Genève.

Le droit international humanitaire fait partie intégrante du multilatéralisme et le multilatéralisme fait partie intégrante du droit international humanitaire. Laborieusement élaborées par les États au fil des ans, ces règles créent un consensus multilatéral important sur les limites de la violence, qui peuvent être invoquées chaque jour sur le terrain pour réduire les souffrances humaines et protéger les infrastructures essentielles. Ces règles sont plus opérantes quand le multilatéralisme fonctionne. Les personnes qui souffrent en temps de conflit armé ont besoin d'un multilatéralisme qui fonctionne. Pour le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de renouveler son engagement en faveur des personnes, du droit international humanitaire et du multilatéralisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. La délégation irlandaise y voit une occasion bienvenue d'échanger des vues sur la question à l'examen, et une suite au débat de haut niveau de l'Assemblée générale de cette année. Comme il est souligné dans votre note de cadrage fort utile (S/2018/982, annexe), Monsieur le Président, la grande majorité des États Membres ont pris la défense du multilatéralisme, à l'Assemblée générale, et beaucoup l'ont fait avec passion. L'Irlande en faisait partie.

Dans un contexte marqué par une accentuation de l'instabilité et de l'incertitude à l'échelle internationale, le Vice-Premier Ministre de l'Irlande a dit ses préoccupations quant à l'efficacité future de l'ONU (voir A/73/PV.13). Il a souligné que le travail de l'Organisation ne pouvait être remplacé par une collaboration bilatérale transactionnelle et sélective où les puissants dominant et dans laquelle les décisions ne soient plus fondées sur la force de l'argument et la nécessité de résultats équitables. Cela peut sembler un peu cliché à dire, à cette heure, un vendredi après-midi, mais il est vrai que nos défis sont trop grands et trop mondiaux pour que quiconque puisse tenir une approche unilatérale sur le long terme. L'histoire a montré que ceux qui avaient choisi cette voie ont dû revenir vers la famille multilatérale pour partager les fardeaux et chercher des solutions communes.

La Chine a été l'un des nombreux États Membres qui ont exprimé leur inquiétude au débat général à propos des tendances actuelles de la gouvernance mondiale. Nous avons en particulier noté deux questions posées par le Ministre des affaires étrangères de la Chine :

« Devrions-nous rester attachés au multilatéralisme ou laisser libre cours à l'unilatéralisme? Devrions-nous chercher à préserver l'architecture de l'ordre mondial ou la laisser s'éroder et s'effondrer? » (A/73/PV.12, p. 17).

Nous devons être très clairs dans nos réponses aux choix qui s'offrent alors que nous cherchons à renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU. Ce faisant, bien sûr, nous devons défendre les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. En même temps, nous devons admettre que des menaces nouvelles et très différentes pèsent sur la paix et la sécurité internationales, sur la survie même de la planète et sur le développement stable de nos sociétés. À certains égards, le débat ne porte plus sur l'efficacité du multilatéralisme, mais sur les moyens de sauver le système multilatéral.

Ainsi qu'il est dit avec raison dans la note de cadrage établie pour le présent débat, nous devons démêler l'écheveau constitué de préoccupations de sécurité à la fois classiques et naissantes. Collectivement, nous devons reconnaître le caractère central de facteurs nouveaux et différents, tels que les changements climatiques et les migrations. Qui aurait pu ne pas être convaincu par la déclaration de la Première Ministre de la Barbade au débat général, dans laquelle celle-ci a décrit l'impact des inondations sur son État insulaire (voir A/73/PV.13)? Qui pourrait encore avoir un doute après avoir entendu les mots du Premier Ministre du Lesotho quant à l'ampleur sans précédent des difficultés rencontrées par les migrants et de leurs conséquences pour nous tous (*ibid.*)?

Nous n'avons pas beaucoup de temps aujourd'hui, et je ne peux donc espérer détailler comment nous pouvons renforcer l'ensemble du système des Nations Unies. Il y a toutefois quelques mesures qui vont sans dire, bien qu'elles ne soient pas forcément faciles à appliquer. Nous devons simplement mettre en œuvre les accords multilatéraux que nous avons signés, comme l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable. Cela confèrera crédibilité et force à notre système. Il nous faut rendre le programme multilatéral pertinent en veillant à ce que ses bénéficiaires clés, tels que les femmes et les enfants, y occupent une place centrale.

Nous devons consolider nos partenariats. Aujourd'hui, nul ne peut se débrouiller seul. L'ONU doit renforcer sa capacité à coopérer au niveau local, national et régional, et avec les partenaires internationaux. Nous voyons un rôle pour les organisations régionales et sous-régionales, les acteurs de la société civile et le secteur privé. Nous devons communiquer sur nos propres succès. Les organisations internationales font un travail remarquable dans beaucoup de domaines, notamment la santé, l'éducation et l'enfance. Il convient que cela soit remarqué et signalé.

L'Irlande estime qu'il nous faut pousser au changement, et non simplement viser une réforme des structures administratives et budgétaires des institutions multilatérales. Nous avons besoin d'une réforme politique simple, directe et franche à l'ONU, et avant tout ici, au Conseil de sécurité. Des réformes politiques à l'ONU, en particulier pour ce qui concerne la composition du Conseil de sécurité, renforceraient le sentiment d'appropriation et de participation des États Membres, notre grand public, et rehausseraient la stature de l'Organisation. Nous jugeons en particulier que l'injustice anachronique de la sous-représentation de l'Afrique doit être corrigée, et vite. Nous pensons par ailleurs qu'il faudrait envisager d'attribuer un siège aux petits États insulaires, mais cela va au-delà de la question de la composition. Nous aimerions qu'il soit mis fin à l'utilisation du veto dans cet organe. En attendant, nous soutenons pleinement l'initiative franco-mexicaine qui tend à limiter cette utilisation dans les cas d'atrocités en masse.

Mon pays, l'Irlande, est convaincu que nous devons lutter contre le discours selon lequel l'engagement collectif affaiblirait notre souveraineté. C'est une diplomatie transactionnelle des forts contre les faibles qui représente la vraie menace à notre statut de nations indépendantes.

Comme souligné dans la note de cadrage, le principe le plus fondamental du multilatéralisme consiste dans le fait que les questions qui relèvent de la sphère internationale doivent être traités de façon juste et équitable. Pour un petit État comme l'Irlande, cela suppose que chaque État ait la possibilité de faire entendre sa voix et de voir ses préoccupations objectivement examinées. En tant que pays qui aspire à être membre du Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, nous le disons en toute conviction.

À l'heure où nous commémorons le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, nous avons tous

à l'esprit le très lourd tribut payé à l'unilatéralisme et au nationalisme incontrôlé, ainsi qu'aux guerres qu'ils ont engendrées. Les combats ruineux d'il y a 100 ans sont la preuve incontournable qu'il nous faut aujourd'hui gagner la bataille du multilatéralisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie souscrit aux déclarations faites par les représentants du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de Singapour, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Je commencerai par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Chine, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous remercie d'avoir convoqué cet important débat qui, à en juger par le grand nombre de pays qui prennent la parole, est opportun aux yeux de tous.

J'ai une foi inébranlable dans la capacité du multilatéralisme d'apporter des solutions aux défis auxquels l'humanité est confrontée et de promouvoir une paix et un développement durables. Au cœur du système multilatéral se trouve l'Organisation des Nations Unies – la plus grande congrégation d'États-nations. Elle incarne la communauté internationale et est le symbole de notre détermination collective à préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'Organisation des Nations Unies est une plateforme de dialogue et de coopération fondée sur des règles, qui réunit les nations, grandes et petites, sur la base de l'égalité souveraine.

Mais force est malheureusement de constater que le multilatéralisme est mis à rude épreuve comme jamais il ne l'a été. L'ONU a de plus en plus de mal à relever des défis mondiaux toujours plus complexes – des conflits dans les régions reculées du monde aux changements climatiques, du terrorisme à l'extrême pauvreté et des armes de destruction massive aux pandémies.

Il me faut également mentionner l'absence de progrès dans le règlement de la question de Palestine, qui est une des plus anciennes questions inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies. Le manque de résultat engendre le manque de confiance, et les signes d'une perte de confiance dans l'ONU sont plus nombreux que jamais, comme en témoignent le recours croissant à l'unilatéralisme et à l'isolationnisme, le fait que des pays se retirent d'engagements internationaux, les

désaccords commerciaux qui entraînent des différends mettant en péril la stabilité économique mondiale et le recours aux mesures coercitives pour atteindre des objectifs de politique nationale. Le fait est que certains des plus graves problèmes du monde aujourd'hui sont précisément la conséquence de ce genre d'actions irresponsables. Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons tous renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme. Aucune nation, aussi puissante soit-elle, ne peut à elle seule relever efficacement les défis mondiaux. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour mobiliser nos efforts collectifs, sachant que nous échouerions si nous agissions séparément. C'était vrai en 1945, et cela le reste aujourd'hui. Le monde ne doit pas être considéré comme un jeu à somme nulle. Kofi Annan a dit un jour :

« La paix, la sécurité et la liberté ne sont pas des denrées qui n'existent qu'en quantité limitée... qu'un État peut s'approprier aux dépens d'un autre. Au contraire, plus un État en est riche, meilleures sont les chances que ses voisins en aient aussi. » (*A/57/PV.2, p. 1*)

Je voudrais ici évoquer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que le Secrétaire général a mises en exergue en tant qu'exemple concret de multilatéralisme à l'œuvre. Activité centrale du Conseil de sécurité, le maintien de la paix des Nations Unies a été conçu pour nous permettre de contribuer à la paix et à la sécurité, en partageant les responsabilités sous le drapeau des Nations Unies. Toutefois, la survie du multilatéralisme dépend en dernier ressort de la capacité de l'ONU de s'adapter aux nouveaux défis et de la qualité de sa réponse.

Ma deuxième remarque est que nous devons renforcer notre appui à la réforme de l'ONU. Un multilatéralisme plus fort passe par une Organisation des Nations Unies plus forte. La réforme de l'Organisation des Nations Unies est essentielle pour faire en sorte que l'Organisation demeure pertinente et adaptée à ses objectifs et qu'elle ait un impact sur le terrain. Tous ces mots et ce jargon doivent se traduire en actions concrètes. Nous sommes à présent dans la phase de mise en œuvre des vastes réformes lancées par le Secrétaire général. Et il nous incombe également de veiller à ce que le processus demeure inclusif et transparent. L'objectif de la réforme est clair : l'ONU doit être mieux à même d'aider les pays à pérenniser la paix et le développement.

Ce n'est qu'alors que nous pourrons restaurer la confiance de la communauté mondiale dans l'ONU.

Il y a beaucoup à faire pour mieux faire connaître les réalisations et le travail positif accompli par l'Organisation. Nous devrions peut-être tirer davantage parti du pouvoir des médias sociaux pour dialoguer avec l'ensemble des interlocuteurs de l'ONU, pour que leurs points de vue éclairent nos travaux ici, et vice versa. Nombreux sont ceux qui ont dit que nous devons investir dans la défense du multilatéralisme. Nous devons aussi nous assurer que les investissements que nous avons faits par le passé ne l'ont pas été en vain. Une manière simple de mettre à l'épreuve notre désir de multilatéralisme est de renouveler notre engagement envers les accords précédemment passés, tels le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris, et d'adopter de nouveaux accords, comme le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. C'est un test simple pour nous tous.

En conclusion, dans sa déclaration liminaire à la récente réunion annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, tenue à Bali du 8 au 14 octobre dernier, le Président de mon pays, M. Joko Widodo, faisant référence aux dangers qui guettent le système multilatéral, a dit que le monde était comme la série télévisée *Game of Thrones*, où le mauvais hiver vient. J'ajouterais que si l'hiver arrive vraiment, nous allons tous nous retrouver dans le froid glacial. Aucun pays ne survivra si nous choisissons l'unilatéralisme plutôt que le multilatéralisme. Nous resterons gelés dans nos retranchements.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Suède et de mon propre pays, la Norvège.

Le système multilatéral est sous pression, tout comme les normes qui le sous-tendent. Un ordre international fondé sur des règles est dans l'intérêt de tous les États Membres. Il est source de prévisibilité et crée les conditions nécessaires pour s'attaquer aux problèmes mondiaux. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sont le fruit de la coopération multilatérale. Tous ces accords sont essentiels pour relever les défis mondiaux. Les changements climatiques,

les conflits, l'instabilité et les violations des droits de l'homme entravent le développement durable du monde.

Nous devons intensifier nos efforts collectifs pour prévenir et endiguer les conflits et les guerres et pour construire une infrastructure socioéconomique de base pour l'ensemble de la société, en particulier pour les personnes qui se trouvent en situation de grande vulnérabilité. Nous devons comprendre et utiliser les liens qui existent entre droits de l'homme, développement durable et paix et sécurité. Il est indispensable que nous suivions une démarche soucieuse de la problématique femmes-hommes dans tous les domaines politiques et que nous y associions aussi bien les hommes que les femmes.

Les conséquences de l'instabilité nous touchent tous, et les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale requièrent des réponses mondiales. Le Conseil de sécurité doit être en mesure d'agir, tout comme nous, les États Membres. Le terrorisme et l'extrémisme violent dans toutes leurs formes et manifestations représentent une menace véritablement mondiale. Cette menace exige une réponse mondiale. Les pays nordiques estiment que toute mesure visant à lutter contre le terrorisme et à prévenir l'extrémisme violent doit être conforme à l'état de droit et aux droits de l'homme.

En outre, les pays nordiques encouragent le Conseil à mettre pleinement à profit ses prérogatives pour engager, soutenir et promouvoir les efforts de médiation, comme il l'a fait en apportant un appui clair et unanime au processus de paix en Colombie. Toutefois, la médiation n'est pas une solution miracle et ne peut être une réponse toute faite. Le développement socioéconomique demeure crucial si nous voulons nous attaquer aux causes profondes des conflits.

Nous estimons que les organisations régionales sont souvent les mieux placées pour diriger les efforts de médiation. Nous saluons et appuyons le renforcement des relations entre l'Union africaine et l'ONU et entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité. L'Organisation mondiale du commerce est un outil multilatéral essentiel qui renforce notre capacité de commercer et d'interagir avec le monde. Nous devons la défendre et la réformer. Les accords de libre-échange ont contribué à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la baisse des taux de mortalité infantile. Les pays nordiques sont de fervents partisans d'accords commerciaux prévisibles et fondés sur des règles.

L'ONU doit également assumer sa part du fardeau et elle doit le faire mieux. Le monde a besoin d'une ONU plus forte, plus cohérente, plus efficace et plus réactive, raison pour laquelle tous les États Membres doivent continuer d'appuyer le programme de réforme du Secrétaire général. Les pays nordiques resteront des partenaires fiables dans l'édification de cet avenir commun.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence chinoise d'avoir organisé le présent débat.

Il ne fait aucun doute que nous sommes confrontés à une crise du multilatéralisme dans le monde globalisé et interdépendant qui est le nôtre aujourd'hui. L'alternative à l'ordre fondé sur des règles est le chaos. D'où notre devoir commun de renforcer le système multilatéral en menant les réformes pertinentes et en rendant les institutions multilatérales, avec l'ONU en leur centre, plus aptes à remplir leur mission. Dans ce contexte, nous nous félicitons des réformes que le Secrétaire général a lancées dans le cadre des trois piliers de l'Organisation.

Lorsque nous parlons de perturbation de l'ordre fondé sur des règles, la région d'où je viens ne fait pas exception. Cet ordre a malheureusement été anéanti par le rôle destructeur de l'un des membres permanents du Conseil de sécurité. Cette année marque le dixième anniversaire de l'agression militaire à grande échelle lancée par la Russie contre la Géorgie, une agression qui a entraîné l'occupation illégale de 20 % du territoire de mon pays. Quelques années plus tard, l'Ukraine a été victime du même agresseur. Ces violations flagrantes des normes et principes fondamentaux du droit international, foulant au pied l'intégrité territoriale et la souveraineté des États, ont porté un coup massif à la sécurité européenne et à l'ordre international dans son ensemble.

Le Gouvernement géorgien demeure fermement résolu à mener une politique de règlement pacifique des conflits axée, d'une part, sur la fin de l'occupation des deux régions géorgiennes et, d'autre part, sur la réconciliation et le renforcement de la confiance entre les communautés séparées par la guerre et la ligne d'occupation. Pourtant, nous nous heurtons à des défis souvent asymétriques qui entravent nos initiatives de paix.

À l'heure où nous parlons, le régime d'occupation russe à Tskhinvali continue de fortifier la ligne d'occupation près du village d'Atotsi, dans la municipalité de Kareli, en installant des barrières artificielles d'un kilomètre de long. Les barbelés et autres barrières artificielles érigés le long de la ligne d'occupation s'étendent déjà sur 100 kilomètres, divisant les familles et les privant du droit à la libre circulation et de l'accès à leur propriété, leurs terres agricoles, leurs sites religieux et leurs cimetières, ainsi qu'aux soins de santé, aux services d'urgence et à une éducation dans leur langue maternelle. J'ai précédemment informé le Conseil des enlèvements, tortures et meurtres fondés sur l'origine ethnique qui ont eu lieu contre la population civile vivant le long de la ligne d'occupation. Au cours des 10 dernières années, la puissance occupante a continué de renforcer sa présence militaire au lieu de se conformer à l'accord de cessez-le-feu qu'elle a signé, 12 août 2008, avec mandat de l'Union européenne.

De toute évidence, il est nécessaire de créer sans plus attendre des mécanismes internationaux de sécurité sur le terrain et de permettre aux observateurs internationaux des droits de l'homme d'accéder sans entrave aux régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali. Au lieu de cela, nous constatons que la Russie prend délibérément pour cible ces formats de négociation en sapant les Mécanismes de prévention des incidents et d'intervention établis dans le cadre des discussions internationales de Genève. Il n'est nul besoin de souligner l'importance cruciale de ces discussions et mécanismes, qui sont des formats de négociation sans pareil pour traiter et régler les problèmes de sécurité et humanitaires auxquels sont confrontées les personnes touchées par le conflit non résolu entre la Géorgie et la Russie. Ces formats ont joué un rôle essentiel dans la prévention de l'escalade à grande échelle du conflit étant donné les provocations croissantes sur le terrain.

Je rappelle que le Conseil de sécurité a collaboré activement avec la Géorgie de 1993 à 2009, jusqu'à ce que l'utilisation éhontée du droit de veto par la Russie bloque la prolongation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). En opposant son veto à sa prorogation au moment où elle était la plus nécessaire, peu après la guerre d'août 2008, un dangereux précédent dans l'histoire du maintien de la paix des Nations Unies a été créé. Le fait d'être partie au conflit et d'user de son droit de veto pour empêcher la prorogation du mandat de la MONUG était en contradiction directe avec l'Article 27 du Chapitre V de la Charte des Nations Unies, qui stipule clairement

en son paragraphe 3 qu'« une partie à un différend s'abstient de voter ».

L'abus du droit de veto a eu des conséquences tragiques dans d'autres parties du monde également, le nombre de fois où il a été utilisé au cours des deux dernières années battant tous les records. C'est pourquoi nous considérons qu'il est crucial de réformer le Conseil de sécurité et l'ONU en général afin d'accroître leur efficacité en matière de règlement des problèmes mondiaux, qu'il s'agisse de conflits, de crises humanitaires et économiques, de déplacements forcés ou de changements climatiques. Cela nous permettra de parvenir à des sociétés soudées, inclusives et jouissant du développement, dans le respect du droit international et de l'ordre fondé sur des règles.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Gonzalez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je félicite la délégation de la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité en novembre et la remercie de l'organisation du présent débat public ainsi que du document de réflexion de fond qu'elle nous a fourni (S/2018/982, annexe).

Ma délégation estime que la tenue de ce débat public vient à point nommé. Les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés exigent de la communauté internationale qu'elle améliore ses méthodes de travail afin que nous puissions devenir plus efficaces. Face à de tels défis, nous devons également examiner comment promouvoir ensemble tous les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, sans porter préjudice à aucun d'entre eux. Je voudrais évoquer trois thèmes dans mon intervention.

Premièrement, je réaffirme l'importance que la Colombie attache aux buts et principes énoncés dans la Charte de l'Organisation. Il ne s'agit pas d'une vaine énumération de valeurs et d'objectifs généraux, mais bien du fondement même sur lequel repose l'Organisation et qui permet aux États de lutter collectivement et en tout temps pour un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Les buts et les principes qui sous-tendent le droit international et les relations internationales sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'ont été ces sept dernières décennies.

Le Gouvernement du Président Duque Márquez est fermement convaincu qu'étant donné la multiplication des acteurs intervenant dans les relations internationales, le monde d'aujourd'hui a besoin

d'un système de gouvernance qui, tout en ordonnant et facilitant la gestion des affaires internationales, contribue également à renforcer les capacités des États afin qu'ils puissent répondre aux exigences de la société et garantir notre bien commun. Le renforcement des instances multilatérales favorise une plus grande symétrie dans les relations internationales, contribuant à la transparence et à l'élaboration de règles du jeu équitables et acceptables pour tous. La participation large et démocratique des États aux instances multilatérales facilite la réalisation des engagements communs et le respect des obligations qui en découlent, renforçant ainsi le principe de coresponsabilité en tant que critère pour relever les défis mondiaux.

C'est pourquoi le renforcement du multilatéralisme favorise la coopération et consolide les règles du jeu pour qu'elles soient plus justes et plus équilibrées. Il n'est rien de plus bénéfique pour les efforts de la communauté internationale dans sa lutte contre les fléaux qui nous accablent que l'existence d'engagements pris démocratiquement par les États, qui sont le fruit du dialogue et de consultations politiques et sont établis sur la base de critères équilibrés consolidant les institutions et renforçant l'ordre international.

La deuxième question que je voudrais aborder est le besoin de souplesse et d'adaptation de l'Organisation. La mise en œuvre effective des trois réformes du système des Nations Unies dont le Secrétaire général est le fer de lance garantira une gestion plus moderne, plus transparente et plus efficace, respectueuse de l'égalité des sexes et axée sur les résultats afin que l'Organisation puisse s'acquitter de ses mandats en temps voulu.

De même, la protection et le renforcement du mécanisme collectif qu'est le Conseil de sécurité passent nécessairement par sa démocratisation. Lorsque nous parlons d'un Conseil plus démocratique, nous parlons d'un organe plus représentatif, plus transparent et plus efficace. Ma délégation, avec les pays membres du Groupe du Consensus, a présenté des propositions solides pour réformer le Conseil de sécurité conformément à ces principes en augmentant le nombre de sièges non permanents, en créant une nouvelle catégorie de sièges de longue durée ou en prévoyant la possibilité de réélection.

Enfin, il est urgent de placer la prévention au cœur des activités de l'Organisation. Le Secrétaire général a fait de la prévention une priorité pour rendre l'Organisation plus efficace et préserver les générations futures du fléau de la guerre. Cette approche doit

conduire l'Organisation à réagir rapidement et de manière coordonnée pour obtenir des résultats sur le terrain. Nous estimons qu'actuellement, le renforcement du rôle du coordonnateur résident, du fait du repositionnement du système de développement, peut et doit jouer un rôle fondamental à cet égard.

La prévention des conflits nécessite de renforcer les institutions et de bâtir des sociétés résilientes. Elle suppose de placer le respect des droits de l'homme au cœur des politiques nationales et internationales. Elle suppose de protéger et d'autonomiser les femmes et les filles pour franchir une des plus importantes étapes sur la voie du développement durable. Elle suppose enfin d'atteindre les objectifs de développement durable.

Je conclus en réitérant l'attachement de ma délégation à un ordre international fondé sur des règles avec l'ONU en son centre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en chinois*) : Nous tenons en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois. Je suis un fervent partisan du multilatéralisme.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je remercie la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public pour réfléchir à la nécessité de renforcer le multilatéralisme. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration à cet égard.

La Lettonie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Dans un monde interdépendant et interconnecté, nous ne pouvons combattre et régler les problèmes mondiaux qu'à l'aide de moyens multilatéraux, notamment le dialogue et la coopération internationale. L'histoire montre qu'un ordre international multilatéral solide, ouvert et fondé sur des règles est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Nous avons la responsabilité commune de le défendre et de le renforcer.

L'ONU a été créée parce que le monde avait payé un trop lourd tribut pour l'absence d'un système international crédible et fonctionnel. Il était nécessaire de tourner la page d'un monde dans lequel régnait la loi du plus fort, où les grandes puissances dominaient et démembraient leurs voisins. La Lettonie est convaincue

que seul un respect véritable de la Charte des Nations Unies empêchera le monde de plonger dans le chaos. Les relations entre États doivent être exclusivement basées sur le droit et le dialogue, et non sur la force et la coercition.

Depuis qu'elle a retrouvé son indépendance et adhéré à l'ONU en 1991, la Lettonie a toujours appuyé fermement le multilatéralisme. Elle a toujours défendu avec conviction le droit international et promu les principes internationaux de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. Ces principes sont essentiels au maintien de l'ordre international fondé sur la prévisibilité, la stabilité et la sécurité des États. Pour nous, l'ONU est au cœur du système multilatéral – l'enceinte idéale pour rechercher des solutions mondiales aux problèmes mondiaux.

Les problèmes pressants actuels – notamment les conflits, le terrorisme, les changements climatiques et les migrations, pour n'en nommer que quelques-uns – mettent en exergue la pertinence et l'interdépendance croissante des trois piliers de l'action de l'ONU : paix et sécurité, droits de l'homme et développement. Ils sont encore plus pertinents maintenant que l'ONU et ses États Membres promeuvent la mise en œuvre de l'audacieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs.

La prévention des conflits fait à juste titre partie des préoccupations centrales de l'ONU. D'autre part, il est crucial que l'ONU intervienne rapidement dans les situations qui sont sources de préoccupation. La Lettonie est fermement convaincue que le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance sont indispensables au maintien de la paix et de la sécurité. En conséquence, il importe d'intervenir rapidement et efficacement lorsque se produisent des violations graves du droit des droits de l'homme et du droit humanitaire. Ces violations peuvent être des signes avant-coureurs du déclenchement ou de l'escalade d'un conflit.

Toutefois, la capacité de l'ONU à prévenir l'apparition, la poursuite ou la reprise des conflits n'est pas utilisée efficacement. Beaucoup trop souvent, l'ONU ne parvient pas à prévenir des conflits, à consolider la paix ou à mettre un terme à des atrocités. Trop souvent, les ressources sont dépensées pour intervenir et gérer des crises au lieu de les prévenir. À cet égard, la Lettonie appuie le programme du Secrétaire général qui prend en compte la problématique hommes-femmes, notamment en ce qui concerne les armes classiques et légères. C'est pourquoi la Lettonie a choisi la violence sexiste comme

thème de sa présidence du Traité sur le commerce des armes.

Les États membres du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'inaction du Conseil de sécurité en cas d'atrocités massives est contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Étant donné qu'un privilège spécial est accordé aux membres permanents du Conseil – le droit de veto – pour protéger la Charte des Nations Unies et l'ordre international, ils ont également la responsabilité particulière d'utiliser ce pouvoir dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. Nous estimons également que la réforme du Conseil de sécurité se fait attendre depuis trop longtemps. Nous devons tous nous employer à renforcer la légitimité de cet organe important.

Pour renforcer le rôle de l'ONU, des efforts sérieux doivent être déployés afin de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'intégrité territoriale et la souveraineté, qui font partie des buts et principes consacrés par la Charte, doivent être respectées par tous les États Membres.

Dans le même temps, l'ONU en tant qu'organisation doit être en mesure d'évoluer pour relever les défis du XXI^e siècle. La Lettonie appuie les réformes du Secrétaire général visant à rapprocher l'ONU des populations et à lui permettre d'assurer leur sécurité et leur bien-être. L'ONU peut et doit être un acteur mondial important, une communauté de nations fière de ses valeurs et attachée au multilatéralisme et aux principes du droit international.

La diplomatie multilatérale peut être problématique, mais même lorsque les États Membres ont des opinions divergentes, des compromis importants peuvent être consentis sous la forme d'accords internationaux qui placent les personnes et notre planète au centre de nos initiatives. En renforçant l'unité et l'action collective, nous pouvons renforcer les principes du multilatéralisme. Nous avons tous l'obligation de surmonter les graves défis de notre époque et de bâtir un monde meilleur.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la République populaire de Chine, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de

novembre. Je saisis également cette occasion pour vous remercier de nous avoir fourni un document de réflexion détaillé (S/2018/982, annexe) pour guider ce débat. Nous accueillons également avec satisfaction les exposés détaillés présentés par le Secrétaire général, la Présidente par intérim de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social et le Président de la Cour internationale de Justice.

Le Kenya se félicite de la tenue de ce débat opportun et ne perd jamais de vue le fait que la poursuite de ses objectifs de politique étrangère est guidée par certains principes importants, notamment la recherche de la coexistence pacifique avec ses voisins et les autres nations, le règlement des conflits par des moyens pacifiques, le respect de l'égalité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, ainsi que le respect des normes, coutumes et lois internationales.

Notre humanité commune est devenue un élément constant à l'époque moderne de la mondialisation. Le Kenya attache une grande importance à la coopération, à la collaboration et à la mise en place de partenariats pour lutter contre nos problèmes communs et saisir les occasions qui se présentent. C'est ce à quoi nous encourage la Charte des Nations Unies. C'est ce qui constitue à notre avis l'essence du multilatéralisme.

Toutefois, la coupure fondamentale apparente entre le nombre croissant de problèmes mondiaux et des structures inadéquates chargées de régler les problèmes internationaux et de prendre des décisions appelle à porter un regard nouveau sur les sept décennies d'existence de l'ONU et sur les perspectives d'avenir.

Nous devons nous demander pourquoi la mondialisation a, dans une certaine mesure, provoqué une perte de vitesse du multilatéralisme. La mondialisation promeut l'idéal de marchés ouverts qui alimentent l'économie mondiale pour réaliser une croissance économique et un développement d'un niveau inédit. Elle a rehaussé le niveau de vie des individus dans de nombreuses régions du monde et permis à de nombreuses personnes dans le monde entier de sortir de la pauvreté abjecte. En conséquence, de nombreuses personnes ont connu de nouvelles libertés politiques et économiques et de nombreux pays sont passés de la catégorie de pays à revenu faible à celle de pays à revenu élevé en un laps de temps relativement court. Paradoxalement, cependant, à mesure que la mondialisation prend de l'ampleur, le multilatéralisme recule. Pourquoi? Nous savons qu'aux niveaux individuel, sociétal, national et international, la mondialisation et le multilatéralisme

ont tous deux tendance à l'universalité, la première en ce qui concerne les marchés et le second pour ce qui est de la gouvernance.

En substance, cela signifie que le multilatéralisme exige une capacité de réponse et une capacité d'adaptation résolue des Gouvernements pour suivre le rythme de la mondialisation. Malheureusement, c'est là le défi du multilatéralisme, car de nombreux États modernes, grands et petits, riches et pauvres, sont encore réticents à s'écarter du modèle de gouvernance de l'État-nation d'avant le XIX^e siècle, qui s'inspire largement de la paix de Westphalie. Si l'équilibre délicat entre mondialisation et multilatéralisme n'est pas rétabli, nous devons faire face à des changements. Nous pensons que l'ONU doit jouer un rôle de premier plan s'agissant de restaurer le multilatéralisme pour réduire l'écart qui le sépare de la mondialisation. La question est de savoir si l'ONU peut être à la hauteur de la tâche et rétablir cet équilibre délicat entre mondialisation et multilatéralisme afin de léguer la paix aux générations futures. Les occasions d'atteindre cet équilibre sont nombreuses et sont sous nos yeux.

Certains des défis les plus redoutables de notre époque, tels que les changements climatiques, le terrorisme, la protection des océans et de la faune et de la flore à l'état naturel, la lutte contre les pandémies graves et la gouvernance de l'espace et du cyberspace, exigent une action multilatérale concertée fondée sur le consensus et le respect du droit international, et non des accords unilatéraux. Ma délégation estime que le respect des normes et pratiques internationales élaborées par consensus mutuel doit être le flambeau qui guide la restauration du multilatéralisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Arménie.

Mme Simonyan (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie tient à remercier la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et d'avoir fourni le document de réflexion (S/2018/982, annexe).

Le thème de la séance d'aujourd'hui est en effet central à la lutte contre les problèmes et les défis mondiaux qui exigent une action multilatérale. Rétablir l'humanité, pérenniser la paix et respecter la dignité humaine sont des priorités importantes qui ne peuvent être réalisées qu'en déployant des efforts concertés et en apportant une réponse coordonnée. Les violations systématiques des droits de l'homme, le déni des crimes

passés et l'impunité, le recours à la force ou à la coercition économique et l'absence de protection internationale comptent parmi les principaux facteurs qui alimentent les risques et l'instabilité. Les tendances au radicalisme et à l'exclusion, ainsi que la montée de l'intolérance et des propos haineux, imprègnent de plus en plus les questions internationales, déformant le discours mondial et favorisant les divisions politiques et sociales. Le déclin manifeste de l'engagement international en faveur du multilatéralisme et du respect des droits de l'homme est particulièrement inquiétant à un moment où nous avons besoin d'une coopération internationale et de capacités accrues en leur faveur.

Le récent rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/73/1) a démontré la nécessité d'un engagement plus ferme en faveur du multilatéralisme en tant qu'instrument efficace pour faire face à la multitude de défis mondiaux et aux réalités inquiétantes qui nous entourent. Le rapport est un rappel brutal que ces défis ne peuvent être relevés par les États pris isolément. Le multilatéralisme n'est pas seulement une fin en soi; il est également essentiel pour atteindre nos objectifs communs de paix et de prospérité. Collectivement, nous devons faire plus pour contribuer à atténuer les situations de crise dans lesquelles les droits fondamentaux, notamment le droit des êtres humains à la vie, sont de plus en plus remis en cause. Cela suppose que nous mettions davantage l'accent sur la capacité des institutions multilatérales d'apporter des réponses appropriées.

Nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour privilégier la prévention dans la réforme en cours du système des Nations Unies. L'Arménie a l'obligation et la ferme volonté de contribuer à ce concept, en mettant l'accent sur l'action rapide afin de prévenir de graves violations. Notre bilan à cet égard est bien connu. Les résolutions de l'ONU présentées par l'Arménie visent à formuler des stratégies de prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. L'adoption de la résolution 69/323 de l'Assemblée générale, proclamant le 9 décembre Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime, a été un puissant exemple de multilatéralisme responsable dont le fruit concret a été obtenu par consensus. Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et c'est un nouveau jalon important qui réaffirme notre

détermination collective à lutter contre l'impunité et à prévenir toute récurrence de la souffrance humaine.

Le respect des droits de l'homme demeure un impératif mondial qui est plus d'actualité que jamais. L'Arménie a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme afin de renouveler son engagement en faveur d'efforts multilatéraux résolus visant à promouvoir les droits de l'homme et la dignité humaine. La protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales a été au centre de la transformation démocratique profonde en Arménie, qui s'est manifestée lors de notre pacifique révolution de velours. Les changements internes qui ont eu lieu en Arménie en mai ont démontré notre engagement résolu à adopter des politiques visant à promouvoir l'inclusion, l'égalité des droits et des chances, le développement et la paix aux niveaux national, régional et international.

Pour relever les défis actuels auxquels se heurte le multilatéralisme, il importe de souligner le rôle central d'une collaboration étroite avec les cadres, plateformes et formats régionaux et d'éviter que les efforts déployés ne fassent double emploi. Des structures bien établies et mandatées sur le plan international au sein d'organisations régionales ont le potentiel et la capacité de relever des défis complexes, en particulier dans les situations de conflit. La Charte des Nations Unies prescrit l'utilisation efficace des accords régionaux comme voie de règlement pacifique des différends. L'Arménie se félicite de l'appui indéfectible et continu du système des Nations Unies et du Secrétaire général aux efforts de médiation visant à négocier un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, menés par le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, coprésidé par la France, les États-Unis et la Fédération de Russie. La capacité de la communauté internationale de rester cohérente dans son appui aux accords conclus dans le cadre des formats prescrits et de contribuer à consolider une solution négociée est d'une importance cruciale pour défendre la vision et la pratique d'un multilatéralisme responsable et d'une paix partagée.

Les institutions multilatérales offrent des plateformes au sein desquelles les États Membres, les organisations régionales et la société civile peuvent discuter et se mettre d'accord ou non sur des solutions à des problèmes mondiaux qu'aucune nation agissant seule ne peut régler. Le multilatéralisme offre d'importantes possibilités de mener des discussions et d'identifier et d'élargir des domaines d'accord potentiel. Travailler

ensemble n'est pas facultatif. C'est la seule façon d'aller de l'avant, et le dialogue patient mais résolu pour régler les préoccupations et les désaccords mutuels demeure donc un objectif important auquel nous sommes pleinement attachés.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman.

M. Al Harthy (Oman) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami, la République populaire de Chine, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes convaincus que votre sagesse et les politiques de votre pays vous aideront à mener les travaux du Conseil et à obtenir les résultats escomptés.

Aujourd'hui, à l'initiative du Président, le Conseil examine un sujet qui est très important pour les États Membres et pour la communauté internationale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un monde multilatéral. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales a toujours été l'un des objectifs les plus importants ayant motivé la création de l'ONU, et l'initiative du Président s'inscrit dans le droit fil de l'intérêt croissant des États Membres pour le multilatéralisme, comme l'ont également dit le Secrétaire général et la Présidente par intérim de l'Assemblée générale.

Il ne fait aucun doute que les nombreux et divers problèmes ayant des conséquences mondiales auxquels nous sommes confrontés exigent des solutions mondiales et la coopération de tous les États, grands et petits, en particulier en ce qui concerne l'importance de réformer les méthodes de travail de l'ONU et d'éviter le deux poids, deux mesures dans l'application de la justice et du droit international.

Le Sultanat d'Oman croit aux Nations Unies, au multilatéralisme et à l'action internationale conjointe. Mieux, il considère que c'est le meilleur moyen de régler nombre de problèmes auxquels se heurte la communauté internationale. C'est pourquoi nous voudrions que les États évitent de recourir aux mesures unilatérales, car cela est contraire aux principes des Nations Unies et du droit international.

La paix et la sécurité requièrent de croire au multilatéralisme et à l'action conjointe et de rester attachés à la Charte des Nations Unies. C'est de cela que les États Membres de l'ONU ont convenu, et c'est ce à quoi nous devons tendre et œuvrer.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlasi (Maroc) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et pour l'organisation de ce débat très important. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général pour l'exposé qu'il a présenté sur ce sujet.

Dans un monde globalisé, mis à l'épreuve au quotidien et confronté à des défis de plusieurs natures, le recours au multilatéralisme n'est pas un choix, mais une nécessité, voire une obligation pour mener un combat commun au profit de l'humanité et du bien-être de l'être humain. Au XX^e siècle, le recours au multilatéralisme a été une issue pour mettre fin aux ravages de la guerre et de l'anarchie. C'est pourquoi, dans un souci d'épargner aux générations futures les affres de la guerre, de la pauvreté, du non-respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, les pères fondateurs de l'Organisation ont signé à San Francisco le 26 juin 1945, la Charte des Nations Unies. L'objectif est de maintenir la paix et la sécurité internationales, garantir le développement et promouvoir les droits de l'homme. Ainsi, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ont été soigneusement élaborés pour prévenir les dépassements, rendre la dignité à l'homme et consacrer le principe d'égalité entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Au fil des temps, le lien entre ces principes s'est avéré important, confirmant la notion de causalité. Toute défaillance de l'un se répercute négativement sur l'autre.

La raison d'être du multilatéralisme est aujourd'hui plus que jamais indispensable, compte tenu des défis émergents auxquels font face nos États. En plus de la prolifération et de l'expansion du terrorisme et de la multiplication des conflits et des foyers de tension, ainsi que de l'expansion de la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le terrorisme international, d'autres défis ont émergé et pèsent lourdement et avec acuité sur la scène internationale. Ces défis concernent notamment l'accentuation de la pauvreté et l'éclatement de la famine dans plusieurs régions; le chômage, surtout parmi les jeunes, qui a atteint dans des pays des records alarmants, poussant ces jeunes en détresse à embrasser des thèses obscurantistes de terrorisme, de radicalisme et d'extrémisme violent, et à être une proie facile de réseaux du crime transnational et des trafics; les changements climatiques et leur impact sur l'environnement et sur les

populations; l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles, telles que les séismes, les tsunamis, le phénomène El Niño et les incendies de forêt, entre autres, –, ainsi que la désertification et la pollution dans toutes ses formes terrestre, atmosphérique et marine. Tous ces défis sont là pour nous interpeller à agir ensemble et à booster le multilatéralisme.

En effet, on ne manque pas d'exemples pour réaffirmer l'importance du multilatéralisme et le rôle crucial joué par l'ONU en tant qu'espace idoine pour nous rassembler autour de principes valorisés par la communauté internationale. À cet égard, le Maroc soutient les réformes entamées par le Secrétaire général pour mieux outiller l'ONU en vue de répondre efficacement aux défis contemporains. Les principes consacrés par la Charte doivent être atteints par l'adoption d'une approche globale et multidimensionnelle, axée sur la primauté du droit dans tous les aspects des relations internationales, notamment à travers le respect de la Charte des Nations Unies, le règlement pacifique des différends, le respect de la souveraineté des États, de leur unité nationale et de leur intégrité territoriale, et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Épris des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Royaume du Maroc a adhéré le 12 novembre 1956 à l'ONU. Depuis, il n'a cessé d'être un membre actif de la communauté internationale et un fervent défenseur des buts et principes consacrés par la Charte, devenus les piliers de sa politique étrangère et de son action à l'échelle internationale. Le Royaume du Maroc confirme les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies relatifs au règlement pacifique des différends, comme soulignés au Chapitre VI, et soutient fermement le rôle continue que jouent les Nations Unies en tant qu'Organisation universelle chargée de résoudre les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'œuvrer à la promotion des droits de l'homme et de promouvoir le développement durable.

C'est dans cet esprit que le Royaume du Maroc, inscrivant sa politique étrangère dans le cadre de la diplomatie préventive, encourage le recours au dialogue et à la négociation en vue de la recherche d'un règlement pacifique des différends. Le dialogue constructif et responsable est indispensable pour parvenir à cette fin. Le Royaume se prête volontiers aux efforts visant à la réconciliation et au règlement des différends, à l'image de l'action de médiation menée par S. M. le Roi Mohammed VI – que Dieu l'assiste – dans le règlement

de la crise dans la région du fleuve Mano, du soutien aux frères Maliens pour les aider à surmonter leur crise et aux frères libyens pour les aider à se remettre debout. Le Royaume du Maroc a abrité les pourparlers de paix interlibyens, sous l'égide de l'ONU, qui ont été couronnés par la signature le 17 décembre 2015 de l'Accord politique libyen de Skhirat. Il s'agit, en outre, de contribuer à l'édifice d'un Maghreb arabe uni, d'un monde arabe uni et d'une Afrique unie.

En outre, dans ses efforts visant à résorber les crises dans notre continent africain et ailleurs, le Royaume du Maroc s'est engagé dès 1960 dans les efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment par sa participation aux opérations de maintien de la paix en Somalie, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Mali, ainsi qu'aux opérations de l'OTAN et de l'Union européenne, mandatées par le Conseil de sécurité. De plus, lors de ses trois mandats en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, le Royaume du Maroc n'a cessé de défendre les buts et principes consacrés par la Charte et de plaider pour un multilatéralisme efficient et fructueux.

Le Maroc accorde une grande importance au sujet des changements climatiques. C'est ainsi que la ville de Marrakech a abrité en novembre 2016 la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Enfin, le Royaume du Maroc, fidèle à ses efforts inlassables pour dynamiser et booster le multilatéralisme, abritera, les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech, la Conférence internationale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang Dinh Quy (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose remercier la présidence chinoise d'avoir organisé le présent débat public sur cette très importante question. Je remercie également le Secrétaire général pour sa déclaration liminaire.

Le Viet Nam s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République bolivarienne du Venezuela et de la République de Singapour, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Depuis la création de l'ONU, l'histoire a montré que les mesures unilatérales et bilatérales ne peuvent à elles seules régler nos problèmes de sécurité mondiale. Au contraire, les mesures multilatérales fondées sur les principes du droit international, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies, ont été cruciales pour y remédier. Aujourd'hui, alors que la paix et la sécurité dans le monde se heurtent à des défis de plus en plus nombreux, tant anciens que nouveaux, traditionnels que non traditionnels, et d'une complexité sans précédent, il est plus vital que jamais de défendre le multilatéralisme et de le rendre plus efficace pour relever ces défis, en particulier ceux qui transcendent les frontières, car aucun État Membre, si puissant soit-il, n'a la capacité de les affronter seul. Le Viet Nam fait tout son possible pour promouvoir le multilatéralisme et appelle la communauté internationale à œuvrer de concert pour en faire un moyen plus efficace d'instaurer la paix, la sécurité et le développement durable. Nous proposons donc ce qui suit.

Premièrement, tous les États Membres, en particulier ceux qui disposent des capacités les plus importantes, doivent conserver un engagement politique fort à recourir au multilatéralisme et à préserver l'ordre international fondé sur des règles, dans lequel toutes les questions sont traitées de manière juste, équitable et sur un pied d'égalité, et ils doivent prendre des mesures concrètes dans ce sens. Deuxièmement, nos mécanismes multilatéraux, à commencer par l'ONU, doivent eux aussi subir certains changements pour être plus efficaces, plus transparents et plus comptables vis-à-vis des États Membres, et pour être véritablement utiles à tous les peuples. À cet égard, le Viet Nam appuie pleinement les initiatives de réforme du Secrétaire général et souligne qu'il est crucial à présent d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action idoine pour concrétiser ces réformes.

Pour terminer, je tiens à réitérer l'appui du Vietnam au rôle central que joue l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité et promouvoir le développement durable, et je réaffirme notre ferme engagement à promouvoir un multilatéralisme avec l'ONU en son centre. En tant que membre actif, responsable et engagé de la communauté internationale, le Viet Nam continuera d'œuvrer pour un monde pacifique, prospère, durable et équitable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous remercions la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé ce débat public sur la question cruciale du

renforcement de la coopération multilatérale au service de la paix et de la sécurité.

Les principes du multilatéralisme dans les relations internationales aujourd'hui ne sont pas seulement négligés, ils sont complètement ignorés. Nous avons oublié ce que signifient confiance et respect mutuels. Les conflits armés, les affrontements politiques entre les grandes puissances du monde, les cyberguerres, la persécution non dissimulée des pays non coopératifs, les provocations et sanctions internationales en sont autant de preuves éclatantes. Des documents fondamentaux du multilatéralisme dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales ont été remis en question. Nos régimes de désarmement et de non-prolifération sont en train d'être démantelés, et nous en avons vu des exemples récents dans plusieurs événements liés au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ou encore au Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien.

Le Bélarus a toujours adhéré aux principes d'une politique éprise de paix et refusant l'affrontement, basée sur le multilatéralisme et le respect mutuel. Non seulement nous participons à la mise en œuvre d'initiatives de paix, mais nous contribuons aussi activement à la stabilité et à la sécurité dans notre région. Le Bélarus est le seul pays de l'espace post-soviétique à n'avoir jamais été impliqué, directement ou indirectement, dans des conflits actifs ou prolongés dans la région. Nous continuons d'appuyer sans relâche le processus de paix visant à régler le conflit dans le sud-est de l'Ukraine, auquel nous apportons une contribution importante en accueillant à Minsk les réunions du Groupe de contact trilatéral sur l'Ukraine et de ses groupes de travail. Nous appelons également à une solution acceptable pour toutes les parties en ce qui concerne la formulation des paramètres du déploiement d'une éventuelle mission de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, et nous sommes prêts à contribuer à l'action d'une telle mission.

Les principes du multilatéralisme correspondent également à l'idée que le Bélarus promeut depuis longtemps, à savoir qu'il faut recréer un processus global de règlement des relations entre l'Est et l'Ouest, analogue au processus d'Helsinki et fondé sur des discussions amples et nouvelles. Nos appels ne sont pas passés inaperçus et, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons organisé à Minsk une grande manifestation internationale avec la réunion du groupe restreint de la Conférence de Munich sur la sécurité, laquelle a rassemblé des dirigeants européens, des

personnalités politiques éminentes et faisant autorité, des représentants d'organisations internationales et du monde universitaire, et des experts. Aujourd'hui, la simple possibilité d'amener des États à la table des négociations est un précieux et important accomplissement pour la paix et la sécurité internationales, et nous continuerons de nous en tenir au principe résumé dans le sage proverbe chinois selon lequel l'eau finit toujours par éroder la pierre. En chinois, on dit que goutte à goutte, l'eau creuse la pierre. Ou bien, comme l'a déclaré le Président bélarussien Alexandre Lukashenko, à la réunion de Minsk, « mieux vaut des années de négociations qu'un seul jour de guerre ».

Préserver et renforcer le multilatéralisme dans les relations internationales, conformément aux principes du respect mutuel et du consensus, peut nous donner à tous la possibilité de bénéficier d'un avenir placé sous le signe du calme géopolitique et de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : La délégation malienne adhère pleinement à la déclaration faite ce matin par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, notre reconnaissance pour avoir organisé ce débat public sur le thème « Renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'Organisation des Nations Unies ». Ce thème est assurément d'actualité, au moment où le multilatéralisme suscite énormément d'interrogations. Ce thème est également d'actualité car l'Organisation des Nations Unies, cadre qui incarne par excellence le multilatéralisme, créée en 1945 pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, n'a jamais été autant confrontée à des défis et menaces complexes à la paix et à la sécurité internationales.

Il n'y a aucun doute : l'Organisation des Nations Unies incarne les aspirations profondes des nations du monde à la paix et à la sécurité, au développement et au respect des droits de l'homme; elle est donc la vraie incarnation d'un avenir meilleur pour les peuples que nous représentons ici à New York. L'ONU constitue, à n'en pas douter, le cadre idéal du multilatéralisme et de la coopération entre les peuples du monde. Notre organisation commune offre à chaque nation représentée, puissante ou moins puissante, en paix comme en crise, l'opportunité de s'exprimer librement, de participer sur le même pied d'égalité aux débats et aux

négociations sur les grandes questions internationales du moment. Ce grand acquis souligne déjà la pertinence du multilatéralisme, et donc de l'ONU, en ce qu'il favorise la confiance et la compréhension mutuelles, réduisant du coup les tensions, voire les conflits, entre les États Membres.

Ensuite, face aux menaces nouvelles auxquelles le monde est confronté, notamment le terrorisme et autres formes de crime organisé – trafics de drogue, d'armes et de migrants, cybercriminalité, changements climatiques –, le Mali reste convaincu que seule une approche multilatérale, faite de coopération entre les pays concernés, est à même de relever durablement ces défis. Ici, il n'est pas exagéré de paraphraser le Secrétaire général António Guterres : travailler ensemble dans un cadre multilatéral n'est pas une option, c'est la seule réponse. Aucun pays seul ne peut réaliser sa propre sécurité en luttant seul, aucun pays ne peut vivre en paix au moment où les autres sont dans l'instabilité.

Le Mali demeure un fervent militant du multilatéralisme et de la coopération entre les nations, en vue de la réalisation du triptyque sécurité, développement et respect des droits de l'homme. Cet engagement militant de notre pays s'est traduit par la participation des citoyens maliens au processus de règlement politique de tensions dans le monde et le déploiement de troupes maliennes dans les missions des Nations Unies, de l'Union africaine, de la CEDEAO et maintenant, du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). C'est également cet attachement au multilatéralisme et à la solidarité internationale qui explique que le Mali, malgré le contexte national difficile, continue d'envoyer ses filles et ses fils dans les opérations de paix dans le monde. Aujourd'hui, les Maliens sont très fiers de bénéficier en retour de la solidarité internationale, marquée par la présence sur notre territoire des forces et du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union européenne, du G5 Sahel et de plusieurs autres partenaires amis à nos côtés, afin d'aider le Mali à rétablir son autorité sur l'ensemble de son territoire.

Autant nous sommes attachés au multilatéralisme, autant nous ne pouvons ignorer que le multilatéralisme est à la croisée des chemins. Nous avons la responsabilité collective d'imprimer un nouveau souffle au cadre multilatéral des Nations Unies. Pour ce faire, il y a lieu que nous nous engageons à traiter les questions internationales de manière transparente, équitable et

juste. Nous devons également accepter, finalement, d'aller de l'avant pour la réforme de certains organes principaux, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, y compris dans leur composition et leurs méthodes de travail. De même, nous devons soutenir de toutes nos forces les différentes réformes engagées par le Secrétaire général, notamment celles concernant le pilier paix et sécurité et le système de développement. Aussi, nous savons que l'ONU ne peut pas tout faire, d'où la nécessité de continuer à renforcer la coopération entre notre Organisation commune et les organisations régionales et sous-régionales. Pour sa part, le Mali reste engagé à soutenir toutes les initiatives allant dans le sens du renforcement du multilatéralisme et du rôle premier des Nations Unies, gage de la préservation des générations futures du fléau de la guerre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

Mme Van Vlierberge (Belgique) : Tout d'abord, la Belgique s'associe à la déclaration prononcée ce matin au nom de l'Union européenne.

Ce débat sur le multilatéralisme tombe à point nommé. Devant l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés, plus que jamais nous réitérons notre soutien à la coopération multilatérale, et à la nécessité d'y investir ressources et énergie. Il y a un mois, devant l'Assemblée générale, le Premier Ministre belge a tenu un discours passionné en faveur du multilatéralisme. Je le cite ici brièvement :

« Mettre l'être humain au centre et baser l'ordre international sur les règles, c'est cela qui doit former le moteur du multilatéralisme. Le multilatéralisme, c'est une conviction » (A/73/PV.10).

Pendant des siècles, la Belgique a été le champ de bataille des puissances qui l'entourent. C'est grâce à la coopération étroite entre pays, en respectant différences et interdépendances, que nous connaissons aujourd'hui la période de paix la plus longue de notre histoire. Pour cette raison, nous sommes profondément convaincus de l'utilité des Nations Unies, de sa Charte et des valeurs universelles qui l'inspirent. La Belgique soutient une approche constructive et intégrée des trois piliers de l'action des Nations Unies – développement durable, droits de l'homme et paix et sécurité – comme la meilleure façon de prévenir les conflits et d'atteindre une paix durable. À présent, cette conviction doit être traduite en actions multilatérales concrètes. Il nous

faut démontrer qu'une action efficace et commune, ici au Conseil de sécurité, peut faire la différence pour les hommes, les femmes et les enfants sur le terrain. Ce sera certainement notre objectif pour notre mandat au Conseil de sécurité dans les deux années à venir. Trois mots clefs guideront notre action.

Premièrement, la prévention, en analysant et en s'attaquant aux causes profondes et aux accélérateurs des conflits d'une façon intégrée et globale, en partenariat étroit avec des organisations régionales et sous-régionales, les pays les plus concernés et la société civile. La lutte contre l'impunité est également un instrument de prévention crucial. Deuxièmement, la protection, et en premier lieu la protection des civils, hommes, femmes et enfants, avec un accent particulier sur les enfants dans les conflits armés, et le respect du droit international humanitaire. Troisièmement, la performance, c'est-à-dire renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, axés en priorité sur l'appui aux solutions politiques et sur la protection des civils.

J'aimerais aussi mettre en avant trois pistes où nous devons accroître nos efforts en soutien à un ordre international fondé sur des règles, dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous devrions tous veiller à ce que les règles internationales sur lesquelles nous nous sommes accordés soient respectées d'une façon cohérente. Ainsi, tous les membres du Conseil ont la responsabilité de veiller à ce que leurs actions au Conseil ne contribuent pas d'une façon directe ou indirecte aux violations du droit international humanitaire, des droits de l'homme ou encore des régimes de non-prolifération. Dans ce cadre, des initiatives comme celle de la France et du Mexique ou le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence gardent toute leur pertinence.

Deuxièmement, il faut pouvoir tirer parti des instruments multilatéraux existants afin d'apporter des solutions concrètes aux situations à l'ordre du jour du Conseil. Ces instruments doivent renforcer aussi l'action du Conseil de sécurité. Ainsi, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) joue un rôle très important en Syrie. C'est dans cette conviction que la Belgique a décidé d'octroyer un montant de 2 millions d'euros pour la construction de nouveaux laboratoires pour que l'OIAC puisse rester à la pointe dans ses recherches et vérifications. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourrait jouer un rôle

important et utile dans le cadre d'un accord avec la République populaire démocratique de Corée.

Enfin, si nous voulons construire un ordre international fondé sur des règles, il faut aussi veiller à ce que ces règles soient réellement respectées. Nous avons développé des instruments importants comme par exemple la Cour internationale de Justice, la Cour pénale internationale ou la Cour permanente d'arbitrage, mais aussi un éventail d'instruments de vérification et d'attribution. Certes, ces instruments sont perfectibles, mais il faut aussi pouvoir les utiliser le moment venu, afin de construire un multilatéralisme plus efficace.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines se félicitent de ce débat public organisé par la présidence chinoise du Conseil de sécurité et s'associent à la déclaration faite par le représentant de Singapour au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Notre débat vient à point nommé, vu la tendance croissante à l'unilatéralisme et le fait que le multilatéralisme est de plus en plus remis en cause, principalement et paradoxalement, par l'architecte principal de l'ONU. Les Philippines appuient l'appel lancé par le Secrétaire général pour un engagement renouvelé en faveur d'un ordre fondé sur des règles et d'une revitalisation du multilatéralisme, qui permet aux sans-voix de se faire entendre, prône la patience jusqu'à ce que les faits pertinents soient établis, évalue les options pratiques et durables [] et confère aux mesures qui sont prises en fin de compte une crédibilité souvent légitimement refusée aux décisions unilatérales et bien souvent, impulsives. Le processus en cours de mise en œuvre de Programme de développement durable à l'horizon 2030 est l'une des principales réalisations durables de notre action collective. Les États Membres ont soigneusement élaboré des programmes nationaux alignés sur les objectifs du développement durable. Toutefois, un seul acte impulsif et unilatéral peut mettre en péril l'environnement propice à la paix, à la stabilité et au progrès que nous nous efforçons de promouvoir. Le multilatéralisme est parfois trop lent à agir et tout aussi lent à parvenir à un consensus sur les questions les plus urgentes. Il y a eu des cas tragiques où ce qui devait être fait n'a pas été fait.

En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, les Philippines promeuvent

activement le processus multilatéral. En ce qui concerne les questions économiques et sociales, nous coordonnons et facilitons le débat sur les questions qui revêtent véritablement de l'importance pour nos citoyens – les migrations et le développement, les trafics, les personnes handicapées et la diversité biologique, ainsi que les droits de l'homme. Nous avons milité en faveur du pacte mondial sur les migrations, fondé sur les droits de l'homme et sur la décence, tout simplement. En ce qui concerne la paix et la sécurité, les Philippines défendent vigoureusement l'interdiction universelle des armes nucléaires. Nous coopérons étroitement avec l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme. Depuis 2004, nous travaillons également en partenariat avec le Pakistan sur une résolution annuelle de l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour sur une culture de paix.

Dans le domaine de la coopération maritime au niveau régional, tout en reconnaissant les différences entre les États et en ne compromettant jamais nos intérêts fondamentaux respectifs, les Philippines coordonneront pour les trois prochaines années l'adoption d'un code de conduite commun en mer de Chine méridionale.

La réussite des Philippines dans la lutte contre le terrorisme a révélé le caractère transnational de ce fléau et confirmé qu'il constitue aujourd'hui la menace la plus urgente contre la paix et la sécurité internationales. Nous devrions donc tous nous unir dans la lutte contre le terrorisme, qui exige notre coopération totale et sincère.

Nous sommes fermement convaincus que la réforme du Conseil de sécurité est indispensable au renforcement du multilatéralisme et qu'il est essentiel d'élaborer des normes internationales de manière plus approfondie et équilibrée. Toutefois, si les Philippines appuient vigoureusement le multilatéralisme, nous soulignons que l'ONU et ses organismes sont un ensemble de souverainetés. Elle n'est pas elle-même un collectif souverain. Il est donc toujours impératif de veiller avant tout à ce que la souveraineté des États soit respectée et défendue. Les États sont toujours de loin les mieux placés pour résoudre tout problème, et aucun organisme ou groupe ne peut agir avec une efficacité comparable à celle d'un État. Si l'État lui-même est le problème, alors cet État est le mieux à même de le résoudre. Nous devons donc œuvrer avec lui.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Yánez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la

République populaire de Chine, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, d'avoir organisé cet important débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU ».

L'Équateur attache une grande importance au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en place d'un ordre mondial fondé sur le respect du droit international et des normes et principes énoncés dans la Charte de cette Organisation, qui est incontestablement une référence morale pour favoriser la paix et la sécurité internationales, promouvoir la dignité et la prospérité des peuples, et défendre les droits de l'homme et l'état de droit. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général António Guterres pour dire que les problèmes de notre époque deviennent de plus en plus mondiaux et que le multilatéralisme est aujourd'hui plus important et nécessaire que jamais.

Aucun État n'est à l'abri des menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'humanité, mais aucune solution ne se présentera d'elle-même. L'Équateur réaffirme donc son attachement à un système multipolaire avec la participation active et collective de toutes les nations du monde et des autres acteurs concernés. Une gouvernance efficace et l'état de droit aux niveaux national et international sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le droit international est le pilier du multilatéralisme, car il nous permet de créer les conditions nécessaires à la préservation de la justice et au respect des obligations contractées en tant qu'États sur des thèmes clefs, tels que l'instauration durable de la paix, l'accès à la justice, l'égalité des sexes, le développement économique, l'indépendance judiciaire et la promotion de la démocratie. Il n'y aura pas de paix durable sans justice ni responsabilité.

Dans ce contexte, la réforme du système des Nations Unies est l'occasion de parvenir à un système multilatéral renforcé, plus uni et moins fragmenté. Cet effort doit s'accompagner d'un engagement politique de notre part à tous pour parvenir à un consensus, depuis les sujets de débat les plus simples, comme les méthodes de travail, jusqu'à ceux qui exigent la décision conjointe de tous les organes du système, en passant par la réforme tant attendue du Conseil de sécurité. La mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en est un exemple, puisqu'elle a été approuvée en tant qu'objectif commun des États Membres et qu'elle exige le plus grand effort possible

pour l'atteindre, sur la base de la coopération et, surtout, d'un ordre international fondé sur des règles dont l'être humain est le centre, et qui nous permettra de répondre efficacement aux défis qui se posent et évoluent de jour en jour.

Dans cette optique, l'Équateur, avec la Bolivie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, a coparrainé le 31 octobre dernier une manifestation de haut niveau sur le thème « Renouveler l'engagement en faveur du multilatéralisme », à laquelle ont participé les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique ainsi que la Bolivie, qui présidait le Conseil de sécurité durant le mois d'octobre. Cet espace nous a permis de rappeler le rôle fondamental du multilatéralisme face aux défis les plus urgents. Le nombre élevé d'orateurs présents à cette occasion et le nombre d'orateurs qui sont dans cette salle aujourd'hui soulignent l'intérêt et l'importance que l'ensemble des États Membres accordent à cette question.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement de l'Équateur au multilatéralisme et la valeur qu'il attache aux organisations régionales et sous-régionales à cet égard.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Mayong Onon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier la Chine d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par les représentants de Singapour, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, la Présidente par intérim de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social et le Président de la Cour internationale de Justice de leurs réflexions sur le thème d'aujourd'hui.

La Malaisie croit fermement que tous les États Membres doivent rester unis dans leur détermination collective à défendre et respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Comme le prescrit la Charte, l'Organisation des Nations Unies a été et demeure à l'avant-garde de divers efforts internationaux et multilatéraux pour relever les défis et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Au cours de ses 73 années d'existence, le système multilatéral mondial, soutenu par l'Organisation des Nations Unies, a ouvert la voie aux États Membres qui ont fait des progrès considérables dans des domaines tels que le commerce multilatéral, le développement socioéconomique, l'élimination de la pauvreté, la promotion et la protection des droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et la prise en compte des préoccupations environnementales. Toutefois, l'évolution des menaces traditionnelles et des problèmes de sécurité non traditionnels auxquels l'ONU est confrontée menace de saper nombre des progrès qui ont été accomplis. Malgré divers efforts, l'ONU n'a pas réussi à régler certains des problèmes les plus anciens en matière de paix et de sécurité internationales. Ainsi, la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination demeure sans solution depuis plus de sept décennies. Tant que les Palestiniens se verront refuser l'autodétermination, les droits de l'homme et l'état de droit, nous serons tous collectivement coupables de ne pas respecter ni défendre pleinement la Charte. L'approche adoptée par le Conseil de sécurité sur cette question reste un exemple d'inaction sélective dans la mise en œuvre des buts et principes consacrés par la Charte.

La Malaisie appuie fermement les initiatives de réforme en vue de renforcer l'Organisation des Nations Unies. Bien que nous soyons conscients des difficultés liées au processus de réforme, nous encourageons vivement tous les États Membres à œuvrer collectivement en vue d'accélérer le processus pour veiller à ce que l'ONU reste un élément central de l'architecture multilatérale. La Malaisie estime que seule une ONU réformée et renforcée permettra de garantir l'efficacité du multilatéralisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh remercie la présidence chinoise du Conseil d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, et nous saluons l'exposé liminaire du Secrétaire général.

Nous nous associons également à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Au cours de la semaine de haut niveau de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, nous avons entendu la plupart de nos dirigeants réaffirmer avec force la valeur du multilatéralisme.

Ensemble, ils ont présenté des arguments convaincants en faveur du rôle de l'ONU en tant que vecteur essentiel du multilatéralisme, et souligné la nécessité de l'adapter au XXI^e siècle. Le mot « réforme » est revenu comme un leitmotiv, l'accent portant en grande partie sur le Conseil de sécurité lui-même.

Dans les ténèbres où se trouve le monde d'aujourd'hui, le multilatéralisme reste un guide essentiel pour un ordre fondé sur des règles. Au cours des 70 dernières années, la communauté internationale s'est habituée à une approche multilatérale centrée sur l'ONU pour relever la plupart des défis pressants de notre temps. Cela a été particulièrement pertinent dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte des Nations Unies est devenue le principal point de référence pour le règlement pacifique des différends et le respect d'un ensemble de normes et de principes convenus au niveau international en période de conflit armé. Malgré les résultats limités de l'ONU en matière de gestion des conflits, l'Organisation s'est imposée comme l'instance la plus fiable pour soulever des sujets de préoccupation face au déclenchement, à l'escalade et à la récurrence des conflits dans une situation donnée. Cela a été guidé par les valeurs et les principes que défend l'Organisation des Nations Unies, et pas seulement sur la base du bilan de ses succès et de ses échecs.

Avec les progrès rapides de la science et de la technologie, en particulier dans les domaines de l'information et des technologies biologiques, la notion conventionnelle d'humanité elle-même fera l'objet de nouvelles questions difficiles. Ces questions continueront d'exiger l'examen collectif de toute l'humanité, et pas seulement d'un petit groupe limité de personnes. Nous aurons besoin de réponses globales à ce qui sera essentiellement des défis mondiaux concernant le monde du travail, l'environnement planétaire et la sécurité dans les nouvelles découvertes. Il est essentiel que ces réponses restent conscientes des mécontentements de ceux qui se considèrent exclus pour une raison ou une autre. Sinon, la tentation de recourir au protectionnisme, à l'isolement, à l'intolérance et à la xénophobie sera de plus en plus grande.

De telles tentations et stratégies peuvent être politiquement opportunes, mais ne sauraient constituer une solution viable aux prétendus maux de la mondialisation. Au lieu de tourner le dos aux processus et aux discours mondiaux, il est essentiel que nous redoublions d'efforts pour faire face à la polarisation qui

s'installe une fois de plus dans le contexte multilatéral. Le processus multilatéral peut être lent et laborieux, mais il vaut bien tous les efforts qui lui sont consacrés. Il n'y a aucune raison pour que la mondialisation et le multilatéralisme entrent en conflit avec notre sens du patriotisme et du nationalisme, ni pour qu'ils n'en tirent pas la force pour promouvoir l'intérêt commun de tous les peuples du monde.

Quiconque a des doutes sur le multilatéralisme devrait peut-être examiner le cas du Bangladesh. Grâce en grande partie au multilatéralisme, une nation née avec une économie ravagée par la guerre et considérée comme un cas désespéré a réussi à résister à tous les obstacles et à se frayer un chemin pour devenir l'une des économies à la croissance la plus rapide au monde, sortant plus d'un million de personnes de la pauvreté. Le multilatéralisme a toujours été le pilier de nos engagements en matière de politique étrangère et le demeure sur la base de notre

intérêt purement national et existentiel. Les objectifs de développement durable renforcent nos aspirations nationales à bâtir une société pacifique, juste et inclusive en empruntant la voie globale de la paix durable. Au lendemain du récent épisode de la crise humanitaire des Rohingya, le Bangladesh n'a eu d'autre choix que de demander à l'ONU, et en particulier au Conseil, d'assumer la « garde » de la crise en attendant qu'une solution pacifique et durable puisse être trouvée.

Le Bangladesh restera donc un ardent défenseur de l'ONU, à la mesure de notre détermination à nous préparer aux possibilités et aux défis qui se présentent à notre monde. Notre contribution principale aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est guidée par les valeurs que nous chérissons en tant que nation qui appuient le multilatéralisme et la paix et la sécurité internationales.

La séance est levée à 18 h 5.